



RAPPORT FINANCIER 2013

Contenant le rapport de gestion

Société anonyme au capital de 555.895,20 euros
Siège Social : Bâtiment Adénine– 60 Avenue Rockefeller
69008 LYON
RCS 479 560 013

TABLE DES MATIERES

1. ELEMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS.....	5
1.1. Comptes établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2013	5
1.2. Comptes sociaux établis (normes françaises) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013	34
2. RAPPORT DE GESTION.....	66
2.1. Exposé sur les résultats économiques et financiers	66
2.1.1 Tableau des résultats des cinq derniers exercices.....	66
2.1.2. Politique de distribution des dividendes.....	66
2.1.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage	66
2.1.4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	67
2.1.5. Exposé sur les résultats économiques et financiers	67
2.1.6. Affectation du résultat.....	67
2.1.7. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement.....	68
2.1.8. Information sur les délais de paiement	68
2.1.9. Conventions réglementées.....	69
2.2. Principaux facteurs de risques	69
2.2.1. Risques opérationnels.....	69
2.2.2. Risques stratégiques	69
2.2.3. Risques réglementaires.....	70
2.2.4. Risques financiers, sociaux et fiscaux	70
2.3. Informations concernant la société et principales tendances	70
2.4. Aperçu des activités et recherche & développement	71
2.4.1. Présentation générale	71
2.4.2. ERYASP™/GRASPA®: Un traitement innovant aux portes de la commercialisation	77
2.4.4. Processus industriel à l'échelle commerciale et un approvisionnement sécurisé.....	88
2.4.5. Développement d'ERYASP™ dans les leucémies aux Etats-Unis.....	88
2.4.7. Autres projets en développement.....	92
2.5. Politique en matière de responsabilité environnementale, sociale et sociétale.....	93
2.6. Informations concernant les dirigeants et les mandataires sociaux	102
2.6.1. Organes d'administration et de direction	102
2.6.2. Remunerations et avantages.....	106
2.7. Rapport du président sur le contrôle interne et la gestion des risques	114
2.8 Informations complémentaires	127
2.8.1. Capital social	127
2.8.2. Répartition du capital et des droits de vote	127
2.8.3. Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'Administration	128
2.8.4. Droits de vote des actionnaires	128
2.8.5. Contrôle de la Société	128
2.8.6. Pacte d'actionnaires	129
2.8.7. Concerts	129
2.8.8. Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle	129

2.8.9. Acquisition par la Société de ses propres actions	129
2.8.10. Capital autorisé non émis.....	130
2.8.11. Évolution du titre	133
2.8.12. Organisation de la société	134
2.8.13. Participation des salariés de la Société non mandataires sociaux	134
2.8.14. Eléments susceptibles d’avoir une incidence en cas d’offre publique	134
3. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES	139
4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	141
4.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux établis pour l’exercice clos le 31 décembre 2013.....	141
4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes retraités selon les normes IFRS	143
4.3 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	144
5. ATTESTATION DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS LÉGAUX	147

Partie 1

ÉLÉMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS

1. ÉLÉMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS

1.1. COMPTES ÉTABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (€)	notes	31.12.2013 (12 mois)	31.12.2012 (12 mois)
Chiffre d'affaires			
Autres produits de l'activité	6.1	1 802 262	5 737 259
Produits des activités courantes		1 802 262	5 737 259
Frais de recherche et développement	6.2	(2 502 790)	(1 622 696)
Etudes cliniques	6.2	(2 461 836)	(1 392 612)
Coûts de propriété intellectuelle	6.2	(363 363)	(445 263)
Frais de structure et généraux	6.2	(3 587 200)	(3 436 376)
Résultat des activités courantes		(7 112 926)	(1 159 688)
Résultat opérationnel courant		(7 112 926)	(1 159 688)
Autres produits et charges opérationnels		27 776	85 608
Résultat opérationnel		(7 085 150)	(1 074 080)
Coût de l'endettement net		(1 119 787)	(1 078 586)
Autres produits et charges financiers		20 199	(11 732)
Résultat financier	6.5	(1 099 589)	(1 090 318)
Résultat avant impôt		(8 184 739)	(2 164 398)
Impôt sur le résultat	6.6	40 018	(7 637)
RESULTAT NET		(8 144 721)	(2 172 035)
Résultat de base par action		(1,74)	(0,69) (*)
Résultat dilué par action	7.7	(1,74)	(0,69) (*)

(*) Résultat par action de base et dilué retraité des opérations sur capital réalisées en date du 2 Avril 2013 et 7 mai 2013 (cf note 7.7)

PASSAGE DU RESULTAT NET AU RESULTAT GLOBAL

Résultat net	(8 144 721)	(2 172 035)
Éléments recyclables ultérieurement en résultat		
néant		
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat		
Écarts actuariels sur engagements de retraite (IAS 19)	5 755	(23 773)
Effet d'impôt	(1 981)	8 185
Résultat global	(8 140 948)	(2 187 623)

BILAN

ACTIF (en euros)	notes	31.12.2013	31.12.2012
ACTIFS NON COURANTS		910 132	1 005 270
Immobilisations incorporelles	7.1	14 277	29 593
Immobilisations corporelles	7.2	812 947	771 431
Immobilisations financières	7.3	82 908	79 670
Autres actifs non courants		0	0
Impôt différé actif		0	124 576
ACTIFS COURANTS		17 038 828	9 138 614
Stocks	7.4	138 238	115 983
Clients et comptes rattachés		87 192	0
Autres actifs courants	7.5	1 700 874	1 147 516
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.6	15 112 523	7 875 115
TOTAL ACTIF		17 948 960	10 143 884
PASSIF (en euros)		31.12.2013	31.12.2012
CAPITAUX PROPRES		13 586 634	(4 026 991)
Capital	7.7	550 602	315 355
Primes		42 741 059	17 767 715
Réserves		(21 560 305)	(19 938 026)
Résultat net		(8 144 721)	(2 172 035)
PASSIFS NON COURANTS		847 689	6 694 118
Provisions - Part à plus d'un an	7.8	117 144	97 098
Passifs financiers - Part à plus d'un an		730 545	6 472 444
Impôt différé passif		0	124 576
Autres passifs non courants		0	0
PASSIFS COURANTS		3 514 636	7 476 757
Provisions - Part à moins d'un an		0	106 665
Passifs financiers - Part à moins d'un an		281 341	4 627 386
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 421 436	1 274 244
Autres passifs courants	7.10	1 811 858	1 468 462
TOTAL PASSIF		17 948 960	10 143 884

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en euros)	Capital	Prime d'émission	Résultat	Réserves	Capitaux propres
31/12/2011	315 355	17 767 715	(5 910 195)	(14 078 508)	(1 905 633)
Emission d'actions ordinaires					
Augmentation prime d'émission					
Affectation du Résultat N-1			5 910 195	(5 910 195)	
Résultats de la période			(2 172 035)		(2 172 035)
Ecarts actuariels				(15 588)	(15 588)
Charges IFRS 2				66 266	66 266
31/12/2012	315 355	17 767 715	(2 172 035)	(19 938 025)	(4 026 990)
31/12/2012	315 355	17 767 715	(2 172 035)	(19 938 025)	(4 026 990)
Emission d'actions ordinaires	240 540				240 540
Augmentation prime d'émission		24 567 623			24 567 623
Titres auto-détenus	(5 294)	(594 279)		(34 639)	(634 212)
Obligations converties		1 000 000			1 000 000
Affectation du Résultat N-1			2 172 035	(2 172 035)	
Résultats de la période			(8 144 721)		(8 144 721)
Ecarts actuariels				3 773	3 773
Charges IFRS 2				580 621	580 621
31/12/2013	550 602	42 741 059	(8 144 721)	(21 560 305)	13 586 634

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en euros)	31.12.2013 (12 mois)	31.12.2012 (12 mois)
Résultat net	(8 144 721)	(2 172 035)
Charges (produits) sans incidence sur la trésorerie		
- Dotations (reprises) aux amortissements et provisions sur actifs non courants	286 962	292 088
- Dotations (reprises) aux amortissements et provisions sur actifs courants	(106 665)	
- Charges (produits) au titre des paiements en actions	580 621	66 266
- Quote part de subvention reprise en résultat		1 039
- Plus ou moins values de cession		
Subventions d'exploitation	(1 660 806)	1 115 342
Coût de l'endettement financier net	1 119 787	1 078 586
Charge d'impôt (exigible et différé)	(40 018)	7 637
Capacité d'autofinancement avant résultat financier et impôt	(7 964 840)	388 923
Impôts versés		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 491 607	232 479
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(6 473 233)	621 402
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
<i>Acquisition d'immobilisations</i>	<i>(430 638)</i>	<i>(55 345)</i>
- Immobilisations incorporelles	(9 009)	(4 079)
- Immobilisations corporelles	(418 390)	(48 423)
- Immobilisations financières	(3 238)	(2 843)
<i>Cession d'immobilisations</i>	<i>142 040</i>	<i>41 292</i>
- Immobilisations incorporelles		4 948
- Immobilisations corporelles	142 040	36 344
- Immobilisations financières		
Encaissement des subventions		
Effet des changements de périmètre		
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	(288 598)	(14 053)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital en numéraire	16 551 137	
Frais d'augmentation de capital en numéraire	(2 013 989)	
Emission d'emprunts	193 284	5 062 607
Frais d'émission d'emprunts		
Remboursement d'emprunts	(130 000)	(15 000)
Titres auto détenus	(599 573)	
Intérêts versés	(1 621)	(8 486)
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement	13 999 239	5 039 121
Variation de trésorerie	7 237 408	5 646 470
Trésorerie en début d'exercice	7 875 115	2 228 645
Trésorerie en fin d'exercice	15 112 523	7 875 115
Variation de la trésorerie nette	7 237 408	5 646 470

S.A. ERYTECH PHARMA

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS IFRS

La présente annexe fait partie intégrante des comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 25 avril 2014.

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

L'activité principale de la Société est la recherche et le développement dans les domaines du traitement des leucémies aiguës et d'autres maladies orphelines.

Depuis sa création, la Société a concentré ses efforts :

- Sur le développement d'une technologie brevetée basée sur l'encapsulation de molécules dans les globules rouges, offrant une approche novatrice du traitement des leucémies aiguës et d'autres tumeurs solides. Le développement du principal produit, ERYASP™ / GRASPA®, initié dès la création de la Société a conduit à la délivrance de 10 familles de brevets détenues en nom propre. La Société a également mis en place un procédé industriel breveté capable de produire des lots cliniques de GRASPA®, et capable de répondre à la demande lors de la commercialisation du produit.
- La mise en œuvre de programmes d'études cliniques visant dans un premier temps à valider GRASPA® sur le plan de la sécurité d'emploi et de la toxicologie grâce à une étude clinique de Phase I dans la leucémie aigue lymphoblastique (LAL) chez les patients adultes et enfants en rechute dans la LAL. Fort des résultats obtenus, la Société a mené une étude clinique de Phase II ayant également démontré la sécurité d'emploi du produit et son efficacité chez les patients de plus de 55 ans dans la LAL. La Société a entamé une étude clinique de Phase II/III à l'issue de laquelle ERYTECH prévoit de déposer une demande d'autorisation de mise sur le marché européenne pour GRASPA® dans la LAL. La Société a également entamé une étude de Phase I dans la leucémie aigue myéloïde(LAM).

Le modèle d'affaires de la Société est de développer ses produits et jusqu'à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché en Europe puis aux États-Unis. Des partenariats commerciaux noués par ERYTECH permettront d'assurer la distribution de GRASPA® dans un premier temps en Europe puis aux États-Unis et dans le reste du monde. ERYTECH a les capacités d'assurer les premières années de vente de GRASPA® en Europe grâce à son unité de production de Lyon.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

2.1 INTRODUCTION EN BOURSE

La société s'est introduite en bourse, sur le marché réglementé EURONEXT, compartiment C. Le premier jour de cotation a eu lieu le 07 mai 2013. La société a décidé d'exercer la clause d'extension portant le montant de l'offre publique (hors compensation de créances) à 16,7 M€ auquel se rajoute le montant souscrit d'1 M€ au titre de la compensation de créances. La conversion d'obligations convertibles pour un total de 10 M€ dont 5 M€ de Recordati Orphan Drugs a porté le total de l'opération à 27,8 M€.

Le prix applicable au placement global et à l'offre à prix ouvert a été fixé en milieu de fourchette, à 11,60€. L'intégralité des 1.524.334 actions nouvelles offertes dans le cadre de l'offre publique a été souscrite et allouée de la manière suivante :

- Placement global : 1.157.989 actions allouées aux investisseurs institutionnels (soit 80,4% du nombre total des actions émises) ;
- Offre à prix ouvert : 282.595 actions allouées au public (soit 19,6% du nombre total des actions émises).
- Compensation de créances : création de 83.750 actions additionnelles.

Sur la base d'un total de 5.539.952 actions à admettre aux négociations et d'une valeur de 11,60 € par titre, la capitalisation boursière d'ERYTECH s'élève à 64,3 M€ environ à l'issue de l'opération.

L'introduction en bourse a généré la conversion des obligations détenues par les fonds IDinvest et Auriga Partners ainsi que celles de Recordati. Les intérêts courus des obligations détenues par les fonds ont également été convertis en actions (les obligations de Recordati n'ayant pas de coupon). L'introduction sur Euronext a amené également la société à annuler les instruments anti-dilutifs tels que les BSA Full-Ratchet.

Au cours de l'exercice 2013, deux nouveaux plans de bons de souscription (un plan de BSA et un plan de BSPCE) ont été attribués (cf note 6.3).

2.2 TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE ET NOMINATION

Outre la transformation de la Société de la forme de Société Anonyme (SA) à Directoire et Conseil de Surveillance, en SA à Conseil d'Administration (CA), il est à noter la nomination de Mr Gil BEYEN au titre de Président du Conseil d'Administration, par décision du CA du 6 mai 2013.

Mr GOINEAU étant nommé Vice-Président du CA par la même délibération, en sus de sa nomination au titre de Directeur Général Délégué.

2.3 CONTRAT DE LIQUIDITÉ

La société a signé le 30 avril 2013 un contrat de liquidité avec la société Bryan Garnier. Au 31 décembre 2013, au titre de ce contrat, 52 935 actions ont été comptabilisés en Actions propres.

3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le cours de l'action de la Société a particulièrement monté en début 2014 jusqu'à franchir son cours d'introduction de 11,60 € dès janvier. De ce fait, la Société et Bryan Garnier ont signé un avenant au contrat de liquidité afin de procéder à une reprise partielle des moyens affectés à hauteur de 400 000 € en date du 25 mars 2014.

La Société a créé une filiale « Erytech Pharma, Inc » aux USA dont l'existence légale a commencé au 9 avril 2014.

La Société n'a pas d'autres éléments significatifs postérieurs à la clôture.

4. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

5. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

5.1 RÉFÉRENTIEL

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers de la société ERYTECH PHARMA sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2013.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante :

(http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers d'ERYTECH, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

5.2 NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS DE NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLICABLES À PARTIR DE L'EXERCICE OUVERT AU 1ER JANVIER 2013

IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur »

Cette norme a pour objectif d'améliorer la cohérence et de réduire la complexité en donnant une définition de la juste valeur ainsi qu'une source unique d'exigences en matière d'évaluation de la juste valeur pour toutes les normes IFRS. Ces exigences n'élargissent pas le cadre d'utilisation de la comptabilisation à la juste valeur mais donnent quelques indications sur la manière d'appliquer ce concept lorsqu'il est déjà requis ou permis par d'autres normes IFRS

Amendement IAS 19 « Avantages du personnel »

Ce texte apporte notamment les changements suivants :

- Il modifie principalement les modalités d'évaluation de l'hypothèse de rentabilité à long terme pour les actifs du régime, qui est basée sur le taux d'actualisation utilisé pour actualiser les engagements. Les composantes « charge d'intérêts » et « produit d'intérêts » constituent la « charge d'intérêts nette ».
- Il supprime l'option permettant un étalement des écarts actuariels selon la méthode du « corridor ». La nouvelle norme rend obligatoire la comptabilisation de la totalité des gains et pertes actuariels en autres éléments du résultat global.
- Il élimine l'étalement du coût des services passés non acquis : ces coûts seront comptabilisés immédiatement en résultat.

Amendement IAS 1 – Présentation des états financiers

Le principal impact pour ERYTECH consiste à modifier la présentation de son état du résultat global afin de distinguer les éléments qui seront par la suite, et sous certaines conditions, reclassés en compte de résultat de ceux qui ne le seront pas

Amendement IFRS 7 – Information – Compensation des actifs et passifs financiers

Cet amendement renforce les obligations en matière d'informations requises en annexe en cas de compensation entre actifs et passifs financiers

Améliorations annuelles des normes IFRS – cycle 2009-2011 (émis en mai 2012)

L'IASB a publié en mai 2012 la norme dite d'Améliorations des IFRS 2009-2011 dans le cadre de son processus annuel de révision et d'amélioration des normes.

L'application de ces nouveaux textes n'a pas eu d'incidence sur les comptes 2013 d'ERYTECH.

5.3 NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Amendement IAS 32 – Compensation des actifs et passifs financiers

Cet amendement clarifie les règles de compensation

« Pack Consolidation » :

IFRS 10 Etats Financiers consolidés, IFRS 11 Accords conjoints ; IFRS 12 Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités ; Amendements à IAS 27 Etats financiers individuels, Amendements à IAS 28 Participations dans des entreprises associées et dans des coentreprises.

L'Union Européenne a fixé une date d'application obligatoire pour les normes mentionnées ci-dessus aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 contre le 1^{er} janvier 2013 fixée par l'IASB, à l'exception de l'amendement d'IAS 32.

Ces textes ne devraient toutefois pas avoir d'impact significatif sur les comptes d'ERYTECH.

5.4 PRÉSENTATION

Le compte de résultat présente le classement des charges et des produits par fonction à l'exception des autres produits et charges opérationnels.

L'information comparative est présentée selon une classification identique.

Le tableau de flux de trésorerie a été établi selon la méthode indirecte.

Les comptes sont établis selon les principes de la continuité d'exploitation et de permanence des méthodes comptables.

5.5 DATE DE CLÔTURE

La société a clôturé ses comptes en date du 31 décembre 2013.

5.6 RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

La préparation des états financiers conformément aux règles édictées par les IFRS, nécessite de recourir à des estimations et de formuler des hypothèses ayant un impact sur les états financiers. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent. Les résultats réels peuvent de ce fait s'avérer différents des estimations initialement formulées.

5.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles générées en interne – Frais de Recherche et développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont supportées.

Une immobilisation incorporelle générée en interne se rapportant à un projet de développement est comptabilisée à l'actif si, et seulement si, les critères suivants sont respectés :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- Intention d'achever le projet, de l'utiliser ou de le vendre ;
- Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;
- Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet de développement en cours.

L'évaluation initiale de l'actif de développement est la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle le projet de développement répond aux critères ci-dessus. Lorsque ces critères ne sont pas respectés, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont supportées.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque des conditions précises, liées à la faisabilité technique et aux perspectives de commercialisation et de rentabilité, sont remplies. Compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement conduits par la société, ces conditions ne sont satisfaites que lorsque les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits ont été finalisées. L'essentiel des dépenses étant engagé avant cette étape, les frais de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilisation de l'immobilisation. La durée d'utilisation, et le mode d'amortissement sont revus à chaque clôture. Toute modification significative de l'utilisation prévue de l'immobilisation est comptabilisée de manière prospective.

Les autres immobilisations incorporelles, sont principalement constituées de logiciels informatiques et sont amorties sur une base linéaire de 1 à 5 ans.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable (voir Note 7.1).

5.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition composé de leur prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- Matériel industriel : 1 à 5 ans ;
- Installations et agencements : 3 à 10 ans ;
- Matériel de bureau : 3 ans ;
- Mobilier : 3 à 5 ans.

La durée d'utilisation des immobilisations corporelles, les éventuelles valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont revus à chaque clôture et, donnent lieu, en cas de modification significative, à une révision prospective des plans d'amortissement.

Conformément aux normes IFRS, les différents composants d'une même immobilisation corporelle qui ont une durée d'utilisation différente ou qui procureront à l'entreprise des avantages économiques selon un rythme différent, sont comptabilisés séparément.

5.9 TESTS DE DÉPRÉCIATION

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », une perte de valeur doit être comptabilisée lorsque la valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminuée des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des budgets et plans puis actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Immobilisations corporelles et incorporelles amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à sa valeur recouvrable, approchée à partir de la valeur d'utilité ou de sa valeur de marché moins les coûts de sortie. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à sa valeur recouvrable par comptabilisation d'une perte de valeur d'actif en « Dotations aux dépréciations ». La nouvelle valeur de l'actif est alors amortie prospectivement sur la nouvelle durée de vie résiduelle de l'actif.

5.10 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée le cas échéant des coûts directement attribuables à leur acquisition, puis évalués ultérieurement au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation. La perte de valeur est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

5.11 STOCKS

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel courant. Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO.

5.12 CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est considéré comme étant un contrat de location financement dès lors qu'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien. Les autres contrats sont considérés comme étant des contrats de location simple.

Les biens détenus dans le cadre d'un contrat de location financement sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour leur juste valeur au commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Ces actifs sont ensuite amortis en fonction de la durée d'utilisation attendue du bien.

5.13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan regroupe les titres très liquides dont l'échéance initiale est égale ou inférieure à trois mois, assimilés à des liquidités. La juste valeur de ces titres est très proche de leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme.

5.14 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. La part à moins d'un an d'une provision est enregistrée en courant, le solde en non courant. Les provisions sont actualisées lorsque l'impact est significatif.

Les provisions comprennent notamment :

- les obligations relatives aux indemnités de départ en retraite et médailles du travail,
- les provisions pour litiges,

Une information est donnée dans les notes détaillées sur les actifs et passifs éventuels, si l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible.

Provisions pour indemnités de départ en retraite - régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19 «Avantages du personnel», dans le cadre des régimes à prestations définies, les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont évalués tous les ans suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de versement de la prestation ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel et de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2013 sont décrites en note 7.8.

Les écarts actuariels positifs ou négatifs comprennent les effets sur l'engagement du changement des hypothèses de calcul ainsi que les ajustements de l'obligation liés à l'expérience. Conformément à la norme IAS 19 « Avantages postérieurs à l'emploi », la société comptabilise ces écarts actuariels en autres éléments du résultat global pour les avantages postérieurs à l'emploi.

La provision figurant au bilan sur une ligne spécifique, correspond à l'engagement total à la date de clôture ajusté, le cas échéant, du coût des services passés. Le coût des services passés liés à un changement de plan sont comptabilisés en compte de résultat.

La charge de la période composée du coût des services rendus et de la charge financière de désactualisation constitue une charge d'exploitation.

5.15 PRODUITS DES ACTIVITÉS COURANTES

Les autres produits de l'activité comportent des produits relatifs aux subventions. Les subventions sont comptabilisées initialement à leur juste valeur en produits différés lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et la société se conformera aux conditions qui leur sont attachées.

Elles sont ensuite comptabilisées en produits, au prorata des frais engagés conformément à IAS 20. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé mais que les subventions n'ont pas encore été reçues.

Conformément à IAS 20, le Crédit Impôt Recherche est aussi présenté sur la ligne « Autres produits des activités courantes » du compte de résultat.

5.16 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant est formé des produits des activités courantes diminués des frais opérationnels courants. Les frais opérationnels courants incluent principalement les frais de recherche et développement, les études cliniques, les coûts de propriété intellectuelle, les frais de structure et généraux, les dotations nettes de reprises aux amortissements et provisions opérationnels ainsi que les coûts des paiements en actions.

Le Résultat Opérationnel Courant est un indicateur utilisé par la société qui permet de présenter «un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente» (en conformité avec la Recommandation CNC2009-R03, relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance de la société en excluant les autres produits et charges opérationnels définis ci-après.

5.17 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés de la société.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à la date d'octroi.

La société utilise pour les valoriser le modèle mathématique Black & Scholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données du marché lors de l'attribution (taux sans risque, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité (période d'acquisition des droits) avec une contrepartie directe en capitaux propres.

5.18 ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

Passifs financiers au coût amortis

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE.

Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

5.19 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments, lorsqu'ils sont significatifs, font l'objet d'une description précise en montant et en nature dans la note "Autres produits et charges opérationnels".

5.20 INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités de la société ; elle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président - Directeur général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne, selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble des secteurs.

Le reporting actuel de la société a permis de définir un seul secteur opérationnel.

5.21 RÉSULTAT FINANCIER

Le coût de l'endettement net comprend :

- les charges d'intérêts sur la dette financière (coût de l'endettement financier brut intégrant les frais financiers, les frais d'émission sur les dettes financières) constituée des emprunts et des autres dettes financières (notamment découverts et dettes sur contrat de location financement) ;
- diminuées des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres charges et produits financiers sont constitués :

- des autres frais payés aux banques sur les opérations financières ;
- des incidences sur le résultat des valeurs mobilières de placement.

5.22 IMPOSITION

Imposition exigible

Compte tenu du niveau de pertes fiscales reportables, aucune charge d'impôt exigible n'est due.

Imposition différée

Des impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale.

Les changements des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les actifs d'impôts différés résultant des différences temporelles ou de reports des déficits fiscaux sont limités aux passifs d'impôts différés de même échéance, sauf si leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est probable.

Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

La société est assujettie en France à la Contribution Économique Territoriale (CET) qui regroupe la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) :

- la cotisation foncière des entreprises, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et est comptabilisée en charges opérationnelles ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises répond selon l'analyse de la société à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. La société a jugé que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en tant qu'impôt sur le résultat conduit à comptabiliser des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à la date de clôture, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice. Le cas échéant, cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « impôts ». Pour l'instant, la société ne paie pas de CVAE.

5.23 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte et présente de manière distincte les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Les activités opérationnelles correspondent aux principales activités génératrices de produits de l'entité et toutes les autres activités qui ne remplissent pas les critères d'investissement ou de financement. La société a choisi de classer dans cette catégorie les subventions reçues. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont calculés en ajustant le résultat net des variations de besoin en fonds de roulement, des éléments sans effets de trésorerie (amortissement, dépréciation), des gains sur cession, des charges calculées.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement correspondent aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations, nettes des dettes fournisseurs sur immobilisations, aux cessions d'immobilisations et autres placements.

Les activités de financement sont les opérations qui résultent des changements dans l'importance et la composition du capital apporté et des emprunts de l'entité. Les augmentations de capital, obtention ou remboursement des emprunts sont classés dans cette catégorie. La société a choisi de classer dans cette catégorie les avances remboursables.

Les augmentations des actifs et passifs sans effet sur la trésorerie sont éliminés. Ainsi, les biens financés par le biais d'un contrat de location financement ne sont pas inclus dans les investissements de la période. La diminution de la dette financière liée aux crédits baux est alors incluse dans les remboursements d'emprunts de la période.

5.24 RÉSULTAT PAR ACTIONS

La société présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les bons de souscription d'actions.

5.25 ENGAGEMENTS HORS BILAN

La société a défini et mis en place un suivi de ses engagements hors bilan de manière à en connaître la nature et l'objet. Ce suivi vise les informations relatives aux engagements donnés suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

6. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

Les autres produits de l'activité se composent des éléments suivants :

en euros	31.12.2013	31.12.2012
Crédit Impôt Recherche	1 366 656	812 570
Subventions	294 150	(75 311)
Upfront / Milestone	-	5 000 000
Autres produits	141 456	-
Autres produits de l'activité	1 802 262	5 737 259

Les autres produits ont principalement été générés par le crédit impôt recherche, les subventions liées à des programmes de recherche préclinique en partenariat avec des structures telles que OSEO (devenu B.P.I. France), EXHONIT S.A., INGEN BIOSCIENCES et l'I.N.S.E.R.M.

6.2 DÉTAIL DES CHARGES PAR FONCTION

31/12/2013 - en €	Frais de recherche et développement	Etudes Cliniques	Coûts de propriété intellectuelle	Frais de structure et généraux	Total
Fournitures et consommables	288 280	186 997	-	31 929	507 207
Locations et maintenance	146 297	173 456	-	416 265	736 018
Prestations, sous-traitance et honoraires	629 890	1 060 498	265 371	449 780	2 405 538
Charges de personnel	1 331 773	814 789	97 992	1 839 667	4 084 221
dotations nettes amortissements et provisions	81 187	141 293	-	38 681	261 161
Autres charges	25 362	84 803	-	810 878	921 043
Total	2 502 790	2 461 836	363 363	3 587 200	8 915 188

31/12/2012 - en €	Frais de recherche et développement	Etudes cliniques	Coûts de propriété intellectuelle	Frais de structure et généraux	Total
Fournitures et consommables	177 818	79 623	-	24 164	281 605
Locations et maintenance	128 932	24 720	-	405 120	558 772
Prestations, sous-traitance et honoraires	257 980	441 079	394 884	806 472	1 900 415
Charges de personnel	932 018	428 225	50 379	1 189 928	2 600 550
Dotations nettes aux amortissements et provisions	78 684	192 031	-	140 127	410 842
Autres charges	47 263	226 935	-	870 566	1 144 764
Total	1 622 695	1 392 613	445 263	3 436 377	6 896 948

Le 23 Novembre 2012, Erytech a signé un accord de commercialisation avec Orphan Europe (Groupe Recordati), société spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de médicaments dans les maladies orphelines. Orphan Europe est une filiale de Recordati, un important groupe pharmaceutique.

Orphan Europe participe au financement l'étude de Phase IIb dans la LAM pour laquelle Erytech refacture euro pour euro le coût de cette étude. Ces coûts refacturés sont présentés dans les comptes en

moins des charges d'études cliniques. Parallèlement, les factures correspondantes émises à l'attention d'Orphan Europe ne sont pas présentées dans les comptes.

6.3 FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel se ventilent comme suit :

en euros	31.12.2013	31.12.2012
Frais de recherche et développement	955 069	625 756
Etudes Cliniques	618 382	287 509
Coûts de propriété intellectuelle	78 733	33 825
Frais de structure et généraux	1 295 365	825 724
Total salaires et traitements	2 947 549	1 772 814
Frais de recherche et développement	376 705	306 262
Etudes Cliniques	196 407	140 715
Coûts de propriété intellectuelle	19 259	16 555
Frais de structure et généraux	544 302	364 204
Total charges sociales	1 136 672	827 736
Frais de personnel	4 084 221	2 600 550

Les charges de personnel liées à IFRS2 ont été ventilées de la manière suivante :

BSPCE :

en nbre / euros	Solde 2012	souscrit 2013	annulés 2013	Solde 2013	Juste valeur (42,58 €)
	en nombre				en valeur
Coûts de propriété intellectuelle	100	175	-	275	7 452
Etudes Cliniques	553	940	-	1 493	40 025
Frais de recherche et développement	3 278	3 190	-	6 468	135 830
Frais de structure et généraux	3 503	8 872	-	12 375	377 770
Total	7 434	13 177	-	20 611	561 077

BSA :

en nbre / euros	Solde 2012	souscrit 2013	annulés 2013	Solde 2013	Juste valeur (42,58 €)
	en nombre				en valeur
Coûts de propriété intellectuelle	3 566	459	1 900	2 125	19 544
Total	3 566	459	1 900	2 125	19 544

Paiement fondé sur des actions (IFRS 2)

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants, à certains salariés, ainsi qu'aux membres du conseil d'administration sous forme de Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ou de Bons Créateurs d'Entreprise (« BSPCE »). Le prix d'exercice des options octroyées est égal au prix de marché des actions à la date d'approbation des plans.

Types de titres	BSPCE ₂₀₁₂	BSA ₂₀₁₂
Nombre de bons émis	33.788	30.034
Nombre de bons attribués	45.050	
Nombre de bons souscrits cumul 2012 / 2013	20.611	4.025
Nombre de bons exercés ou annulés	0	1.900
Date de l'assemblée générale	21-mai-12	
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	€7,362	
Date limite d'exercice des bons	20-mai-2020	
Parité	1 bon pour 10 actions	
Conditions générales d'exercice	<p>Les titulaires de bons ne pourront exercer leurs bons souscrits :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) qu'en cas de survenance d'une opération ferme et définitive de première cotation des actions de la Société aux négociations sur un marché boursier réglementé ou non, français ou de l'Union européenne ou une bourse de valeurs étrangères ; (ii) en une seule fois ou (iii) en plusieurs fois dans les limites de deux fois par an et d'au moins 100 bons. <p>Les titulaires de bons ne pourront exercer la totalité de leur bons, déjà souscrits ou attribués mais non encore souscrits, qu'en cas de survenance de l'une des opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) acceptation par les actionnaires représentant soixante six virgule soixante sept pour cent (66,67%) au moins des titres composant le capital de la Société d'une offre ferme et définitive de rachat portant sur le contrôle (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce) de la Société. (ii) la conclusion d'un traité de fusion prévoyant l'absorption de la Société. <p>Les titres auxquels les bons donneront droit sont des actions ordinaires.</p> <p>Chaque bon donnera droit à dix (10) actions du capital social de la Société.</p> <p>Les actions nouvelles résultant de l'exercice des BSPCE feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur le marché réglementé NYSE Euronext.</p>	
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites	431.500	

L'AGE du 21 mai 2012 a constaté en première résolution que la totalité des BSA et BSPCE émis préalablement à ce jour par la société (à l'exception des BSA-A Full Ratchet) sont purement et simplement annulés. Cette même AGE a statué en seconde résolution la décision d'émettre de nouveaux BSA et BSPCE.

Le 7 mai 2013, les BSA-A Full Ratchet ont été annulés dans le cadre de l'introduction en bourse de la société.

A fin 2013, les Bons de souscriptions se décomposent ainsi :

Référence BSA / BSPCE	Référence AGE	Parité	Période d'exercice	Nombre de titres émis	souscriptions	exercice	Nombre de titres restant à exercer
BSPCE 2012	21/05/2012	1 titre = 10 actions	20/05/2020	33 788	20 611	-	13 177
BSA 2012	21/05/2012	1 titre = 10 actions	20/05/2020	11 263	4 025	1 900	7 238
Total				45 051	24 636	1 900	20 415

6.4 DOTATION NETTE AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

en euros	31.12.2013	31.12.2012
Frais de recherche et développement	81 187	78 684
Etudes Cliniques	141 293	192 031
Coûts de propriété intellectuelle	-	-
Frais de structure et généraux	38 681	140 127
Total dotation nette aux amortissements et aux provisions	261 161	410 842

6.5 RÉSULTAT FINANCIER

en euros	31.12.2013	31.12.2012
Intérêts sur crédits baux	(4 656)	(9 382)
Charges financières	(1 115 132)	(1 069 204)
Coût net de l'endettement	(1 119 788)	(1 078 586)
Produits (charges) sur cession de VMP	19 689	2 279
Autres produits financiers	3 210	3 957
Autres charges financières	(2 700)	(17 968)
Autres produits et charges financières	20 199	(11 732)
Total	(1 099 589)	(1 090 318)

Les charges financières sont impactées par la conversion à la juste valeur des obligations A, B et Recordati, la somme de 240 000 € versée aux obligataires dans le cadre de la conversion et aux charges liées au retraitement réalisé sur les avances remboursables.

6.6 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

en euros	31.12.2013	31.12.2012
Impôt différé actif	-	124 576
Impôt différé passif	-	(124 576)
Imposition différée nette	-	-

Preuve d'impôt

en euros	31.12.2013	31.12.2012
Résultat avant impôt	(8 285 346)	(2 164 398)
Produit d'impôt théorique	2 852 645	745 202
Déficit de l'exercice non activé	(2 626 328)	(925 755)
Non imposition CICE	9 877	-
Crédits d'impôts	470 540	279 768
Annulation de la prime de non conversion.	(476 742)	-
Autres différences permanentes	(201 374)	(1 546)
Autres différences	11 400	(105 307)
(Charge) / Produit d'impôt effective	40 018	(7 638)

Compte tenu de la nature de l'activité de la société et de son stade de développement, les déficits reportables ont été activés uniquement à hauteur des impôts différés passifs ; les montants activés ne sont pas significatifs.

Les déficits reportables en avant s'élèvent à 34,3 millions d'euros au 31 décembre 2013

7. NOTES RELATIVES AU BILAN**7.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

en euros	31.12.2012	Acquisitions/ Dotation aux amort.	Cessions	31.12.2013
Autres immobilisations incorporelles				
Brut	100 168	9 009	-	109 177
Amortissement et dépréciation	(70 575)	(24 325)	-	(94 900)
Valeur nette comptable	29 593			14 277

7.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en euros	31.12.2012	Acquisitions / dotation aux amort.	Cessions / Transferts	31.12.2013
Biens financés par crédit bail				
Matériel de laboratoire				
Brut	733 464	240 413		973 877
Amortissement et dépréciation	(547 573)	(106 581)		(654 154)
Valeur nette comptable	185 891			319 723
Immobilisations en cours	40 000	122 340	(142 340)	20 000
Biens non financés par CB				
Installations techniques, matériel et outillage				
Brut	318 096	19 577		337 673
Amortissement et dépréciation	(281 622)	(26 405)		(308 027)
Valeur nette comptable	36 474			29 646
Installations générales et aménagements divers				
Brut	949 721	3 734		953 455
Amortissement et dépréciation	(444 513)	(95 726)		(540 239)
Valeur nette comptable	505 208			413 216
Matériel de bureau et informatique				
Brut	25 041	32 627		57 668
Amortissement et dépréciation	(21 184)	(6 122)		(27 306)
Valeur nette comptable	3 857			30 362
TOTAL GENERAL				
Brut	2 066 322	418 691	(142 340)	2 342 673
Amortissement et dépréciation	(1 294 892)	(234 834)		(1 529 726)
Valeur nette comptable	771 430			812 947

7.3 ACTIFS FINANCIERS

en euros	31.12.2013	31.12.2012
Dépôts et cautionnements	82 481	79 670
Autres créances immobilisées	427	-
Total autres actifs financiers non courants	82 908	79 670

7.4 STOCKS

en euros	31.12.2013	31.12.2012
Stocks production	55 848	54 403
Stocks laboratoire	82 391	61 580
Total stocks	138 238	115 983

7.5 AUTRES ACTIFS

en euros	31.12.2013	31.12.2012
Autres actifs non courants		
Crédit d'impôt recherche	1 366 656	812 570
Créances fiscales (TVA...) et autres créances	233 151	186 105
Charges constatées d'avance	101 067	148 841
Autres subventions à recevoir	-	-
Autres actifs courants	1 700 874	1 147 516

7.6 TRÉSORERIE

en euros	31.12.2013	31.12.2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 112 523	7 875 115
Découverts bancaires	-	-
Trésorerie nette	15 112 523	7 875 115

La trésorerie est composée des éléments suivants :

- Au 31.12.2013 : 12,1 M€ de cash, d'un comptes à terme (échéance 1 mois) de 1 M€ et d'un compte à taux garantie 6 mois disponible de 2 M€.
- Au 31.12.2012 : 6,9 M€ de cash et d'un compte à terme (échéance 1 mois) de 1 M€.

7.7 CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2012, le capital se décomposait de 315 355 actions, entièrement libérées, d'un montant nominal de 1 euro, dont certaines catégories disposaient d'un droit de paiement préférentiel en cas de liquidation, dissolution et cession.

L'assemblée générale du 2 avril 2013 a approuvée la division par 10 de la valeur nominale des actions de la société portant ainsi la valeur nominale d'une action ERYTECH de 1 euro à 0,10 euro.

Suite à l'introduction de la société sur le marché Euronext, les droits préférentiels ont été annulés et le capital augmenté pour être porté à 5 539 952 actions de nominal 0,1 euro.

Nombre d'actions

Exercice clos le 31 décembre 2012	3 153 550
Conversion des obligations convertibles "OC A & B"	431 034
Compensation des intérêts obligataires	83 750
Conversion des obligations convertibles "Recordati"	431 034
Conversion BSA	1 900
Emission des actions nouvelles suite à l'introduction sur Euronext	1 440 584
Nombre d'actions au 31 décembre 2013	5 541 852

Les frais d'introduction sur le marché réglementé ont été imputés sur la Prime d'Émission.

Résultat de base par action et résultat dilué par action

en euros	31.12.2013	31.12.2012 (publié)
Résultat net	(8 144 721)	(2 172 035)
Nombre d'actions pondéré de la période	4 686 150	315 355
Résultat de base par action	(1,74)	(6,89)
Résultat net retraité	(6 296 879)	(1 638 422)
Effet dilutif des conversions d'obligations et exercice de droit de souscription	204 150	160 067
Résultat dilué par action	(1,74)	(6,89)

Effet dilutif des opérations sur capital :

	Publié 2012	Retraitement suite aux opérations sur capital	Proforma 2012
Nombre moyen pondéré d'action	315 355	x10	3 153 550
Nombre moyen pondéré d'action après dilution	(6,89)		(0,69)

7.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante

en euros	31.12.2013	31.12.2012
Provisions IDR	117 144	97 098
Provisions pour litiges	-	106 665
Provisions pour risques et charges	117 144	203 763

Le régime applicable chez ERYTECH Pharma est défini par la convention collective de l'industrie pharmaceutique.

Comme cela a été précisé dans la Note 5.14, la société a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels en autres éléments du résultat global. Les engagements de retraite ne sont pas couverts par des actifs de régime. La part de la provision dont l'échéance est inférieure à un an est non significative.

Les hypothèses de calcul pour l'évaluation de la provision concernant les salariés sont les suivantes:

	31.12.2013	31.12.2012
Taux d'actualisation	3,17%	2,69%
Augmentation des salaires	3%	3%
Taux de contribution sociale	Non cadre 47%	Non cadre 47%
	Cadre 55%	Cadre 55%
Age de départ à la retraite	65 - 67 ans	65 ans
Table de mortalité	INSEE 2013	INSEE 2012

La ventilation des provisions est la suivante :

en euros	31.12.2013	31.12.2012
Provisions pour engagement de retraite	117 144	97 098
Provisions - part à plus d'un an	117 144	97 098
Autres provisions pour risques	-	106 665
Provisions - part à moins d'un an	-	106 665

7.9 ENDETTEMENT

Endettement par nature

en euros	31.12.2013	31.12.2012
Dettes financières liées aux crédits baux	303 217	158 649
Découverts bancaires	0	0
Avances conditionnées	693 669	759 953
Obligations convertibles	0	10 151 228
Emprunts	15 000	30 000
Dettes financières	1 011 886	11 099 830

Endettement par maturité

en euros	2013		
	Montants dus		TOTAL
	A moins d'un an	A plus d'un an	
Emprunts	15 000		15 000
Avances conditionnées	144 502	549 167	693 669
Dettes financières liées aux crédits baux	82 841	220 376	303 217
Obligations convertibles	0	0	0
Découverts bancaires			
Total emprunts	242 343	769 543	1 011 886

en euros	2012		
	Montants dus		TOTAL
	A moins d'un an	A plus d'un an	
Emprunts	15 000	15 000	30 000
Avances conditionnées	115 000	644 953	759 953
Dettes financières liées aux crédits baux	84 933	73 716	158 649
Obligations convertibles	4 412 453	5 738 775	10 151 228
Découverts bancaires			
Total emprunts	4 627 386	6 472 444	11 099 830

Toutes les obligations convertibles ont été converties lors de l'introduction en bourse de la société en mai 2013.

7.9.1 Avances remboursables

Les avances conditionnées auprès des collectivités publiques font l'objet de contrats avec OSEO. La Société bénéficie de trois contrats d'avances remboursables avec OSEO Innovation. Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.

Dans le référentiel IFRS, le fait que l'avance remboursable ne supporte pas le paiement d'un intérêt annuel revient à considérer que la Société a bénéficié d'un prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée au taux sans risque (OAT 10 ans) majoré d'un spread de crédit estimé est considérée comme une subvention perçue de l'État. Ces subventions sont étalées sur la durée estimée des projets financés par ces avances.

La part à plus d'un an des avances conditionnées est enregistrée en dettes financières - part non courante, tandis que la part à moins d'un an est enregistrée en dettes financières - part courante.

Depuis sa création, la Société a bénéficié de 3 aides remboursables sous certaines conditions de la part d'OSEO dont les principaux termes sont présentés ci-après :

- **OSEO INNOVATION**

La première aide, accordée par OSEO INNOVATION, d'un montant total de 735 000 €, concerne le programme ayant pour objet le "développement d'un nouveau traitement contre le cancer du pancréas par l'administration de globules rouges allogéniques incorporant la L-Asparaginase".

Cette aide est distribuée en 3 phases:

- 294 000€ après la signature de l'accord (versés en 2008)
- 294 000 € sur appels de fonds (versés en 2010)
- solde à l'achèvement des travaux après constat de fin de programme par OSEO (versés en 2011)

Le remboursement de cette avance conditionnée s'effectuera selon un échéancier défini qui prendra fin au plus tard le 30/06/2016.

La Société s'est engagée à rembourser la totalité de la somme prêtée selon l'échéancier suivant :

- 100 000 € au plus tard au 30 juin 2013
- 150 000 € au plus tard au 30 juin 2014
- 225 000 € au plus tard au 30 juin 2015
- 260 000 € au plus tard au 30 juin 2016

- **OSEO FEDER**

La seconde aide, accordée par OSEO FEDER, qui prévoyait un montant total de 135 000 €, concerne le programme ayant pour objet la "validation préclinique de l'encapsulation d'ARN interférents à visée thérapeutique dans des globules rouges, notamment pour limiter l'inflammation du foie cirrhotique et/ou prévenir le développement de carcinomes hépatocellulaires".

Cette aide prévoyait une distribution en 4 phases:

- 40 500 € après la signature de l'accord (versés en 2009)
- 40 500 € sur appels de fonds (versés en 2010)
- 27 000 € sur appels de fonds
- solde à l'achèvement des travaux après constat de fin de programme par OSEO

La société aura reçu 81 000 € de la part d'OSEO/FEDER sur ce programme. Dans la mesure où les travaux correspondant à l'aide FEDER sont aujourd'hui terminés, la Société ne percevra pas les deux derniers versements de 27 K€.

Le remboursement de cette avance conditionnée s'effectuera selon un échéancier défini qui prendra fin au plus tard le 30 septembre 2015.

La Société s'est engagée à rembourser la totalité de la somme prêtée selon l'échéancier suivant :

- 7 500 € au plus tard au 30 septembre 2013
- 7 500 € au plus tard au 31 décembre 2013
- 7 500 € au plus tard au 31 mars 2014
- 7 500 € au plus tard au 30 juin 2014
- 9 250 € au plus tard au 30 septembre 2014
- 9 250 € au plus tard au 31 décembre 2014
- 9 250 € au plus tard au 31 mars 2015
- 9 250 € au plus tard au 30 juin 2015
- 14 000 € au plus tard au 30 septembre 2015

- OSEO / TEDAC :

La troisième aide, accordée par OSEO dans le cadre du projet TEDAC est d'un montant total de 4 895 052 €. Cette aide est distribuée à l'achèvement d'étapes clefs successives:

- 62 607 € après la signature de l'accord (versés en 2012)
- le reste par appels de fonds en fonction des étapes clefs.

La société s'engage à rembourser à OSEO dans un premier temps :

- la somme de 5 281 000 € dès l'atteinte d'un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 10 millions d'euros, selon l'échéancier suivant :
 - 500 000 € au plus tard au 30 juin de la première année d'obtention de ce chiffre d'affaires cumulé,
 - 750 000 € au plus tard au 30 juin de la deuxième année
 - 1 500 000 € au plus tard au 30 juin de la troisième année
 - 2 531 000 € au plus tard au 30 juin de la quatrième année.
- et le cas échéant une annuité égale à 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, dans la limite d'un remboursement total de 5.3 M€.

Dans un deuxième temps, dès lors que le chiffre d'affaire cumulé atteint 60 000 000 €, la société s'engage à verser à OSEO la somme de 2,5% du chiffre d'affaires généré par l'exploitation des produits issus du projet, dans la limite d'un remboursement total de 15 M€ sur 15 ans.

7.9.2 Obligations convertibles

en nombre d'obligation convertible	31.12.2013	31.12.2012
Indivest Partners	-	2 000 000
Auriga Partners	-	2 000 000
Recordati Orphan Drugs	-	5 000 000
Total	-	9 000 000

Toutes les obligations convertibles ont été converties lors de l'introduction en bourse de la société en mai 2013.

7.10 AUTRES PASSIFS

en euros	31.12.2013	31.12.2012
Autres passifs non courants		
Dettes fiscales et sociales	815 617	361 257
Produits constatés d'avance	648 854	943 004
Autres dettes	347 388	164 201
Autres passifs courants	1 811 859	1 468 462

7.11 PARTIES LIÉES

Au titre de l'exercice 2013

<i>en euros</i>	Rémunération brute totale	Partie fixe	Partie variable ou exceptionnelle	Avantage en nature (hors GSC)	Jetons de présence nets	Honoraires, hors débours	Régime facultatif chômage GSC
Gil BEYEN	164 736	164 736	-	-	-	-	-
Gil BEYEN bvba	87 500					87 500	
Pierre-Olivier GOINEAU	251 007	165 771	75 000	4 351	-		5 885
Yann GODFRIN	251 110	164 996	75 000	5 229	-		5 885
Jérôme BAILLY	62 644	55 293	5 000	2 351	-		-
Calenos sprl *	5 250					5 250	
Sven ANDREASSON	12 958				12 958		
Philippe ARCHINARD	13 083				13 083		
Marc BEER	8 333				8 333		
Auriga Partners	120 000					120 000	
Idinvest Partners	120 000					120 000	

* société contrôlée par M. Sven Andreasson

Au titre de l'exercice 2012

<i>en euros</i>	Rémunération brute totale	Partie fixe	Partie variable ou exceptionnelle	Avantage en nature (hors GSC)	Jetons de présence nets	Régime facultatif de retraite ou chômage
Gil Beyen bvba **	393 900	152 400	241 500			
Pierre-Olivier Goineau	185 648	115 737	60 000	4 187		5 885 *
Yann Godfrin	185 678	115 483	60 000	4 471		5 885 *
Jérôme Bailly	59 187	59 187				
Galenos sprl ***					6 375	
Bruce Lennart					17 100	
Alain Maiore					9 375	
Philippe Archinard					7 000	
Marc Beer					7 250	

* contrat d'assurance chômage avec l'association pour la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise (GSC)

** les montants indiqués correspondent aux honoraires payés à Gil Beyen BVBA, hors débours

*** société contrôlée par M. Sven Andreasson, les montants indiqués correspondent aux honoraires payés, hors débours

La société n'a pas d'autres transactions avec des parties liées, d'une importance significative, non conclues à des conditions de marché.

7.12 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN ET EFFET SUR LE RÉSULTAT

en euros au 31.12.2013	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dette au coût amorti
Actifs financiers	82 908		82 908	
Autres actifs courants	1 700 874		1 700 874	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 112 523	15 112 523		
Total actifs financiers	16 896 305	15 112 523	1 783 782	-
Passifs financiers - Part à plus d'un an	730 545			730 545
Passifs financiers - Part à moins d'un an	281 341			281 341
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 421 436			1 421 436
Total	2 433 322	-	-	2 433 322

en euros 31.12.2012	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dette au coût amorti
Actifs financiers	79 670		79 670	
Autres actifs courants	1 147 516		1 147 516	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 875 115	7 875 115		
Total actifs financiers	9 102 301	7 875 115	1 227 186	-
Passifs financiers - Part à plus d'un an	6 472 444	5 738 775		733 669
Passifs financiers - Part à moins d'un an	4 627 386	4 412 453		214 933
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 274 244			1 274 244
Total	12 374 074	10 151 228	-	2 222 846

8. GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ**Risque de change**

La Société utilise l'euro comme devise de référence dans le cadre de ses activités d'information et de communication financière. Cependant, une part significative, de l'ordre de 10% des dépenses d'exploitation, est libellée en dollars américains (bureau de représentation à Philadelphie, collaborations en matière de production de lots cliniques avec l'American Red Cross, consultants en « Business Development », consultants pour élaboration d'essais cliniques aux États-Unis, collaborations diverses autour de tests et de projets cliniques aux États-Unis).

À ce jour, la Société n'a pas opté pour des techniques actives de couverture, et n'a pas eu recours à des instruments financiers dérivés à cette fin. Des fluctuations de change défavorables entre l'euro et le dollar difficilement prévisibles pourraient affecter la situation financière de la Société.

La dépendance va augmenter car la société va mener des essais cliniques aux USA et à plus long terme vendre sur ce marché. La société optera pour des techniques de couverture de change.

Les dépenses en US Dollars se sont élevées à 556 547 \$ lors de l'exercice comptable 2013. Les contrevaleurs enregistrées en comptabilité se sont élevées à 420 094 € au gré des saisies des factures et des fluctuations de cours. Ce qui représente une parité moyenne annuelle de 1,324 \$ pour 1€.

Les écarts de change ne sont pas significatifs sur les périodes présentées.

Risque de liquidité

Cf paragraphe 4.

Les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles de la Société ont été respectivement de +0,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 et -7,3 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts) :

en euros	2013			
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels		
		Total	A moins d'1 an	1 an à 5 ans
Emprunts	15 000	(15 000)	(15 000)	-
Avances conditionnées	693 669	(701 000)	(115 000)	(586 000)
Dettes financières liées aux crédits baux	303 217	(303 217)	(82 841)	(220 376)
Obligations convertibles	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 421 436	(1 421 436)	(1 421 436)	
Total	2 433 322	(2 440 653)	(1 634 277)	(806 376)

Toutes les obligations convertibles ont été converties lors de l'introduction en bourse de la société en mai 2013.

en euros	2012			
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels		
		Total	A moins d'1 an	1 an à 5 ans
Emprunts	30 000	(30 000)	(15 000)	(15 000)
Avances conditionnées	759 953	(816 000)	(115 000)	(701 000)
Dettes financières liées aux crédits baux	158 649	(158 649)	(84 933)	(73 716)
Obligations convertibles	10 151 228	(9 000 000)		(9 000 000)
Découverts bancaires				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 274 244	(1 274 244)	(1 274 244)	
Total	12 374 074	(11 278 893)	(1 489 177)	(9 789 716)

Les 9 M€ de flux de trésorerie contractuels correspondent aux flux de trésorerie sur les obligations convertibles détenues par des fonds d'Idinvest Partners et par Auriga Venture III (valeur nominale de 4 M€, prime de non conversion de 2 M€ et intérêts dus à échéance 3 M€).

9. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Essais cliniques

Les frais liés aux essais cliniques sont constatés en charges au fur et à mesure de leur engagement.

Un patient inclus entraîne l'obligation pour ERYTECH d'engager certains coûts que l'étude se poursuive ou non et ce en plus des charges déjà engagées. Dès lors qu'un patient est recruté, la société comptabilise une provision pour couvrir tous les coûts engagés pour poursuivre l'essai clinique à horizon d'un an.

Le reste des coûts engagés pour mener jusqu'à la fin l'essai clinique (patients non encore recrutés) fait l'objet d'un suivi en hors bilan.

31/12/2013

Nom essai clinique	FNP TTC	Engagement contractuel ERYTECH		Commentaire
		Certain FNP	Incertain (hors bilan HT)	
2007/04	0	0	0	Etude terminée
2008/02	0	0	0	Etude terminée
2009/06	347	0	0	Recrutement terminé
2012/09	0	0	0	Recrutement non commencé
2012/10	0	0	0	Recrutement non commencé
2013/03	0	0	0	Recrutement non commencé
		FNP 347	HB 0	

31/12/2012

Nom essai clinique	FNP	Engagement contractuel Erytech		Commentaire
		Certain FNP	Incertain (hors bilan HT)	
2007/04	95	0	0	Recrutement terminé
2008/02	0	0	0	Terminée
2009/06	68	0	534	Estimé fin de projet 1566 K€ ht
		FNP 163	HB 534	

Les engagements hors bilan au titre des locations simples s'élèvent à 427 K€ et correspondent essentiellement à la location des bâtiments. Les échéances de ces charges sont les suivantes :

Inférieures à 1 an : 156 K€

Comprises entre 1 an et 5 ans : 271 K€

Supérieures à 5 ans : 0 K€

10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur l'exercice 2013, les honoraires du commissaire aux comptes payés sur l'exercice s'élèvent à :

- dans le cadre de sa mission légale : 69 750 € hors débours,
- au titre d'audit de prestations de services entrant dans les diligences directement liées telles que définies par les normes d'exercice professionnel : 1 800€.

1. ÉLÉMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS

1.2. COMPTES SOCIAUX ÉTABLIS (NORMES FRANÇAISES) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

BILAN ACTIF

Bilan Actif

Période du 01/01/13 au 31/12/13

ERYTECH PHARMA

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2013	Net (N-1) 31/12/2012
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	109 177	94 900	14 277	29 593
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	109 177	94 900	14 277	29 593
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	337 674	308 028	29 646	36 474
Autres immobilisations corporelles	1 011 123	567 544	443 579	509 067
Immobilisations en cours	20 000		20 000	40 000
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 368 797	875 572	493 225	585 541
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	682 481	100 607	581 873	79 670
TOTAL immobilisations financières :	682 481	100 607	581 873	79 670
ACTIF IMMOBILISÉ	2 160 455	1 071 080	1 089 375	694 804
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	138 238		138 238	115 983
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	138 238		138 238	115 983
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	429		429	
Créances clients et comptes rattachés	87 192		87 192	
Autres créances	1 716 965		1 716 965	998 675
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 804 586		1 804 586	998 675
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				1 000 000
Disponibilités	15 112 523		15 112 523	6 875 115
Charges constatées d'avance	101 067		101 067	148 841
TOTAL disponibilités et divers :	15 213 590		15 213 590	8 023 956
ACTIF CIRCULANT	17 156 414		17 156 414	9 138 614
Frais d'émission d'emprunts à étaler				1 484 932
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	19 316 869	1 071 080	18 245 790	11 318 350

BILAN PASSIF**Bilan Passif**

Période du 01/01/13 au 31/12/13

ERYTECH PHARMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2013	Net (N-1) 31/12/2012
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 555 895	555 895	315 355
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	42 335 338	17 767 715
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(22 295 938)	(20 284 544)
Résultat de l'exercice	(6 478 994)	(2 011 394)
TOTAL situation nette :	14 116 301	(4 212 868)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	14 116 301	(4 212 868)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	763 607	878 607
AUTRES FONDS PROPRES	763 607	878 607
Provisions pour risques		106 665
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		106 665
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		11 000 000
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 000	30 000
Emprunts et dettes financières divers		773 240
TOTAL dettes financières :	15 000	11 803 240
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 524 652	1 274 243
Dettes fiscales et sociales	829 988	361 257
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	347 388	164 201
TOTAL dettes diverses :	2 702 028	1 799 701
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	648 854	943 004
DETTES	3 365 881	14 545 945
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	18 245 790	11 318 349

COMPTE DE RÉSULTAT (Première partie)**Compte de Résultat (Première Partie)**

Période du 01/01/13 au 31/12/13

ERYTECH PHARMA

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2013	Net (N-1) 31/12/2012
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	483 964		483 964	
Chiffres d'affaires nets	483 964		483 964	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			294 150	(80 845)
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			133 225	39 957
Autres produits			464	5 000 006
PRODUITS D'EXPLOITATION			911 804	4 959 118
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			578 915	275 364
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]			(22 255)	(17 923)
Autres achats et charges externes			4 308 504	3 604 775
TOTAL charges externes :			4 865 164	3 862 216
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			38 114	38 743
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 475 736	1 718 300
Charges sociales			1 192 720	827 736
TOTAL charges de personnel :			3 668 456	2 546 035
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			152 578	167 990
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				106 665
TOTAL dotations d'exploitation :			152 578	274 655
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			43 325	133 883
CHARGES D'EXPLOITATION			8 767 638	6 855 532
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(7 855 834)	(1 896 414)

COMPTE DE RÉSULTAT (seconde partie)**Compte de Résultat (Seconde Partie)**

Période du 01/01/13 au 31/12/13

ERYTECH PHARMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2013	Net (N-1) 31/12/2012
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(7 855 834)	(1 896 414)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	534 771	1 679
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	3 195	3 233
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		2 279
	537 966	7 191
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	100 607	400 000
Intérêts et charges assimilées	438 881	610 130
Différences négatives de change	2 700	10 218
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	542 188	1 020 348
RÉSULTAT FINANCIER	(4 222)	(1 013 158)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(7 860 056)	(2 909 572)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	27 829	15 492
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		81 000
	27 829	96 492
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 423	10 428
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		456
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	13 423	10 885
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	14 406	85 608
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	(1 366 656)	(812 570)
TOTAL DES PRODUITS	1 477 599	5 062 801
TOTAL DES CHARGES	7 956 593	7 074 195
BÉNÉFICE OU PERTE	(6 478 994)	(2 011 394)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, se caractérisant par :

- total du bilan en euros : 18 245 789,54 euros
- chiffre d'affaires en euros : 483 964,28 euros
- résultat net comptable en euros : (6 478 994,29 euros)

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société s'est introduite en bourse, sur le marché réglementé Euronext, compartiment C. Le premier jour de cotation a eu lieu le 07 mai 2013. La société a décidé d'exercer la clause d'extension portant le montant de l'offre publique (hors compensation de créances) à 16,7 M€ auquel se rajoute le montant souscrit d'1 M€ au titre de la compensation de créances. La conversion d'obligations convertibles pour un total de 10 M€ dont 5 M€ de Recordati Ophran Drugs a porté le total de l'opération à 27,8 M€.

Le prix applicable au placement global et à l'offre à prix ouvert a été fixé en milieu de fourchette, à 11,60 euros.

L'intégralité des 1.524.334 actions nouvelles offertes dans le cadre de l'offre publique ont été souscrites et seront allouées de la manière suivante :

- Placement global : 1.157.989 actions allouées aux investisseurs institutionnels (soit 80,4% du nombre total des actions émises) ;
- Offre à prix ouvert : 282.595 actions allouées au public (soit 19,6% du nombre total des actions émises).
- Compensation de créances : création de 83.750 actions additionnelles.

Sur la base d'un total de 5.539.952 actions à admettre aux négociations et d'une valeur de 11,60 euros par titre, la capitalisation boursière d'ERYTECH s'élève à 64,3 M€ environ à l'issue de l'opération.

L'introduction en bourse a généré la conversion des obligations détenues par les fonds IDinvest et Auriga Partners ainsi que celles de Recordati. Les intérêts courus des obligations détenues par les fonds ont également été convertis en actions (les obligations de Recordati n'ayant pas de coupon). L'introduction sur Euronext a amené également la société à annuler les instruments anti-dilutifs tels que les BSA Full-Ratchet.

Au cours de l'exercice 2013, deux nouveaux plans de bons de souscription (un plan de BSA et un plan de BSPCE) ont été attribués (cf note 6.3).

Outre la transformation de la Société de la forme de SA à Directoire et Conseil de Surveillance, en SA à Conseil d'Administration (CA), il est à noter la nomination de Mr Gil BEYEN au titre de Président du Conseil d'Administration, par décision du CA du 6 mai 2013.

Mr GOINEAU étant nommé Vice-Président du CA par la même délibération, en sus de sa nomination au titre de Directeur Général Délégué.

2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le cours de l'action de la Société a particulièrement monté en début 2014 jusqu'à franchir son cours d'introduction de 11,60 euros dès janvier. De ce fait, la Société et Bryan Garnier ont signé un avenant au contrat de liquidité afin de procéder à une reprise partielle des moyens affectés à hauteur de 400 000 euros en date du 25 mars 2014.

La Société a créé une filiale « Erytech Pharma, Inc » aux USA dont l'existence légale a commencé au 9 avril 2014.

La société n'a pas d'autres éléments significatifs postérieurs à la clôture.

3 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

4 PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES

4.1 PRINCIPE ET CONVENTIONS GÉNÉRALES

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables en vigueur en France dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que des Règlements du CRC n° 2000-06, n° 2004-06 et n° 2002-10 relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005.

4.2 PERMANENCE DES MÉTHODES

Aucun changement de réglementation comptable ou de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

4.3 AUTRES PRINCIPES COMPTABLES

Les principales autres méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée ou à leur coût de revient.

Les frais de R&D sont comptabilisés selon la méthode suivante en phase de recherche :

- Aucune immobilisation incorporelle résultant de la recherche ne peut être comptabilisée,
- Les dépenses de recherche (ou la phase de recherche d'un projet interne) doivent être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues,
- L'immobilisation incorporelle est comptabilisée si, et seulement si, l'entreprise peut démontrer :
 - la faisabilité technique, l'intention et la capacité d'achever l'immobilisation ou de la vendre,
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
 - la disponibilité de ressources pour achever le développement, utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle ou au cours de son développement.

Le solde du poste Frais de recherche et développement est nul au bilan. En effet, tous les critères de comptabilisation en immobilisation n'ont pas été réunis, les dépenses correspondantes ont donc été maintenues en charges sur l'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

– Concessions, logiciels, brevets	1 à 10 ans
– Installations techniques	3 à 10 ans
– Matériel et outillages industriel	1 à 5 ans
– Matériel de bureau et mobiliers	3 à 5 ans

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode FIFO.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES

La méthode de comptabilisation des obligations convertibles est celle dite des " deux opérations distinctes ", à savoir l'emprunt obligataire prime de non conversion incluse est enregistré au passif du bilan, la prime de non conversion enregistrée à l'actif.

La prime de non conversion est ensuite amortie proportionnellement aux intérêts courus.

RECONNAISSANCE DES PRODUITS DE SUBVENTION

Le produit de subvention est comptabilisé dès qu'elle est octroyée lors de son encaissement.

Selon le principe de rattachement des charges aux produits, il est tenu compte du rythme des dépenses correspondantes et, le cas échéant, il est constaté une partie de la subvention en « Produits constatés d'avance » lorsque la convention d'octroi de la subvention prévoit explicitement les dépenses à effectuer de manière obligatoire. A contrario, un produit à recevoir est constaté lorsque les dépenses engagées permettent de constater une quote-part de subvention à recevoir.

La société constate donc un produit constaté d'avance correspondant à la fraction de la subvention reçue correspondante aux dépenses non réalisées.

AVANCES CONDITIONNÉES

Les avances reçues de l'État comportent généralement une part en subventions dont le remboursement n'est pas requis, et une part remboursable en cas de succès technique ou commercial, classée en avances conditionnées.

Les avances conditionnées sont présentées au bilan dans la rubrique « Autres fonds propres » tant qu'il existe un doute quant au succès technique ou commercial.

ESSAIS CLINIQUES

Les frais liés aux essais cliniques sont constatés en charges au fur et à mesure de leur engagement.

Un patient inclus entraîne l'obligation pour Erytech d'engager certains coûts que l'étude se poursuive ou non et ce en plus des charges déjà engagées. Dès lors qu'un patient est recruté, la société comptabilise une provision pour couvrir tous les coûts engagés pour poursuivre l'essai clinique. Le reste des coûts engagés pour mener jusqu'à la fin l'essai clinique (patients non encore recrutés) fait l'objet d'un suivi en hors bilan.

PROVISIONS

Une provision pour risques et charges est constatée dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES QUI N'ONT PAS ÉTÉ CONCLUES AUX CONDITIONS NORMALES DE MARCHÉ

Aucune transaction de ce type n'a été conclue sur l'exercice.

ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE PENSIONS ET RETRAITES

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La méthode retenue est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Les hypothèses techniques utilisées sont les suivantes:

Age de départ à la retraite : 65-67 ans

Turnover moyen (non cadres), fort (cadres) et faible (dirigeant)

Évolution des salaires : cadres et non cadres à 3%, dirigeants à 1%

Table de mortalité INSEE 2013

Taux d'actualisation : taux IBOXX Corporates AA en décembre 2013 de 3,17%

Taux de charges patronales retenus : 47% (non cadres) et 55% (cadres et dirigeants).

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est un avantage fiscal qui concerne les entreprises employant des salariés et équivaut à une baisse de leurs charges sociales.

Le CICE doit être imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'année au cours de laquelle les rémunérations prises en compte pour le calcul du CICE ont été versées.

Suivant les recommandations de l'ANC, la Société comptabilise le CICE au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 « Charges de personnel ».

5 COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le montant des frais de recherche comptabilisés en charge sur l'exercice et non activés s'élèvent à 4 425 519 euros.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La Société a conclu un contrat de liquidité avec la société Bryan Garnier afin de favoriser la liquidité de transactions et la régularité des cotations des titres, ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

A cette fin, la société a porté un crédit au compte de liquidité à hauteur de 600 000 euros.

La société Bryan Garnier a fait état d'un portefeuille de titres Erytech Pharma au 31/12/2013 de 52 935 titres, valorisés au cours moyen de 9,43 euros, soit 498 965,31 euros (enregistrés en immobilisations financières).

La moins value latente correspondant à ces titres s'élève à 100 607,33 euros, portée en Provision pour dépréciation.

Le solde de trésorerie disponible au 31/12/2013 s'élève à 427,36 euros.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts & cautionnements à hauteur de 82 480,61 euros.

Les immobilisations financières sont donc résumées ainsi :

Intitulé	Solde
Depots Et Cautionnements	82 481 €
Autres Creances Immo	427 €
Actions Propres	<u>599 573 €</u>
Total General	682 481 €

Immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	100 168		9 009
TOTAL immobilisations incorporelles :	100 168		9 009
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	318 097		19 577
Installations générales, agencements et divers	949 722		3 734
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	25 041		32 627
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	40 000		20 000
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	1 332 859		75 938
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	79 670		603 238
TOTAL immobilisations financières :	79 670		603 238
TOTAL GÉNÉRAL	1 512 698		688 184

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			109 177	
TOTAL immobilisations incorporelles :			109 177	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			337 674	
Inst. générales, agencements et divers			953 455	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			57 668	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	40 000		20 000	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	40 000		1 368 797	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			682 481	
TOTAL immobilisations financières :			682 481	
TOTAL GÉNÉRAL	40 000		2 160 455	

Amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	70 575	24 325		94 900
TOTAL immobilisations incorporelles :	70 575	24 325		94 900
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	281 623	26 405		308 028
Inst. générales, agencements et divers	444 512	95 726		540 238
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	21 184	6 122		27 306
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	747 319	128 253		875 572
TOTAL GÉNÉRAL	817 894	152 578		970 473

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	24 325		
TOTAL immobilisations incorporelles :	24 325		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	26 405		
Installations générales, agencements et divers	95 726		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	6 122		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	128 253		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	152 579		

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Stocks revendus en l'état				
Marchandises				
Approvisionnement				
Stocks approvisionnement				
Matières premières	55 848	54 403	1 445	
Autres approvisionnements	82 391	61 580	20 810	
TOTAL I	138 238	115 983	22 255	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Études				
Prestations de services				
TOTAL III				
PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)		II + III		

La ligne « autres approvisionnements » concerne le stock de produits dédiés à la production de lots à usages cliniques. L'augmentation de l'activité sur l'année 2013 a induit une forte augmentation du stock concerné

État des Échéances des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	682 481		682 481
TOTAL de l'actif immobilisé :	682 481		682 481
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	87 192	87 192	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	(72 669)	(72 669)	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	1 366 656	1 366 656	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	217 928	217 928	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	28 686	28 686	
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	103 644	103 644	
TOTAL de l'actif circulant :	1 731 437	1 731 437	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	101 067	101 067	
TOTAL GÉNÉRAL	2 514 985	1 832 504	682 481

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	15 000	15 000		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 524 652	1 524 652		
Personnel et comptes rattachés	475 033	475 033		
Sécurité sociale et autres organismes	232 206	232 206		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	14 321	14 321		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	35 708	35 708		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	347 388	347 388		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	648 854	648 854		
TOTAL GÉNÉRAL	3 293 161	3 293 161		

CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

La Société bénéficie depuis sa création en 2004 du Crédit d'Impôt Recherche (CIR), tel que définie par l'article 244 quater B I du code général des impôts.

Sa comptabilisation en résultat en moins de l'impôt sur les bénéfices, en contrepartie d'une créance fiscale.

Le montant du CIR de la Société au titre des trois derniers exercices s'élève à :

- 2013 : 1 366 356 euros
- 2012 : 812 570 euros
- 2011 : 798 967 euros

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE)

La Société bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) créé par l'article 66 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012.

Le montant au titre de l'exercice 2013 s'élève à 28 686,24 euros et a été constaté en moins des charges de salaires, avec pour contrepartie au bilan une créance fiscale.

DEBITEURS DIVERS

Les débiteurs divers concernent des avoirs à recevoir auprès de fournisseurs ayant fourni à la société des matériels financés en crédit-bail, et ayant facturé à tort la société.

DISPONIBILITES

La trésorerie de la Société s'établit à 15 112 522,84 euros, dont 3 000 000 euros placés en Comptes A Terme (CAT), souscrits :

- pour 1 000 000 euros auprès de la Société Générale, échéance 1 mois renouvelable tacitement,
- pour 2 000 000 euros auprès de la Banque Populaire, échéance 6 mois, mobilisable à vue.

La trésorerie se répartie donc selon les catégories suivantes :

		12 105 313,82
Comptes courants	euros	
		3 000 000,00
Comptes A Terme	euros	
		6 318,91
Intérêts courus	euros	
		<u>890,11</u>
Devises	<u>euros</u>	
		15 112 522,84
Total	euros	

Charges et Produits Constatés d'Avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	101 067	648 854
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	101 067	648 854

Les charges constatées d'avances concernent prioritairement les contrats de maintenance ainsi que mes contrats de locations mobilières et immobilières.

Les produits constatés d'avance sont la quote-part de subvention du projet TEDAC, dont les frais liés n'ont pas été encore engagés.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Toutes les obligations convertibles ont été converties lors de l'introduction en bourse de la société en mai 2013.

De fait, les primes de non conversion ont été amorties jusqu'au 30/04/2013 au prorata des intérêts courus à hauteur de 131 507 euros, pour être ensuite annulées.

Leurs fractions précédemment amorties ont été comptabilisées en Autres Produits Financiers.

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Primes de remboursement des obligations	1 484 932	1 353 425	131 507	0

Produits à Recevoir

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	
État	28 686
Divers, produits à recevoir	428
Autres créances	103 216
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	132 330

Composition du Capital Social

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	3 153 550	0,1
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	2 405 402	0,1
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	5 558 952	0,1

L'introduction en bourse sur EURONEXT a créé 2 386 402 nouveaux titres en mai 2013.

L'IPO en elle-même a créé 1 440 584 titres, la conversion des Obligations a créée 945 818 titres.

L'exercice de BSA a créé 19 000 nouveaux titres sur exercice.

Le nominal à l'ouverture a été divisé par 10, simultanément d'une multiplication par 10 du nombre de titres (AG du 02/04/2013).

**Tableau de variation des capitaux propres
(en euros, normes françaises)**

	Nombre d'actions	Capital Social	Prime d'émission	Réserves & à-nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total Capitaux Propres
Solde au 31 dec 2012	3 153 550	315 355,00 €	17 767 715,14 €	(20 284 543,97 €)	(2 011 394,12 €)	- €	(4 212 867,95 €)
Affectation du résultat 2012				(2 011 394,12 €)	2 011 394,12 €		- €
Capitalisation des intérêts d'OC	83 750	8 375,00 €	963 125,00 €				971 500,00 €
Conversion des OC	862 068	86 206,80 €	8 913 793,20 €				9 000 000,00 €
IPO	1 440 584	144 058,40 €	16 566 716,00 €				16 710 774,40 €
Imputation des frais d'IPO			(2 013 989,01 €)				(2 013 989,01 €)
Conversion de BSA	19 000	1 900,00 €	137 978,00 €				139 878,00 €
Résultat de l'exercice 2013					(6 478 994,29 €)		(6 478 994,29 €)
Solde au 31 dec 2013	5 558 952	555 895,20 €	42 335 338,33 €	(22 295 938,09 €)	(6 478 994,29 €)	- €	14 116 301,15 €

AVANCES CONDITIONNEES

Les avances conditionnées d'un total de 763 607 euros se répartissent au 31/12/2013 de la façon suivante :

- OSEO INNOVATION (avance 1) : 635 000 euros
- OSEO FEDER (avance 2) : 66 000 euros
- OSEO / BPI FRANCE (avance 3) : 62 607 euros

1. Aide accordée par OSEO INNOVATION (735 000 euros) : programme ayant pour objet le "développement d'un nouveau traitement contre le cancer du pancréas par l'administration de globules rouges allogéniques incorporant la L-Asparaginase".

Cette aide est distribuée en 3 phases:

- 294 000 euros après la signature de l'accord (versés en 2008)
- 294 000 euros sur appels de fonds (versés en 2010)
- solde à l'achèvement des travaux après constat de fin de programme par OSEO.

Le remboursement de cette avance conditionnée s'effectuera selon un échéancier défini qui prendra fin au plus tard le 30/06/2016. A ce titre, la société a remboursé sa première échéance de 100 000 euros en 2013.

2. Aide accordée par OSEO FEDER (135 000 euros) : programme ayant pour objet la "validation préclinique de l'encapsulation d'ARN interférents à visée thérapeutique dans des globules rouges, notamment pour limiter l'inflammation du foie cirrhotique et/ou prévenir le développement de carcinomes hépatocellulaires".

Cette aide est distribuée en 4 phases:

- 40 500 euros après la signature de l'accord (versés en 2009)
- 40 500 euros sur appels de fonds (versés en 2010)
- 27 000 euros sur appels de fonds
- solde à l'achèvement des travaux après constat de fin de programme par OSEO.

Le remboursement de cette avance conditionnée s'effectuera selon un échéancier défini qui prendra fin au plus tard le 30/06/2016. Le programme ayant été interrompu de façon anticipée, seuls les deux premiers appels de fonds ont été versés pour un total de 81 000 euros. La société a remboursé ses deux premières échéances en 2013 pour un total de 15 000 euros.

3. Aide accordée par OSEO / BPI FRANCE (4 895 052 euros) : projet TEDAC.

Cette aide est distribuée à l'achèvement d'étapes clefs successives :

- 62 607 euros après la signature de l'accord (versés en 2012)
- le reste par appels de fonds en fonction des étapes clefs.

La société s'engage à rembourser à OSEO la somme de 5 281 000 euros dès l'atteinte d'un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 10 millions d'euros, et le cas échéant une annuité égale à 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet. Dans un deuxième temps, dès lors que le chiffre d'affaire cumulé atteint 60 000 000 euros, la société s'engage à verser à OSEO la somme de 2,5% du chiffre d'affaires généré par l'exploitation des produits issus du projet, dans la limite d'un remboursement total de 15 M€ sur 15 ans.

Provisions Inscrites au Bilan

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	106 665		106 665	
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION		100 607		100 607
TOTAL GÉNÉRAL	106 665	100 607	106 665	100 607

Une procédure administrative d'opposition devant l'Office Européen des brevets avait été mise en œuvre par un tiers à fin 2012, pour être finalement abandonnée par les différentes tierces parties.

Hormis la provision pour dépréciation d'immobilisations financières, la société a constaté une reprise de provision pour risques et charges de 106 665 euros, le litige prudhommal rattaché à cette provision ayant fait l'objet d'une conciliation totale entre les parties.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES (OC)

Dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, les obligations convertibles ont été intégralement converties, ainsi que les intérêts capitalisés à fin avril 2013

Charges à Payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financiers divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	278 223
Dettes fiscales et sociales	509 072
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	347 388
TOTAL	1 134 683

6 COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU RESULTAT

CHIFFRE D'AFFAIRES

La Société a conclu en 2012 un accord de distribution exclusive de son produit dans l'indication de la leucémie lymphoblastique aigue auprès de la société Orphan Europe, groupe Recordati.

La Société a également contracté avec le groupe Recordati la prise en charge financière de l'essai clinique GRASPA-AML 2012-01 dans la leucémie myéloïde aigue (LAM), à hauteur de 5 millions d'Euros.

A ce titre la Société a commencé en avril 2013 à refacturer sur une base mensuelle les coûts de l'étude clinique à Orphan Europe, ceci constituant des produits divers, étant refacturés sans marge.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

La Société a constaté la quote-part de subvention TEDAC rattachée aux dépenses de l'exercice sur le programme pour 294 150 euros.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération globale versée aux mandataires sociaux dirigeants s'élève à 572 642 euros.

La rémunération globale s'élève à 221 001 euros pendant la période du 01/01/2013 au 30/04/2013 pendant laquelle la Société était organisée sous forme de SA à Directoire et Conseil de Surveillance.

La rémunération globale s'élève à 351 641 euros pendant la période du 01/05/2013 au 31/12/2013, la Société étant maintenant sous forme de SA à Conseil d'Administration.

Les titres ouvrant droit à une part du capital à terme détenus sont présentés dans le tableau détaillé "Bons de souscription".

OBLIGATIONS CONVERTIBLES (OC)

A. PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

La prime de remboursement a été amortie sur la durée de l'exercice au prorata temporis des intérêts courus.

Les obligations ayant été converties dans le cadre de l'introduction en bourse, la reprise de la prime antérieurement amortie a été comptabilisée en autre produits financiers pour 515 068,49 euros.

Au point de vue fiscal, est déductible l'amortissement de la prime égale à la fraction courue au cours de l'exercice, déterminé de manière actuarielle selon la méthode des intérêts composés c'est-à-dire en appliquant le taux d'intérêt actuariel calculé à la date d'émission de l'emprunt. Le taux d'actualisation retenu est de 3%.

L'exercice de l'année 2012 avait constaté à ce titre une réintégration fiscale de 130 672 euros, que nous déduisons du résultat fiscal de l'année 2013, la prime de non conversion étant totalement annulée.

B. INTERETS SUR EMPRUNTS OBLIGATAIRES

La Société a constaté les intérêts dus pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2013, pour les OC portant coupons à 15% l'an.

Le montant correspondant s'élève à 197 260,27 euros, porté en charges financières.

La dette correspondant aux intérêts cumulés depuis l'émission des OC s'élevait à 971 506,85 euros au 30/04/2013 et à été convertie en actions de la société en même temps que leur nominal de 4 000 000 euros.

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
Produits courants de gestion	53	77180000
Solde litige fournisseur	27 776	77200000

TOTAL**27 829**

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
Charges courantes de gestion	615	67180000
Charges sur exercice antérieur	12 808	67200000

TOTAL**13 423**

INCIDENCE DE LA FISCALITE DIFFEREE

	Montant
Résultat de l'exercice	(6 478 994 €)
Impôt sur les bénéfices	(1 366 656 €)
Résultat avant impôt	(7 845 650 €)
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	(7 845 650 €)
Résultat Fiscal de l'exercice	(7 992 388 €)
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	26 309 540 €
Total des déficits restant à reporter	34 301 928 €

IMPOTS SUR LES BENEFICES

VENTILATION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXEPTIONNEL

	Montant	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat de l'exercice	(6 478 994 €)	(6 493 400 €)	14 406 €
Impôt sur les bénéfices	(1 366 656 €)	(1 366 656 €)	
Résultat avant impôt	(7 845 650 €)	(7 860 056 €)	14 406 €

Le montant d'impôt sur les bénéfices correspond au CIR. Sa base de constitution correspond à des coûts de recherches exclus du Résultat exceptionnel.

Détail des Transferts de Charges

NATURE	Montant
Avantage en nature	25 418
Indemnités journalières de la sécurité sociale	1 141
TOTAL	
26 559	

7 AUTRES INFORMATIONS

ESSAIS CLINIQUES

Les frais liés aux essais cliniques sont constatés en charges au fur et à mesure de leur engagement.

Un patient inclus entraîne l'obligation pour Erytech d'engager certains coûts que l'étude se poursuive ou non et ce en plus des charges déjà engagées. Dès lors qu'un patient est recruté, la société comptabilise une provision pour couvrir tous les coûts engagés pour poursuivre l'essai clinique à horizon d'un an.

Le reste des coûts engagés pour mener jusqu'à la fin l'essai clinique (patients non encore recrutés) fait l'objet d'un suivi en hors bilan.

31/12/2013

Nom essai clinique	FNP TTC	Engagement contractuel ERYTECH		Commentaire
		Certain FNP	Incertain (hors bilan HT)	
2007/04	0	0	0	Etude terminée
2008/02	0	0	0	Etude terminée
2009/06	347	0	0	Recrutement terminé
2012/09	0	0	0	Recrutement non commencé
2012/10	0	0	0	Recrutement non commencé
2013/03	0	0	0	Recrutement non commencé
FNP		HB		
347		0		

31/12/2012

Nom essai clinique	FNP	Engagement contractuel Erytech		Commentaire
		Certain FNP	Incertain (hors bilan HT)	
2007/04	95	0	0	Recrutement terminé
2008/02	0	0	0	Terminée
2009/06	68	0	534	Estimé fin de projet 1 566 K€ ht
FNP		HB		
163		534		

La provision liée à l'avancement du projet GRASPALL 2009-06 à fin 2013 a été comptabilisée en Charges à payer pour 347 387,77 euros TTC.

INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de 3,17 %, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2013 s'élève à 117 144,75 euros.

Aucune provision pour charges n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ENGAGEMENT ENVERS LES DIRIGEANTS

Le Conseil d'Administration du 24 mai 2013, a autorisé des indemnités de départ au bénéfice de :

- Mr Gil BEYEN. Cet engagement prévoit qu'en cas de départ de Mr BEYEN de la société, c'est-à-dire en cas :
 - d'expiration du mandat (sauf renouvellement refusé par Mr BEYEN) ou
 - de révocation (sauf pour faute grave ou lourde tel que ce terme s'entend au regard de la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de Cassation)
Mr BEYEN pourra prétendre à une indemnité égale à :
 - douze fois la moyenne mensuelle des rémunérations (primes comprises) effectivement perçus au cours des douze mois précédant la décision de révocation ou l'expiration du mandat ou
 - la rémunération fixe annuelle définie par le Conseil d'Administration, en cas de révocation décidée dans les douze mois suivant la nomination de Mr BEYEN.
- Mr Pierre-Olivier GOINEAU. Cet engagement prévoit qu'en cas de départ de Mr GOINEAU de la société, c'est-à-dire en cas :
 - d'expiration du mandat (sauf renouvellement refusé par Mr GOINEAU) ou
 - de révocation (sauf pour faute grave ou lourde tel que ce terme s'entend au regard de la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de Cassation)
Mr GOINEAU pourra prétendre à une indemnité égale à douze fois la moyenne mensuelle des rémunérations (primes comprises) effectivement perçus au cours des douze mois précédant la décision de révocation ou l'expiration du mandat
- Mr Yann GODFRIN. Cet engagement prévoit qu'en cas de départ de Mr GODFRIN de la société, c'est-à-dire en cas :
 - d'expiration du mandat (sauf renouvellement refusé par Mr GODFRIN) ou
 - de révocation (sauf pour faute grave ou lourde tel que ce terme s'entend au regard de la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de Cassation)
Mr GODFRIN pourra prétendre à une indemnité égale à douze fois la moyenne mensuelle des rémunérations (primes comprises) effectivement perçus au cours des douze mois précédant la décision de révocation ou l'expiration du mandat.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur l'exercice 2013, les honoraires du commissaire aux comptes payés sur l'exercice s'élèvent à :

- dans le cadre de sa mission légale : 69 750 euros hors débours,
- au titre d'audit de prestations de services entrant dans les DDL: 1 800 euros.

BONS DE SOUSCRIPTION

L'AGE du 21 mai 2012 a constaté en première résolution que la totalité des BSA et BSPCE émis préalablement à ce jour par la société (à l'exception des BSA-A Full Ratchet) sont purement et simplement annulés. Cette même AGE a statué en seconde résolution la décision d'émettre de nouveaux BSA et BSPCE.

Le 07 mai 2013, les BSA-A Full Ratchet ont été annulés dans le cadre de l'introduction en bourse de la société.

A fin 2013, les Bons de souscriptions se décomposent ainsi.

Référence BSA / BSPCE	Référence AGE	Parité	Période d'exercice	Nombre de titres émis	souscriptions	exercice	Nombre de titres restant à exercer
BSPCE ₂₀₁₂ ⁽¹⁾	21/05/2012	1 titre = 10 actions	20/05/2020	33 788	20 611	-	13 177
BSA ₂₀₁₂ ⁽²⁾	21/05/2012	1 titre = 10 actions	20/05/2020	11 263	4 025	1 900	7 238
TOTAL :				45 051	24 636	1 900	20 415

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31/12/2013, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 2382 heures.

Crédit-Bail

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations m matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			702 889		702 889
Amortissements :					
- cumuls exercices antérieurs			540 694		540 694
- dotations de l'exercice			47 790		47 790
TOTAL			114 405		114 405
REDEVANCES PAYÉES :					
- cumuls exercices antérieurs			558 160		558 160
- dotations de l'exercice			96 246		96 246
TOTAL			654 406		654 406
REDEV. RESTANT À PAYER :					
- à un an au plus			52 524		52 524
- à plus d'un an et cinq ans au plus			80 562		80 562
- à plus de cinq ans					
TOTAL			133 086		133 086
VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus			24 040		24 040
- à plus d'un an et cinq ans au plus			46 036		46 036
- à plus de cinq ans					
TOTAL			70 076		70 076
Mont. pris en charge dans l'exercice					
Rappel : Redevance de crédit bail					101 634

Ce tableau recense 7 crédits bails finançant du matériel pour la R&D. Deux contrats se sont terminés sur l'exercice. L'échéance la plus lointaine est à février 2018.

Effectif Moyen

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	19	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	17	
Ouvriers		
TOTAL	36	

La société a connu sur l'exercice 5 embauches ainsi que 5 départs de salariés.

Engagements Financiers

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	117 145
Autres engagements donnés :	

TOTAL 117 145

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	4 516 035

TOTAL 4 516 035

L'engagement de Recordati sur l'étude GRASPA-AML s'élève contractuellement à 5 000 000 euros, et est valorisé à hauteur de 4 516 035 euros fin 2013, l'écart correspondant à la refacturation 2013

L'engagement de Recordati sur l'étude GRASPA-AML s'élève contractuellement à 5 000 000 euros, et est valorisé à hauteur de 4 516 035 euros fin 2013, l'écart correspondant à la refacturation 2013.

RISQUES DE MARCHÉ

La Société utilise l'euro comme devise de référence dans le cadre de ses activités d'information et de communication financière. Cependant, une part significative, de l'ordre de 10% des dépenses d'exploitation, est libellée en dollars américains (bureau de représentation à Philadelphie, collaborations en matière de production de lots cliniques avec l'American Red Cross, consultants en « Business Development », consultants pour élaboration d'essais cliniques aux États-Unis, collaborations diverses autour de tests et de projets cliniques aux États-Unis).

À ce jour, la Société n'a pas opté pour des techniques actives de couverture, et n'a pas eu recours à des instruments financiers dérivés à cette fin. Des fluctuations de change défavorables entre l'euro et le dollar difficilement prévisibles pourraient affecter la situation financière de la Société.

La dépendance va augmenter car la société va mener des essais cliniques aux USA et à plus long terme vendre sur ce marché. La société optera pour des techniques de couverture de change.

Les dépenses en US Dollars se sont élevées à 556 547 \$ lors de l'exercice comptable 2013. Les contrevaleurs enregistrées en comptabilité se sont élevées à 420 094 euros au gré des saisies des factures et des fluctuations de cours. Ce qui représente une parité moyenne annuelle de 1,324 \$ pour leuros.

Les écarts de change ne sont pas significatifs sur les périodes présentées.

Partie 2

RAPPORT DE GESTION

2. RAPPORT DE GESTION

2.1. EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

2.1.1 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Nbre des actions ordinaires existantes	244 499	315 355	315 355	315 355	5 558 952 ***
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes	244 499	315 355	315 355	315 355	5 558 952 ***
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations			67 916 *	135 833 *	-
- par exercice de droit de souscription	76 171	147 027	172 876 **	244 855	22 736
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(5 063 653)	(5 373 958)	(6 605 757)	(2 149 309)	(7 592 464)
Impôts sur les bénéfices	(710 667)	(721 327)	(798 967)	(812 570)	(1 366 656)
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(4 525 916)	(4 822 357)	(5 983 691)	(2 011 394)	(6 478 994)
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(17,80)	(14,75)	(18,41)	(4,23)	(1,12)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(18,51)	(15,29)	(18,97)	(6,38)	(1,17)
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	37	41	41	38	36
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 622 173	1 715 167	1 847 841	1 718 300	2 504 423
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	427 757	463 122	833 826	827 736	1 164 033

*selon l'hypothèse d'une levée de fonds de 18 millions d'euros avec une valorisation de 73,62 euros par action

** ne comprenant pas les bons de souscription devenus caducs au 31/12

*** division par 10 du nominal de l'action en 2013

2.1.2. Politique de distribution des dividendes

Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Néant.

Politique de distribution des dividendes

Il n'est pas prévu d'initier une politique de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.

2.1.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent Rapport, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société et/ou de sa filiale.

2.1.4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu, à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société depuis le 31 décembre 2013.

2.1.5. Exposé sur les résultats économiques et financiers

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 483 964 euros suite aux refacturations sans marge de l'essai clinique GRASPA-AML à Orphan Europe / Groupe Recordati, contrairement à l'exercice précédent au cours duquel il était nul.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 911 804 euros contre 4 959 118 euros au titre de l'exercice précédent. Cette diminution est liée au paiement fin 2012 de 5 000 000 euros suite à la signature du contrat de distribution exclusive par Recordati / Orphan Europe.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 8 767 638 euros contre 6 855 532 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +27,9 %. Cette variation des charges d'exploitation s'explique par une augmentation très significative des achats et charges externes liés aux développements cliniques et précliniques de ERYASP™/GRASPA®, ainsi que des charges de personnel. Ceci est légèrement minoré par une reprise de provision pour risques de 106 665 euros.

Le résultat d'exploitation ressort à une perte de 7 855 834 euros contre une perte 1 896 414 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +314% .

L'effectif salarié moyen s'élève à 36 contre 38 au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 5,3%.

Le résultat financier est de - 4 222 euros contre -1 013 158 euros au titre de l'exercice précédent, résultant principalement de la constatation de l'annulation des amortissements antérieurs de la prime de remboursement des emprunts obligataires pour 515 082 euros, ainsi que la constatation des revenus de comptes à terme pour 19 689 euros.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort en perte à 7 860 056 euros contre une perte de 2 909 572 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 170 %.

Compte tenu des éléments ci-dessus,

- du résultat exceptionnel de 14 406 euros contre 85 608 euros au titre de l'exercice précédent,
- de la créance de crédit d'impôt sur la recherche de 1 366 656 euros.

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 6 478 994 euros contre une perte de 2 011 394 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 222,18 %.

Au 31 décembre 2013, le total du bilan de la Société s'élevait à 18 245 790 euros contre 11 318 350 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 61.21%.

2.1.6. Affectation du résultat

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et d'affecter la perte de 6 478 994 euros au compte « report à nouveau».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient fixés à 14 116 301 euros .

2.1.7. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Les comptes de l'exercice 2013 prennent en charge une somme de 12 346 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 4 115 euros.

2.1.8 Information sur les délais de paiement

La décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Exercice 2012 :

ECHU	TOTAL
Inférieur à 1 mois	248 866
Entre 1 et 3 mois	46 320
Entre 3 et 6 mois	26 539
Supérieur à 6 mois	
TOTAL =	321 725 euros
A ECHOIR	TOTAL
Inférieur à 1 mois	540 921
Entre 1 et 3 mois	20 682
Entre 3 et 6 mois	1 063
Supérieur à 6 mois	-
TOTAL =	562 665 euros

Soit un total pour le poste de dettes fournisseurs: 884 390 euros

Exercice 2013 :

ECHU	TOTAL
Inférieur à 1 mois	462 623
Entre 1 et 3 mois	546 612
Entre 3 et 6 mois	83 085
Supérieur à 6 mois	- 26 498
TOTAL =	1 065 823 euros
A ECHOIR	TOTAL
Inférieur à 1 mois	180 177
Entre 1 et 3 mois	-
Entre 3 et 6 mois	-
Supérieur à 6 mois	-
TOTAL =	180 177 euros

Soit un total pour le poste de dettes fournisseurs: 1 246 000 euros

2.1.9 Conventions réglementées

Les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé seront soumises à l'approbation des actionnaires, étant précisé que le Commissaire aux comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

2.2. PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Rapport financier, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre. La Société a procédé à la revue des risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le présent chapitre. Ces risques sont, ceux dont la Société estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

2.2.1. Risques opérationnels

- Le développement des produits de la Société pourrait être retardé ou ne pas aboutir.
- ERYASP™/GRASPA® pourrait présenter certains risques qui existent dans le cadre d'une transfusion sanguine.
- Les coûts de production pourraient être plus élevés que prévus.
- Les capacités de production de la Société pourraient être insuffisantes.
- Le succès commercial des produits de la Société n'est pas garanti.
- La Société dispose d'une expérience limitée de la vente, du marketing et de la distribution. La commercialisation de GRASPA® dans 38 pays européens et en Israël est largement dépendante de Orphan Europe (groupe Recordati) et du Groupe Teva.
- ERYASP™/GRASPA® est le seul produit en développement clinique et susceptible d'être sur le marché dans les 5 prochaines années.
- La perte de certaines collaborations scientifiques pourrait gêner le développement de la Société.
- Un administrateur ou membre du comité scientifique pourrait être en conflit d'intérêt et porter préjudice à la Société.
- L'accès aux matières premières et produits nécessaires à la réalisation des essais cliniques et à la fabrication des produits de la Société n'est pas garanti.
- La Société est dépendante de ses sous-traitants.
- La Société est exposée à des risques liés à la manipulation de substances dangereuses.

2.2.2. Risques stratégiques

- La Société pourrait perdre des collaborateurs clefs et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées.
- La Société pourrait ne pas atteindre les objectifs sur lesquels elle s'est engagée dans le cadre de certaines collaborations et accords de partenariat
- Le développement de la Société dépendra de sa capacité à gérer sa croissance.
- Des solutions concurrentes directes ou indirectes pourraient freiner le développement de la Société ou rendre obsolète ses produits.
- La Société pourrait ne pas être en mesure de protéger la confidentialité de ses informations et/ou de son savoir-faire.
- ERYTECH pourrait être la cible d'attaques informatiques.

- ERYTECH pourrait être victime d’espionnage industriel.
- La Société ne peut garantir la propriété intellectuelle liée aux technologies qui appartiennent à des tiers et qu’elle utilise.
- La protection offerte par des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle est incertaine. La Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir une protection adéquate de ses droits de propriété intellectuelle et, par là-même, perdre son avantage technologique et concurrentiel. Une partie de l’activité de la Société pourrait dépendre de ou violer des brevets et/ou d’autres droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers. Le caractère exclusif conféré par les droits de propriété intellectuelle pourrait être contourné par des tiers/concurrents de la Société.
- La responsabilité de la Société peut être engagée pour l’utilisation de ses produits.

2.2.3. Risques réglementaires

- L’obtention des autorisations préalables à toute commercialisation est incertaine.
- La collecte d’échantillons humains est strictement encadrée.
- Les conditions de détermination du prix et du taux de remboursement des produits de la Société constitueront un facteur clef du succès commercial de la Société.
- Le maintien des statuts requis pour fabriquer et commercialiser les produits de la Société est incertain.

2.2.4. Risques financiers, sociaux et fiscaux

- La Société a un historique de pertes d’exploitation, pertes qui pourraient perdurer.
- La Société pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d’assurer son développement.
- Le crédit d’impôt-recherche (« CIR ») est une ressource importante de la Société. Une remise en cause de ce dispositif fiscal pourrait avoir un effet défavorable sur son développement.

2.3. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE ET PRINCIPALES TENDANCES

2013

Le 30 avril 2013, la Société réussit remarquablement son introduction en bourse sur le compartiment C du marché réglementé NYSE Euronext Paris, en levant au-delà du montant visé de 15M€, c’est à dire en étendant sa levée à 17,7M€.

Le 6 mai 2013, la Société a modifié son mode de gouvernance, afin d’instaurer un Conseil d’administration en lieu et place du Directoire et du Conseil de Surveillance et a nommé Mr Gil Beyen Président Directeur Général, anciennement Président du Conseil de Surveillance.

Europe :

Le comité d’experts indépendants (Data Safety Monitoring Board ou DSMB) en charge de surveiller l’étude clinique de Phase II/III de GRASPA[®] chez l’adulte et l’enfant en rechute dans la LAL s’est tenu et a rendu un avis favorable quand à la poursuite de cet essai clinique en phase III selon le protocole original avec un effectif total de 80 patients.

L’Union Européenne a accordé le statut de médicament orphelin à GRASPA[®] dans la LAM.

L’ANSM a accordé à ERYTECH le droit de commencer une étude de Phase Iib dans la LAM. ERYTECH a inclu son premier patient en mars.

Le comité d’experts indépendants (Data Safety Monitoring Board ou DSMB) en charge de surveiller l’étude clinique de Phase Iib de GRASPA[®] dans la LAM a rendu un avis favorable quant à la

poursuite de cet essai clinique après évaluation de la tolérance du produit chez les 30 premiers patients.

Etats-Unis :

La FDA a accordé à ERYTECH le droit de démarrer une phase Ib avec ERYASP™ dans la LAL.

L'USPTO a délivré le brevet protégeant la technologie d'ERYTECH lui accordant une exclusivité jusqu'en 2029 avec une possibilité d'extension en 2034.

Au plan international, la société a déposé deux nouvelles demandes de brevet.

2014

Europe :

La société a annoncé le lancement d'une étude de Phase II dans le cancer du pancréas avec son produit ERYASP™.

ERYTECH a obtenu l'autorisation de plusieurs pays européens pour son étude LAM lui permettant d'élargir le recrutement de ses patients.

La Société a annoncé l'ajout d'un nouveau candidat-médicament « Affameurs de tumeurs », ERY-MET, à son portefeuille en oncologie.

USA :

Les principaux centres de recrutements de patients sont ouverts : Chicago, Duke, Columbus

Au plan financier, la Société a accueilli de nouveaux actionnaires suite à une opération de reclassement auprès d'institutionnels européens et d'investisseurs américains spécialisés dans le domaine de la santé. Au plan international, la Société a déposé une nouvelle demande de brevet.

2.4. APERCU DES ACTIVITES ET RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

2.4.1. Présentation générale

ERYTECH a été fondée en 2004 pour développer et mettre sur le marché des thérapies innovantes pour les leucémies aigües et autres cancers pour lesquels les besoins médicaux restent insatisfaits. L'approche innovante d'ERYTECH consiste à agir sur l'environnement de la tumeur et à l'« affamer » de sorte que les cellules cancéreuses ne puissent plus avoir accès aux facteurs de croissance qui leur sont nécessaires pour vivre et proliférer.

Le produit phare d'ERYTECH, ERYASP™/GRASPA®¹, se positionne dans le traitement des leucémies aigües, un cancer du sang et de la moelle osseuse, dont la prolifération est rapide et qui nécessite un traitement urgent. Les deux formes les plus fréquentes sont la leucémie aigüe lymphoblastique (LAL) et la leucémie aigüe myéloïde (LAM), en fonction des cellules à l'origine de la maladie. Chaque année environ 50 000 patients sont diagnostiqués avec une leucémie aigüe en Europe et aux Etats-Unis.

ERYASP™/GRASPA® dispose de résultats cliniques convaincants obtenus dans plusieurs essais cliniques et est en phase finale de développement clinique en vue d'une obtention d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) en Europe. Sur la base de ces résultats, ERYTECH a conclu deux partenariats de distribution pour les marchés européens et israéliens avec les sociétés internationales Orphan Europe (Groupe Recordati) et le Groupe Teva.

ERYASP™/GRASPA®, développé sur la base de la technologie propriétaire d'ERYTECH, consiste en une enzyme, la L-asparaginase, encapsulée dans des globules rouges. La L-asparaginase est une arme

¹ La marque GRASPA® a été licenciée à Orphan Europe (Groupe Recordati) pour la commercialisation du produit dans la LAL et la LAM en Europe.

essentielle dans le traitement des leucémies aigües. Cette enzyme possède la propriété de pouvoir supprimer l’approvisionnement des cellules leucémiques en asparagine, une substance naturellement présente dans le sang qui leur est indispensable pour leur croissance. Ce traitement à base de L-asparaginase, provoquant la mort des cellules cancéreuses, a démontré son efficacité chez les enfants atteints de LAL, qui pour la quasi-totalité entrent en rémission et ont une probabilité de guérison importante. Néanmoins son usage est considérablement limité par ses effets secondaires importants (réactions allergiques et immunitaire, trouble de la coagulation, pancréatites par exemple). Les cliniciens ne peuvent pas l’administrer à la plupart des patients adultes et seniors qui ne peuvent pas le tolérer.

Les ventes des traitements existants à base de L-asparaginase sont estimées à environ 190 M€² en Europe et aux Etats Unis mais ne représentent qu’une fraction d’un marché beaucoup plus vaste, encore sous-exploité et qui pourrait représenter un milliard³ d’Euros. Plus de 80% des ventes actuelles de L-asparaginase sont réalisées chez l’enfant atteint de LAL. Les autres patients leucémiques, à savoir les adultes et seniors atteints de LAL ainsi que tous les patients atteints de LAM (soit plus de 80% des patients atteints de leucémies aigües), n’ont pas ou peu accès à ces médicaments car trop fragiles pour les supporter.

Grâce à l’encapsulation de l’asparaginase dans le globule rouge sur base de la technologie propriétaire d’ERYTECH, ERYASP™/GRASPA® est uniquement positionné pour fournir une solution à l’important besoin médical non satisfait de ces patients fragiles. La membrane du globule rouge empêche les interactions entre le corps et la L-asparaginase ce qui permet de protéger le corps des effets secondaires de la L-asparaginase et dans le même temps d’éviter que le système immunitaire élimine la L-asparaginase entraînant ainsi une diminution de son efficacité. La L-asparaginase encapsulée réalise pleinement son objectif de détruire l’asparagine en circulation dans le sang car cette dernière est aspirée à l’intérieur du globule rouge par un phénomène naturel. Le globule rouge opère comme un bioréacteur circulant dans le sang et détruisant l’asparagine qui pourrait nourrir les cellules leucémiques.

ERYASP™/GRASPA® a le potentiel de devenir un médicament de référence dans le traitement des leucémies aigües: ERYASP™/GRASPA® permet aux patients fragiles qui n’ont pas aujourd’hui la possibilité, en raison de leur état de santé général et des effets secondaires induits, d’être traités avec de la L-asparaginase, et qui de ce fait ont des chances de survie réduites. Pour les patients capables de recevoir les traitements actuels à base de L-asparaginase, ERYASP™/GRASPA® offrira une alternative efficace avec un profil de tolérance considérablement amélioré.

ERYTECH est en phase finale d’études cliniques pour GRASPA® dans la LAL et dispose de résultats convaincants en termes d’efficacité et de tolérance dans: (a) les résultats d’une étude de Phase I/II chez des enfants et adultes atteints de la LAL en rechute, (b) les résultats d’une phase II réalisée auprès de patients âgés de plus de 55 ans atteints de la LAL et (c) la confirmation au niveau de la sécurité de l’étude de Phase II/III (en cours chez des adultes et enfants en rechute). Ces études sous-tendent à terme la demande d’Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) au niveau européen.

En novembre 2012, ERYTECH a signé un accord de commercialisation avec Orphan Europe, filiale spécialisée dans les médicaments orphelins du Groupe Recordati, un groupe pharmaceutique européen de premier plan réalisant un chiffre d’affaires de 942M€ en 2013, pour distribuer GRASPA® dans 38 pays européens. Grâce à la mise en place de ce partenariat, GRASPA® pourra être commercialisé efficacement dès l’obtention des autorisations nécessaires dans tous les pays d’Europe et ERYTECH percevra aux termes de l’accord une partie substantielle des profits réalisés. ERYTECH a, également, signé un partenariat avec le Groupe Teva, un des grands laboratoires pharmaceutiques mondiaux, pour distribuer GRASPA® en Israël.

La société dispose d’une unité de production basée à Lyon et qualifiée « Etablissement Pharmaceutique » et « Etablissement Exploitant », qui permet d’adresser les marchés européen et israélien.

² Source : Jazz Pharmaceuticals et ERYTECH

³ Se référer aux sections 6.4 et 6.5

ERYTECH développe de nouvelles indications possibles pour ERYASP™ en dehors du domaine des leucémies. Des premiers résultats précliniques et cliniques suggèrent que ERYASP™ pourrait également être efficace contre certaines tumeurs solides pour lesquels les options thérapeutiques sont aujourd'hui réduites. ERYTECH prévoit de lancer une étude de phase II dans le cancer du pancréas dont le coût est financée par les fonds levés lors de l'introduction en bourse.

En outre, la Société possède un pipeline étoffé de produits ciblant des maladies orphelines qui constituent à moyen et long terme des relais de croissance pour la société et/ou des options de partenariats. À plus long terme, la technologie d'ERYTECH peut encapsuler différentes molécules ou principes actifs à l'intérieur de globules rouges et pourrait permettre de développer de nouveaux médicaments, notamment en cancérologie, avec des profils d'efficacité et de toxicité considérablement améliorés et donc par voie de conséquence une amélioration de la survie et de la qualité de vie des patients.

ERYTECH possède les atouts nécessaires pour s'établir comme une société de biotechnologie mature avec des revenus provenant d'accords de partenariat portant sur la distribution d'un médicament aux portes du marché et un pipeline d'indications et de produits prometteur :

- **Un concept thérapeutique unique pour lutter contre le cancer : « Affamer les tumeurs »**

Les traitements qui agissent sur l'approvisionnement des cellules tumorales en oxygène ou en nutriments constituent une des armes pour lutter efficacement contre le cancer et sont complémentaires des approches qui peuvent éventuellement cibler directement les cellules cancéreuses. Ces médicaments provoquent la mort des cellules tumorales par asphyxie ou privation d'éléments nutritifs. ERYTECH développe des nouvelles thérapies enzymatiques innovantes capables d'affamer les tumeurs et permettant la prise en charge de cancers non radio/chimio sensibles. En particulier, le traitement à base de L-asparaginase prive les cellules leucémiques d'asparagine, un acide aminé essentiel à leur croissance et survie. Supprimer cet acide aminé de l'environnement métabolique est un enjeu clef dans la lutte contre les leucémies mais également de certains autres cancers.

- **Un premier marché ciblé à fort potentiel : Les leucémies aigües**

ERYTECH se positionne dans le traitement des leucémies aigües qui sont la majorité des formes de leucémies et représente environ 50 000 nouveaux cas diagnostiqués par an en Europe et aux Etats-Unis. Les besoins médicaux sont considérables compte tenu du pronostic très défavorable de ce cancer pour la plupart des patients. Les enfants atteints de LAL, qui représentent environ 12% des nouveaux cas des leucémies aigües, bénéficient d'un taux de survie à 5 ans de plus de 90% grâce au traitement à base de L-asparaginase. L'ensemble des autres patients, les adultes et les seniors, et les patients en rechute ne peuvent typiquement pas supporter ce traitement, malgré les efforts faits depuis des dizaines d'années pour l'adapter, et ont des chances de survie à 5 ans entre 10% et 20%, soit un des taux les plus faibles toutes formes de cancers confondues. Les traitements existants à base de l'asparaginase génèrent des ventes estimées à environ 190 M€, largement chez les enfants, mais le marché potentiel est estimé à plus d'un milliard d'Euros en Europe et aux Etats-Unis.

- **Des résultats cliniques convaincants pour GRASPA® : Efficacité et tolérance**

ERYTECH prévoit de déposer une demande d'autorisation de mise sur le marché pour GRASPA® dans la LAL auprès de l'agence européenne (EMA) début 2015 sur la base d'une étude réalisée auprès de patients atteints de LAL de plus de 55 ans et de deux études (dont une en cours) chez les patients adultes et pédiatriques en rechute. ERYTECH a validé avec l'EMA que ces études peuvent constituer la base du dossier de demande d'AMM. La première étude, chez les enfants et adultes atteints de la LAL en rechute, a démontré la tolérance du produit et a permis d'identifier la meilleure dose. Elle a aussi démontré qu'une injection de GRASPA® résulte dans la même déplétion d'asparagine que 8 injections de la forme libre de la L-asparaginase. Elle a été suivie d'une étude de Phase II/III dans le même type de patients. Cette étude est en cours et aujourd'hui en fin de recrutement. L'étude de Phase II/III a, sur la base des analyses intermédiaires effectuées par un Comité de Surveillance Indépendant (Data Safety Monitoring Board - DSMB), déjà confirmé la tolérance du produit et la pertinence de l'étude. La troisième étude est une étude de Phase II chez les patients atteints de la LAL de plus de

55 ans. Cette étude a démontré que dans la catégorie de patients fragiles qui ne peuvent être traités avec la L-asparaginase en induction, GRASPA[®] était bien toléré et entraînait une rémission complète de 77% des patients terminant leur induction avec une survie médiane d'environ 16 mois.

Fort de ces résultats, ERYTECH a débuté une étude clinique dans la LAM qui, si les résultats sont positives, permettra d'étendre l'indication de GRASPA[®] à ces patients une fois le médicament sur le marché.

- **Des partenariats marketing forts : Orphan Europe (Groupe Recordati) et le Groupe Teva**

ERYTECH a conclu deux accords de partenariats majeurs pour la commercialisation de GRASPA[®] dans 38 pays européens avec Orphan Europe (Groupe Recordati) et en Israël avec le Groupe Teva. Grâce au caractère innovant de GRASPA[®], sa capacité à répondre à des besoins médicaux non satisfaits et de son avancée dans le développement clinique, ERYTECH a été en mesure d'obtenir des termes favorables, en particulier en matière de partage des profits futurs (représentant jusqu'à 45% du prix de ventes). Ces deux partenaires disposent de capacités commerciales reconnues et pourront promouvoir efficacement GRASPA[®] sur leurs territoires respectifs. En particulier, Recordati à travers sa filiale Orphan Europe est un spécialiste des maladies orphelines et collaborera avec ERYTECH sur l'approche réglementaire pour optimiser la mise sur le marché de GRASPA[®]. L'accord avec Orphan Europe (Groupe Recordati) prévoit en particulier un paiement à la signature de 5 M€, la participation aux coûts de développement de GRASPA[®] dans la LAM, des paiements futures jusqu'à 37,5 M€ sous réserves d'atteintes d'objectifs réglementaires et commerciaux, et ERYTECH recevra un paiement pour le produit livré et des redevances sur les ventes réalisées par Orphan Europe (Groupe Recordati) avec GRASPA[®], pour un total jusqu'à 45% du prix de vente.

Séparément, une autre société du Groupe Recordati a souscrit des obligations qui ont été converties en une participation au capital d'ERYTECH pour une valeur de 5 M€ au moment de l'introduction en bourse.

- **Des conditions idéales pour accéder au marché : Le statut de médicament orphelin, la pratique médicale existante et un besoin médical attendu**

ERYASPTM/GRASPA[®] a obtenu le statut de médicament orphelin dans la LAL en Europe et aux Etats-Unis et dans la LAM en Europe. ERYTECH tirera donc avantage d'une procédure de mise sur le marché avec des délais plus courts et des coûts réduits, et bénéficiera d'une exclusivité de commercialisation postérieure à l'obtention de l'AMM sur le produit pendant 7 et 10 ans, respectivement aux Etats-Unis et en Europe. Le traitement à base de L-asparaginase est inclus dans quasiment tous les protocoles de chimiothérapie européens et américains depuis les années 1970 pour les patients pédiatriques atteints de LAL. ERYASPTM/GRASPA[®] s'insérera ou s'ajoutera dans la pratique médicale existante. De ce fait, ERYTECH anticipe donc une adoption rapide d'ERYASPTM/GRASPA[®]. Par ailleurs ce sont les mêmes cliniciens qui traitent les patients atteints de LAM et dans cette indication GRASPA[®] capitalisera sur l'expérience clinique de ces prescripteurs. La commercialisation d'ERYASPTM/GRASPA[®] nécessitera des moyens promotionnels et commerciaux raisonnables compte tenu du positionnement de spécialité du médicament (prescripteurs clairement identifiés et relativement peu nombreux, traitement hospitalier ou en centre de soins spécialisés).

- **Une technologie protégée et industrialisée : Statut d'Etablissement Pharmaceutique Exploitant**

La technologie d'encapsulation d'ERYTECH est protégée internationalement par 13 familles de brevets déposées tant sur les procédés que sur les produits. ERYTECH a industrialisé avec succès son procédé de telle sorte à produire, de façon reproductible, fiable et économique à grande échelle, des érythrocytes chargés, quelle que soit la caractéristique initiale et l'origine des globules rouges utilisés. Plus de 300 poches d'ERYASPTM/GRASPA[®] ont d'ores et déjà été produites et transfusées lors des quatre essais cliniques menés par ERYTECH. L'unité de production d'ERYTECH opère selon les normes les plus strictes de production pharmaceutique, de qualité et de traçabilité. La Société a obtenu le statut d'« Etablissement Pharmaceutique » et « Etablissement Exploitant » par l'ANSM, afin de produire GRASPA[®] pour le marché européen et israélien. Les capacités de production actuelles sont suffisantes pour couvrir les besoins des différents essais cliniques programmés et les premières années

de commercialisation. La marge brute d'ERYASP™/GRASPA® est parfaitement en ligne avec les standards de l'industrie pharmaceutique.

- **Opportunité de développer ERYASP™ aux Etats-Unis : Lancement du programme clinique**

Les Etats-Unis représentent un marché quasiment équivalent à celui en Europe en termes de nombre de patients atteints de leucémies aigües et constituent pour ERYASP™ la poursuite naturelle de son développement. La Société a finalisé ses discussions avec la « Food and Drug Administration » (FDA) et a obtenu l'autorisation de démarrer un essai clinique de Phase Ib chez les patients adultes atteints de LAL et âgés de plus de 40 ans. La Société s'appuie sur les études déjà menées en Europe. ERYTECH estime que le développement aux Etats-Unis d'ERYASP™ pourrait permettre de viser une mise sur le marché à horizon 2019 et évaluera les opportunités de partenariat aux différentes étapes clé du programme de développement clinique dans la LAL et la LAM. ERYTECH a mis en place un partenariat étroit avec l'American Red Cross de Pennsylvanie (Philadelphie, USA) pour produire, sous la supervision de la Société, les lots nécessaires aux études cliniques.

- **Un pipeline prometteur : Tumeurs solides**

Il a été démontré que l'asparagine est également un facteur de croissance pour plusieurs autres types de cancers. En partenariat avec le MD Anderson Cancer Center (Houston, USA), un des hôpitaux le plus reconnus au monde pour le traitement du cancer, ERYTECH a analysé différents types de tumeurs solides et a identifié que l'asparaginase pourrait efficacement permettre de combattre des tumeurs solides. La première base du développement d'ERYASP™ dans des tumeurs solides a été réalisée avec une étude de phase I positive qui démontre la bonne tolérance au produit même à des doses élevées. La prochaine étape est l'initiation d'une phase II dont les premiers patients seront recrutés durant l'année 2014. De plus, la plateforme technologique d'ERYTECH est polyvalente et ouvre de nombreuses possibilités pour développer de nouveaux médicaments. La démonstration de l'efficacité de la technologie a principalement été réalisée avec la L-asparaginase mais il est possible d'encapsuler au sein du globule rouge d'autres enzymes, molécules ou protéines : programme TEDAC

- **Une caution scientifique et médicale forte : 7 grands experts mondiaux**

ERYTECH s'est entourée dans son conseil scientifique et medical d'experts américains et européens de renommée internationale en particulier dans le domaine de l'oncologie et des leucémies. En plus de leur rôle actif pour optimiser la stratégie d'ERYTECH, leur opinion dans la communauté scientifique et médicale contribuera à promouvoir l'adoption d'ERYAP/GRASPA® dans les hôpitaux et les centres de soins spécialisés.

- **Une équipe expérimentée et très complémentaire**

ERYTECH est dirigée par Gil Beyen, Président Directeur Général de la Société doté d'une forte expertise en développement international et en partenariats pharmaceutiques, et ses deux co-fondateurs Pierre-Olivier Goineau, Vice-Président et Directeur Général Délégué et entrepreneur et industriel confirmé dans le secteur de la santé, et Yann Godfrin, Directeur Général Délégué, Directeur Scientifique, biologiste et expert scientifique et en hématologie dans le développement de produits de santé et l'industrialisation des procédés. La Société s'appuie sur une équipe talentueuse de 38 professionnels avec des horizons et des compétences variés, complémentaires et totalement en adéquation avec les objectifs de développement d'ERYTECH.

- **Un intérêt fort et croissant de l'industrie pharmaceutique pour les médicaments orphelins**

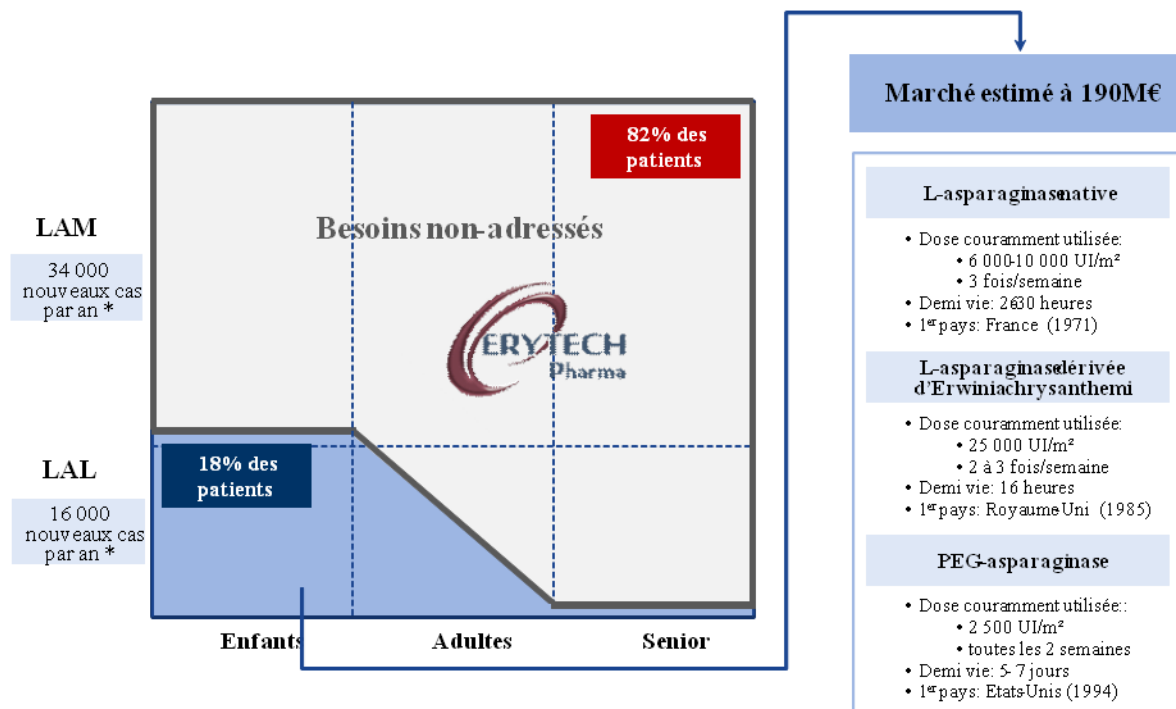
L'intérêt des laboratoires pharmaceutiques pour les maladies orphelines et rares n'a cessé de croître depuis le milieu des années 2000 et la dernière décennie a ainsi été la plus productive pour le développement de ces médicaments. Plusieurs grands laboratoires mondiaux comme Pfizer, GSK et Sanofi, et de nombreux groupes pharmaceutiques de taille intermédiaire, tels que, Recordati, Swedish Orphan Biovitrum ou Shire ont créé des divisions spécialisées en maladies orphelines et rares et/ou fait de ces dernières un axe stratégique majeur. Par voie de conséquence, les transactions dans ce domaine, sous formes d'acquisitions ou d'accords de partenariat, se sont multipliées. En particulier, le marché de la L-asparaginase a connu à lui seul 3 transactions : le rachat d'OPI (France) par EUSA

(UK) pour 100 M€ en 2007, le rachat d'un portefeuille de produits d'Enzon (US) par Sigma Tau (Italie) pour 327 M\$ en 2009 et l'acquisition d'EUSA par Jazz Pharmaceuticals (US) pour 700 M\$ en 2012. Dans ce contexte, ERYTECH a créé une valeur stratégique importante avec ERYASP™/GRASPA® et sa plateforme technologique.

Le marché actuel de la L-asparaginase

ERYTECH estime que le marché actuel des différentes formes d'asparaginase est d'environ 190 millions d'euros⁴ pour l'Europe et les Etats-Unis et que moins de 20% des patients atteints de leucémies aigües sont traités avec de l'asparaginase. Le marché potentiel des autres patients, incluant les patients adultes et seniors atteints de LAL et tous les patients atteints de LAM, n'est pas exploité et pourrait représenter plus d'un milliard d'Euros.

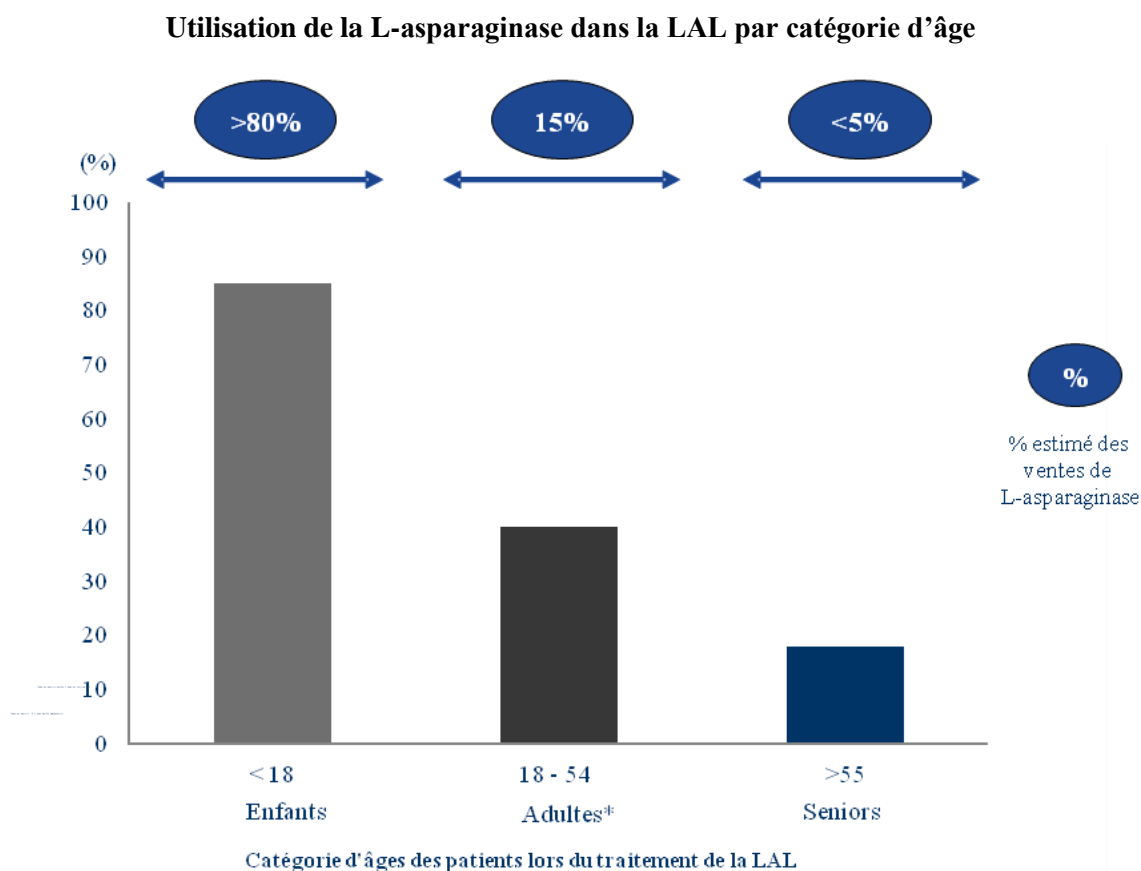
Le marché actuel et potentiel de la L-asparaginase



* Europe et Etats-Unis
Source : Société

⁴ Source: Jazz Pharmaceuticals et Erytech

Le schéma ci-dessous montre que plus de 80% des ventes actuelles de L-asparaginase est réalisé chez les enfants atteints de LAL et environ 15% chez l'adulte et principalement les jeunes adultes (moins de 40 ans) atteints de LAL et capables encore de le tolérer. En revanche, les patients plus âgés ne sont que marginalement traités avec la L-asparaginase.



* le taux de survie 5 ans après diagnostic varie en fonction de l'âge du patient. A titre d'exemple, les patients ayant moins de 29 ans ont un taux de survie à 5 ans de 54% et les patients de 30 à 54 ans présentent un taux de survie à 5 ans de 28%.

Le marché actuel de la L-asparaginase comprend principalement 3 produits, la L-asparaginase dite native (Kidrolase[®], asparaginase medac[®]), Oncaspar[®], et Erwinase[®], qui correspondent à des formulations différentes et/ou à des processus de production différents. Il en résulte que ces produits présentent des profils distincts, notamment en termes de durée d'activité, fréquence d'injections, et effets secondaires.

La forme native (Kidrolase[®] et asparaginase medac[®]) est la première L-asparaginase. Sa commercialisation a débuté en France en 1971. Erwinase[®] et Oncaspar[®] ont été commercialisés pour la première fois à partir de 1985 et 1994 respectivement. Ces produits sont indiqués dans le traitement de la LAL mais ne sont pas ou très peu utilisés chez les patients atteints de la LAM.

2.4.2. ERYASPTM/GRASPA[®]: Un traitement innovant aux portes de la commercialisation

Constatant un réel besoin pour un nouveau médicament à base de L-asparaginase, ERYTECH a développé le produit ERYASPTM/GRASPA[®]. ERYASPTM/GRASPA[®] consiste en une L-asparaginase encapsulée dans un globule rouge. L'encapsulation permet à la L-asparaginase de détruire l'asparagine à l'intérieur du globule rouge, tout en évitant les réactions allergiques et en réduisant les autres effets secondaires. ERYASPTM/GRASPA[®] offre une efficacité thérapeutique prolongée par rapport aux

autres formes et un profil de tolérance considérablement amélioré, permettant de traiter les patients fragiles.

ERYTECH a conduit 5 essais cliniques depuis 2006, dont 4 dans la LAL, pour établir l'efficacité et la sécurité d'emploi de GRASPA® avec 140 patients traités et 324 doses de produit administrées au 31 mars 2014. Le tableau suivant résume les principales conclusions de ces études dans la LAL. Les résultats de l'étude de Phase I dans le cancer du pancréas sont présentés dans la section 2.4.6 sur les tumeurs solides.

Présentation synthétique des données cliniques dans la LAL

Indication	Etude	N	Etat	Principales conclusions
ALL enfants et adultes en rechute	Phase I/II	24	Terminée	GRASPA® est bien toléré même à la dose la plus élevée et démontre une déplétion équivalente à 8 injections de Kidrolase®
	Phase II/III	80	En cours (recrutement terminé)	La sécurité et tolérance sont confirmés par un 'data monitoring board' indépendant (sur base de résultats intérimaires)
ALL patients >55 ans	Phase II	30	Terminée	GRASPA® est bien toléré dans cette population très fragile et a démontré un taux de rémission de 90% et une médiane de survie d'environ 16 mois

Sur la base des études cliniques réalisées ou en cours, ERYTECH estime être en mesure de déposer une demande d'AMM par la procédure centralisée pour l'Europe en 2015 pour la LAL.

Dans l'intervalle, conjointement avec ses partenaires, Orphan Europe (Groupe Recordati) et le Groupe Teva, ERYTECH étudiera la possibilité d'accéder au marché de manière anticipée et de mettre à disposition GRASPA® pour les patients atteints de LAL âgés de plus de 55 ans dans le cadre de programmes d'autorisation temporaires (comme l'Autorisation Temporaire d'Utilisation en France) ou d'usage compassionnel.

L'agence Européenne du Médicament (EMA) et la American Food and Drug Administration (FDA) ont accordé le statut de médicament orphelin à ERYASPTM/GRASPA® dans la LAL lui offrant une exclusivité de commercialisation postérieure à l'obtention de l'AMM sur le produit pendant de 7 et 10 ans, respectivement aux Etats-Unis et en Europe.

L'agence Européenne du Médicament a également donné le statut de médicament orphelin à GRASPA® dans la LAM. Grâce à l'étude de Phase II/III qui est initiée dans la LAM, ERYTECH envisage de déposer une demande d'extension d'indication de GRASPA® à cette forme de leucémies aigües à un horizon de 2017.

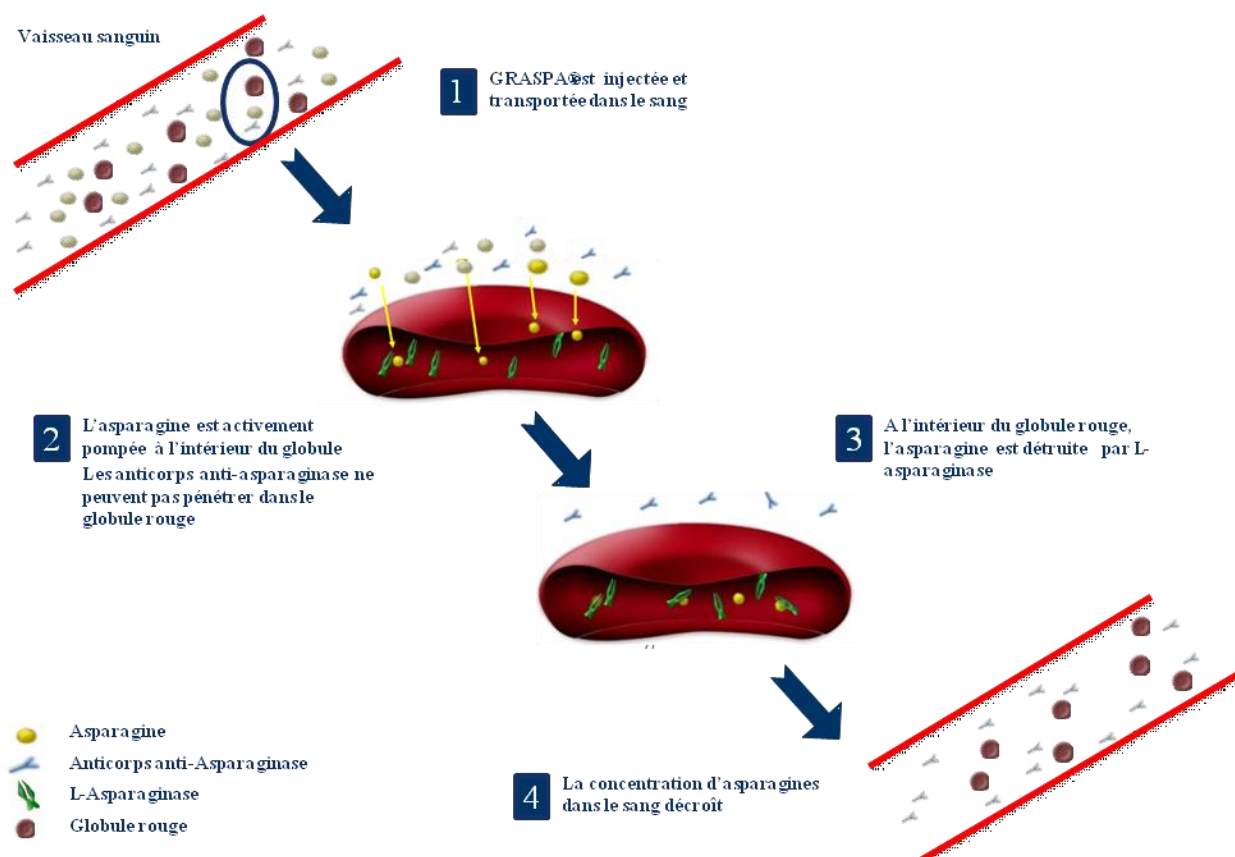
Une L-asparaginase encapsulée pour une efficacité et une sécurité d'emploi améliorées :

ERYASPTM/GRASPA® consiste en l'encapsulation de l'enzyme L-asparaginase. La membrane du globule rouge protège la L-asparaginase des anticorps présents dans le sang du patients et qui seraient susceptibles de diminuer sensiblement voire de neutraliser complètement l'activité enzymatique ou d'entraîner une réaction d'hypersensibilité. De ce fait, la L-asparaginase demeure active au sein du globule rouge sans susciter de réactions immunitaires ou allergiques chez le patient. L'enzyme peut rester active et efficace dans le globule rouge aussi longtemps que ce dernier est en circulation dans le sang et il a été démontré que le procédé d'encapsulation ne modifie pas significativement la durée de vie du globule rouge (29 jours en moyenne).

L'encapsulation de la L-asparaginase permet donc non seulement d'améliorer de manière importante le profil de tolérance du médicament mais également de préserver l'efficacité thérapeutique de l'enzyme sur une durée longue par rapport à l'administration directe de celle-ci au patient. Pour cette raison, ERYASP™/GRASPA® pourra être administré aux patients fragiles qui ne peuvent recevoir les formes actuelles de L-asparaginase et offrir à tous les patients un traitement efficace avec moins d'injections et moins d'effets secondaires.

Comme l'illustre le schéma suivant, l'asparagine est un acide aminé qui entre naturellement dans le globule rouge et la technologie d'ERYTECH n'interfère pas avec ce mécanisme naturel⁵. L'enzyme encapsulée dans le globule, la L-asparaginase, peut alors dégrader l'asparagine en acide L-aspartique et ammoniac. La concentration d'asparagine dans le sang du patient diminue et les cellules leucémiques et cancéreuses sont privées de l'asparagine qui leur est nécessaire pour vivre, croître et se développer.

Mode d'action

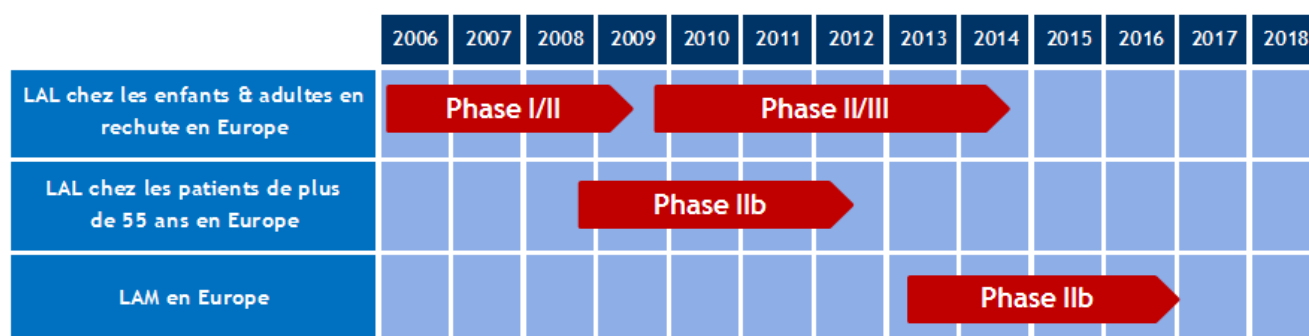


Résultats cliniques obtenus et programmes cliniques en cours dans la leucémie aigüe :

Depuis 2006, ERYTECH a conduit 3 essais cliniques pour établir l'efficacité et la sécurité d'emploi de GRASPA® dans la LAL avec 140 patients traités et 324 doses de produit administrées au 31 mars 2014. Les résultats des trois études dans la LAL constitueront les éléments clés de la demande d'autorisation de mise sur le marché en 2015. Dans la LAM, ERYTECH a initié une étude de phase IIb en vue d'étendre à terme l'indication de GRASPA®.

⁵ Ataulakhanov 1985

Résumé des études cliniques sur GRASPA® dans la LAL

**Au 31 mars 2014 :**

Etude clinique	Statut	Nombre de patients prévus dans l'étude	Nombre de patients inclus à ce jour	Nombre de patients traités avec GRASPA®	Nombre d'injections de GRASPA®
Etude de Phase I/II chez l'adulte et l'enfant en rechute dans la LAL	Terminée	24	24	18	28
Etude de Phase II chez le patient de plus de 55 ans en première intention	Terminée	30	30	30	53
Etude de Phase II/III chez l'adulte et l'enfant en rechute dans la LAL	En cours	80	80	54	129
Etude de Phase IIb chez patient âgé de plus de 65 ans atteint de la LAM	En cours	123	54	36	110
Etude de phase I dans la LAL chez l'enfant et l'adulte de moins de 55 ans non éligibles à une autre forme d'asparaginase	En cours	N/A	2	2	4
Total		257	190	140	324

Cette partie présente les protocoles de ces études cliniques réalisées et en cours, et détaille les résultats obtenus :

Étude clinique de Phase I/II chez l'adulte et l'enfant en rechute dans la LAL

ERYTECH a mené un essai clinique de phase I/II sur 24 patients - enfants et adultes en rechute dans la LAL - ayant démontré la sécurité d'emploi de GRASPA®, son efficacité dans la durée de réduction du niveau d'asparagine plasmatique en une seule injection à un niveau équivalent à celui constaté après 8 injections de L-asparaginase libre (traitement de référence), ainsi qu'un recul des effets secondaires liés à la L-asparaginase (réaction allergique de grade élevé et des cas de troubles de la coagulation réduits). La Société a complété entre 2006 et 2009 cette étude clinique de phase I/II randomisée, multicentrique (en France et en Belgique) de GRASPA® en comparaison avec le traitement de référence (L-asparaginase libre – Kidrolase®) chez l'adulte et l'enfant en rechute dans la LAL.

Protocole de l'étude :

Le principal objectif de cette étude comparative était de déterminer la relation entre la dose de GRASPA® (trois doses testées : 50, 100 et 150 IU/kg) administrée et la durée de baisse de l'asparagine plasmatique (la déplétion) chez le patient malade. L'essai visait également à évaluer le profil d'efficacité de GRASPA® en comparaison avec le traitement de référence à travers la durée de déplétion de l'asparaginase plasmatique, ainsi que la tolérance du produit à travers l'étude des effets

secondaires liés à la L-asparaginase encapsulée GRASPA[®]. Le suivi de l'étude clinique a également permis d'évaluer le taux de survie sans événements à six mois des patients.

Le protocole de l'essai clinique consistait à traiter une partie des patients adultes ou enfants en rechute dans la LAL, selon le traitement de référence, à savoir une chimiothérapie associée à de l'asparaginase libre Kidrolase[®], puis le reste des patients selon une chimiothérapie associée à GRASPA[®]. Les patients ont été répartis de façon aléatoire dans 4 groupes de 6 personnes: 3 groupes recevant en parallèle et en double insu les 3 dosages graduels de GRASPA[®] (50, 100 et 150) en plus de la chimiothérapie; le 4ème groupe de contrôle ne recevant que le traitement de référence d'asparaginase libre (Kidrolase[®]), associé à une chimiothérapie.

Résultats :

Cette phase I/II a démontré que GRASPA[®] permettait une durée de déplétion moyenne de l'asparagine plasmatique après une première injection dosée à 150, de 18.6 jours, soit une durée équivalente à la déplétion moyenne constatée chez le groupe de contrôle traité avec Kidrolase[®] (présentant une durée moyenne de déplétion de 20.6 jours après 8 injections dosées à 10,000IU/m² administrées à trois jours d'intervalles).

Une réduction des effets secondaires a également été observée en faveur de GRASPA[®], notamment pour ce qui est de la survenue d'allergies, de pancréatites ou de troubles de la coagulation, et ce quelque soit la dose de produit administrée.

Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats cliniques de l'étude de phase I/II chez l'adulte et l'enfant en rechute dans la LAL.

Résultats cliniques de l'étude de phase I/II chez l'adulte et l'enfant en rechute dans la LAL

	Kidrolase [®] (L-asparaginase de référence) (n=6)	GRASPA [®] (n=18)
	N (%)	N (%)
Réaction allergique	3 (50%)	0 (0%)
dont grade élevé (3 ou 4)	2 (33%)	0 (0%)
Pancréatite clinique	0 (0%)	0 (0%)
Elévation enzymatique du pancréas	1 (17%)	1 (6%)
Elévation d'enzymes hépatiques	4 (67%)	6 (33%)
Hypo albuminémie	2 (33%)	0 (0%)
Trouble de la coagulation	4 (67%)	2 (11%)
dont thrombose Clinique	1 (17%)	0 (0%)

Étude clinique de phase II chez le patient âgé de plus de 55 ans atteint de LAL en première intention

En 2008, ERYTECH a conduit un essai clinique de phase II en escalade de doses de GRASPA® sur 30 patients de plus de 55 ans atteints de LAL et sans chromosome Philadelphie (notée LAL Ph-) en première intention. Ces essais cliniques ont validé d'une part l'innocuité de GRASPA® chez une population de patients seniors particulièrement fragiles, et d'autre part la sécurité d'emploi du produit démontrée par une forte réduction des effets secondaires à la dose choisie, c'est-à-dire 100 UI/kg (absence d'allergie cliniques, absence de pancréatite). De plus cet essai a démontré que GRASPA® (100 UI/kg) entraînait une rémission complète de 77% des patients avec une médiane de survie améliorée de 6 mois par rapport aux données historiques.

Protocole de l'étude :

Le principal objectif de l'étude était de déterminer la dose maximale tolérée et efficace de GRASPA® (parmi les trois doses 50, 100 et 150) en association avec une chimiothérapie, chez la population étudiée. Cette étude clinique visait également à évaluer les effets secondaires liés au médicament en investigation en association à la chimiothérapie, ses paramètres pharmacocinétiques et pharmacodynamiques, ainsi que le taux de rémission complète après traitement.

L'étude effectuée en ouvert, s'est déroulée par cohorte de 3 patients en escalade de doses de GRASPA® (50 UI/kg, 100 UI/kg et 150 UI/kg). Après administration et étude de la réponse clinique de la première cohorte à la plus faible dose de GRASPA®, un comité indépendant de surveillance a validé le passage à la dose supérieure. Un suivi des patients toutes les 3 à 4 semaines puis tous les 2 à 3 mois ont servi à recueillir les données relatives à la survie des patients traités.

Résultats de l'étude :

Le tableau suivant présente les résultats de l'étude clinique de phase II par dose de GRASPA® administrée :

Résultats cliniques de l'étude de phase II chez le patient âgé de plus de 55 ans atteint de LAL en premier traitement (

	GRASPA® 50 (n =3)	GRASPA® 100 (n =13)	GRASPA® 150 (n=14)
	N (%)	N (%)	N (%)
Durée moyenne de déplétion de l'asparaginase (jours)	3.99	12.6	9.0
Allergies cliniques	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Pancréatites cliniques	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Elévation enzymatique pancréatique	1(33%)	1 (8%)	3 (21%)
Thrombose / attaque	1(33%)	1 (8%)	2 (14%)
Baisse des AT III	0 (0%)	1 (8%)	2 (14%)
Troubles dans la synthèse de protéines	2 (66%)	4 (30%)	9 (64%)
Rémission complète	2/3 (67%)	10/13 (77%)	8/14 (57%)
Médiane de survie	-	15.6 mois	9.5 mois

Etude clinique de Phase II/III chez l'adulte et l'enfant en rechute dans la LAL

ERYTECH conduit actuellement une étude clinique de phase II/III visant à évaluer la sécurité d'emploi et l'efficacité de GRASPA® à la dose de 150 IU/kg, combinés à une chimiothérapie standard, chez les patients adultes et enfants en rechute dans la LAL, et sans chromosome Philadelphie (LAL Phi-).

Protocole de l'étude :

Le principal objectif de cette étude clinique est de démontrer la sécurité d'emploi et l'efficacité de GRASPA® à une dose de 150 IU/kg, combiné à la chimiothérapie de référence chez les adultes et les enfants en rechute dans la LAL et sans chromosome Philadelphie (enfants de 1 à 17 ans et adultes de 18 à 55 ans) avec ou sans sensibilité connue à la L-asparaginase.

Cette étude clinique aura aussi pour but d'apprécier la réponse clinique des patients au traitement avec GRASPA® en comparaison avec le traitement de L-asparaginase de référence, afin d'en établir le profil de sécurité. L'objectif primaire de l'étude est de démontrer une déplétion équivalente à la forme native de la L-asparaginase et de démontrer un meilleur profil de sécurité (3 fois moins d'allergies). L'efficacité de GRASPA® sera aussi évaluée par rapport au traitement de référence à travers le taux de survie sans événement, la survie sans rechute, et la survie à 6 et à 12 mois après inclusion.

Le protocole de l'étude clinique consiste en deux phases distinctes :

Une Phase II exploratoire incluant les 60 premiers patients (adultes et enfants, allergiques et non-allergiques à la L-asparaginase en rechute dans la LAL Phi-). Les patients non allergiques ont reçu de manière aléatoire GRASPA® ou le traitement de L-asparaginase de référence. Les patients allergiques n'ont reçu que GRASPA®, et n'ont pas de groupe de contrôle pour des raisons de toxicité.

Selon les résultats cliniques de la première cohorte de 60 patients de la phase II, le plan final de la Phase III confirmatoire a été établi par un Comité de Surveillance Indépendant (Data Safety Monitoring Board-DSMB), qui a rendu un avis favorable quand à la poursuite de cet essai clinique en Phase III, conformément au protocole initial (80 patients).

Etude clinique de Phase IIb chez le patient de plus de 65 ans dans la LAM

Une étude clinique multicentrique de phase IIb est actuellement en cours chez le sujet atteint de LAM, nouvellement diagnostiqué, âgé de plus de 65 ans et inapte à recevoir une chimiothérapie intensive. De façon générale, la L-asparaginase n'est que très peu utilisée dans cette indication, voire pas du tout. Même si l'efficacité de ce traitement a été démontrée pour la LAM, les risques d'effets secondaires sur cette population fragile de patients souvent âgés sont trop importants pour en justifier l'administration. L'objectif principal de cette étude est d'évaluer l'efficacité de GRASPA® lorsqu'il est ajouté au produit de référence (cytarabine à de faibles doses). Pour cela la survie sans progression sera analysée entre des patients ayant reçu GRASPA® en combinaison avec des faibles doses de cytarabine, avec des patients n'ayant reçu que de faibles doses de cytarabine. Cette étude prévoit de recruter 123 patients dont 2/3 seront traités sous GRASPA®. Le protocole de l'étude prévoit un suivi des patients de 24 mois, une analyse sur les 30 premiers patients afin d'analyser la tolérance par un « Data Safety Monitoring Board »(DSMB) et une seconde analyse intérimaire après inclusion de la moitié des patients et leur suivi pendant au moins quatre mois.

La première analyse du DSMB a été effectuée en novembre 2013 et le comité d'experts indépendants a rendu un avis favorable quant à la poursuite de cet essai clinique après évaluation de la 'safety' du produit chez les 30 premiers patients traités.

Obtention du statut de médicament orphelin et ses avantages :

Les autorités réglementaires en Europe comme aux Etats unis ont mis en place des procédures d'autorisation de mise sur le marché et de remboursement spécifiques pour les médicaments traitant des maladies orphelines afin d'encourager l'effort de développement et l'innovation pour ces pathologies au nombre de patients très faible. En particulier, les exigences en termes d'études cliniques requises sont adaptées pour tenir compte de la population restreinte de patients et les procédures d'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) sont facilitées et souvent accélérées afin de répondre au besoin de santé publique.

Un règlement européen sur les médicaments orphelins, mis en place en 1999 sous l'autorité de l'Agence Européenne du Médicament (EMA), délivre le statut «Orphan Drug Designation» auprès des candidats médicaments. Plus de 60 médicaments ont reçu une Autorisation de Mise sur le Marché européen avec le statut de médicament orphelin. Aux Etats-Unis, l'agence réglementaire (FDA) a mis en place le «Orphan Drug Act» en 1983 et plus de 350 «orphan drug» ont été approuvées.

L'avantage majeur de cette législation est de permettre au laboratoire-fabricant vendant des produits ayant le statut de médicament orphelin de bénéficier d'une exclusivité de commercialisation postérieure à l'obtention de l'AMM sur le produit pendant 7 et 10 ans, respectivement aux Etats-Unis et en Europe.

L'EMA et la FDA ont accordé le statut de médicament orphelin («Orphan Drug Designation») à ERYASP™/GRASPA® dans la LAL lui offrant une protection de marché. L'EMA a également donné le statut de médicament orphelin à GRASPA® dans la LAM.

ERYTECH bénéficie aussi de statuts de médicament orphelin dans le cancer du pancréas (en Europe et aux Etats Unis) et la drépanocytose (aux Etats-Unis).

Mise sur le marché de GRASPA® :

Dans le cadre du programme de développement clinique de GRASPA® dans la LAL, ERYTECH a obtenu des résultats cliniques démontrant la sécurité d'emploi de son médicament chez les adultes et les enfants en rechute dans cette indication, et son efficacité en terme de durée de déplétion de l'asparaginase à moindre dose avec un recul des effets secondaires. Chez les patients âgés de plus de 55 ans, l'étude clinique de phase II a démontré la sécurité d'emploi de GRASPA® et son efficacité dans la mesure où il entraîne une rémission complète de 77% des patients avec une médiane de survie améliorée de 6 mois par rapport aux données.

Sur la base des résultats attendus de l'étude clinique de phase II/III chez l'adulte et l'enfant en rechute dans la LAL, et en s'appuyant sur les études précédentes, ERYTECH sera en mesure de déposer une demande d'AMM par la procédure centralisée européenne en 2015. ERYTECH anticipe que la société pourra déposer une demande d'extension d'indication de GRASPA® à la LAM à un horizon de 2017.

Dans l'intervalle, conjointement avec ses partenaires, Orphan Europe (Groupe Recordati) et le Groupe Teva, ERYTECH étudiera la possibilité de mettre à disposition, de manière anticipée, le produit pour les patients atteints de LAL âgés de plus de 55 ans dans le cadre de programmes d'autorisation temporaires (comme l'Autorisation Temporaire d'Utilisation en France) ou d'usage compassionnel. ERYTECH adoptera une démarche similaire lorsque les premières données cliniques seront disponibles pour les patients atteints de LAM et âgés de plus de 65 ans.

ERYTECH a pour objectif à un horizon de trois ans d'avoir lancé et de commercialiser GRASPA® dans les principaux pays européens grâce à son partenariat avec Orphan Europe (Groupe Recordati) dans la LAL, et d'avoir déposé la demande d'extension d'indication dans la LAM.

Calendrier indicatif

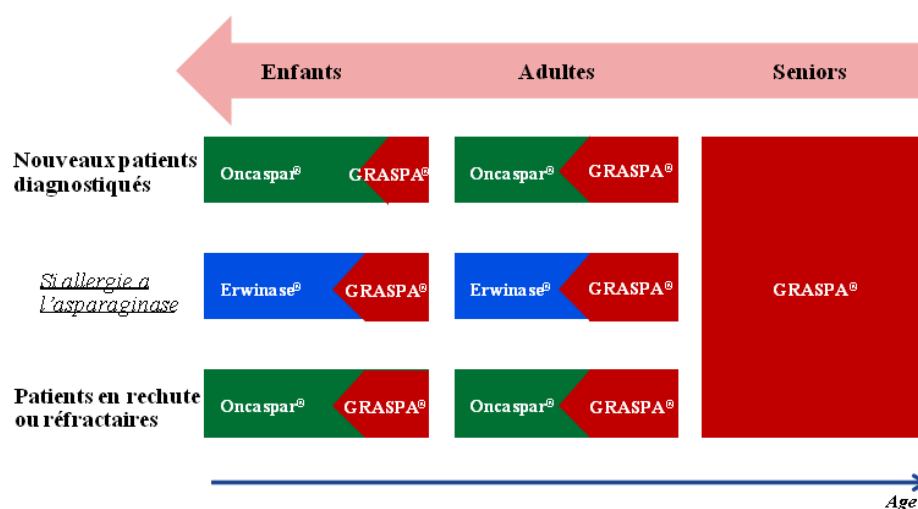
LAL : Résultats de la Phase II/III chez le patient adulte ou enfant en rechute	Q3 2014
LAL : Soumission du dossier de demande d'AMM à l'EMA	2015
LAL : AMM européenne par la procédure centralisée	2016
LAM : Soumission du dossier d'extension d'indication	2016

Positionnement de GRASPA® sur le marché :

GRASPA® sera commercialisé par Orphan Europe (Groupe Recordati) dans 38 pays européens et par le Groupe Teva en Israël. Le positionnement du produit comme la stratégie de commercialisation seront établis en concertation avec ERYTECH.

Dans la LAL, ERYTECH anticipe que la dynamique d'adoption commence par les populations fragiles avec d'abord les patients senior et les adultes âgés de plus de 55 ans qui ne peuvent recevoir les formes actuelles de L-asparaginase puis chez les patients adultes et pédiatriques en rechute ou réfractaires également non traitables par L-asparaginase. L'utilisation de GRASPA® pourra naturellement s'étendre aux autres patients avec l'expérience clinique acquise par les onc-hématologues et en capitalisant sur la sécurité d'emploi prouvée de GRASPA®.

Positionnement de GRASPA® dans la LAL



Pour les patients présentant une allergie importante à Oncaspar® (PEG-L-asparaginase) et/ou à la L-asparaginase, les cliniciens auront avec GRASPA® une alternative à Erwinase® aujourd'hui le seul produit disponible pour ce cas de figure. ERYTECH estime que GRASPA® devrait posséder des avantages concurrentiels importants par rapport à Erwinase®, notamment la voie d'administration, la fréquence des injections et un prix compétitif.

Sur la base des avantages que GRASPA® pourrait présenter par rapport aux autres formes de L-asparaginase et des besoins médicaux non satisfaits, ERYTECH estime que GRASPA® pourrait potentiellement être le traitement à base de L-asparaginase privilégié pour un patient atteint de LAL sur 3 soit environ 5 000 nouveaux patients diagnostiqués par an (3 000 en Europe et 2 000 aux Etats-Unis). Il s'agit des patients atteints de LAL à chromosome Philadelphie négatif adulte et senior et les enfants en rechute.

L'absence de traitement à base de L-asparaginase approuvé et/ou utilisé dans la LAM permettra à GRASPA® de se positionner pour un traitement en première ligne de ces patients. Les cliniciens ont manifesté un intérêt fort pour pouvoir utiliser la L-asparaginase dans le traitement de la LAM et ERYTECH entend répondre à cette demande avec GRASPA®. La cible prioritaire de GRASPA® dans la LAM représente plus de 11 000 patients atteints de LAM (soit plus d'un tiers des nouveaux cas par an en Europe et aux Etats-Unis) pour lesquels GRASPA® pourrait potentiellement devenir le traitement de référence. Il s'agit des patients dont le type de LAM est particulièrement sensible à l'élimination de l'asparagine (environ 60%) et dont l'état de santé général est particulièrement fragile (environ 2 patients sur 3).

Le tableau suivant illustre les coûts de traitement associés aux principaux médicaments à base de L-asparaginase actuellement commercialisés pour un cycle de chimiothérapie (environ 1 mois) – sachant qu'un même patient en nécessite généralement plusieurs. En tenant compte du caractère innovant de GRASPA®, de sa valeur médicale et de son positionnement cible dans le traitement des leucémies aigües, ERYTECH estime pouvoir viser un positionnement prix similaire à celui d'Erwinase®. Il est rappelé que le prix et le remboursement de GRASPA® devront être déterminés selon les pratiques et réglementations en vigueur dans les différents pays et que les politiques de santé et de déremboursement des médicaments sont amenées à évoluer vers plus de rigueur.

Le coût de traitement estimé des principaux médicaments à base de L-asparaginase

Produit	Cycle d'un mois de traitement	
	Injections	Coût
Oncaspar®	2	Prix Europe: 2 400 – 4 800 euros Prix US: 11 500 – 23 000 \$
Erwinase®	12	16 000 – 40 800 euros

Source: ERYTECH

ERYTECH estime que GRASPA® cible en priorité environ 20 000 nouveaux patients dans la LAL et la LAM en Europe et aux Etats Unis chaque année et à titre illustratif, cela pourrait représenter un marché cible d'environ plus d'un milliard d'Euros en faisant l'hypothèse de prix moyen d'environ 50-60k€ par patient, globalement comparable au coût d'un traitement à base d'Erwinase®.

2.4.3. Commercialisation de GRASPA® en Europe et en Israël

ERYTECH a conclu deux accords de partenariats majeurs pour la commercialisation de GRASPA® dans 38 pays européens avec Orphan Europe (Groupe Recordati) et en Israël avec le Groupe Teva. Grâce au caractère innovant de GRASPA®, sa capacité à répondre à des besoins médicaux non satisfaits et de son avancé dans le développement clinique, ERYTECH a été en mesure d'obtenir des termes favorables, en particulier en matière de partage des profits futurs. Ces deux partenaires disposent de capacités commerciales reconnues et pourront promouvoir efficacement GRASPA® sur leurs territoires respectifs.

Par ailleurs il convient de noter que les prescripteurs potentiels de GRASPA® dans chaque pays, essentiellement les hémato-oncologues, sont relativement peu nombreux et bien identifiés. De ce fait, la notoriété de produits spécialisés comme GRASPA® et l'adoption du médicament peuvent être très rapides. De plus, GRASPA® ne nécessitera pas de modification des protocoles de traitement existants de la LAL puisque la L-asparaginase y est déjà inscrite. Pour des produits de spécialité comme GRASPA®, les moyens commerciaux et promotionnels nécessaires demeurent modestes en

comparaison d'autres médicaments en médecine de ville par exemple et permettent de viser des marges élevées.

Partenariat européen avec Orphan Europe (groupe Recordati) pour la commercialisation en Europe :

Le 23 Novembre 2012, ERYTECH a signé un accord de commercialisation avec Orphan Europe, société spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de médicaments dans les maladies orphelines. Orphan Europe est une filiale de Recordati, un important groupe pharmaceutique de dimension européenne.

Orphan Europe possède un portefeuille de médicaments orphelins déjà sur le marché dans différents domaines tels que la néonatalogie, la pédiatrie, les troubles métaboliques et génère plus de 128 millions d'euros de chiffre d'affaires. Orphan Europe est un acteur de premier plan dans le domaine des maladies orphelines et possède l'expertise médicale, clinique, réglementaire et commerciale pour mettre sur le marché et commercialiser efficacement GRASPA® en Europe. Orphan Europe est une activité stratégique pour Recordati qui avait acquis cette société en 2007 pour 135 M€ et l'a renforcé avec l'acquisition pour 100 M\$ d'un portefeuille de médicaments aux Etats-Unis dans les maladies rares et orphelines.

Orphan Europe commercialisera GRASPA® dans 38 pays d'Europe, dont tous les pays de l'Union Européenne dans le traitement de la LAL et de la LAM. Les parties ont la possibilité de discuter l'extension de cet accord à d'autres territoires périphériques à l'Europe et à d'autres indications. ERYTECH conserve la production de GRASPA® sur son site de Lyon et fournira Orphan Europe dans les différents pays européens où le médicament sera commercialisé.

Aux termes de cet accord, Orphan Europe a versé 5 M€ à la signature. Orphan Europe devra verser à ERYTECH jusqu'à 37,5 M€ de paiements futurs en fonction de différents événements cliniques, réglementaires et commerciaux. Orphan Europe participera aux coûts du développement clinique de GRASPA® dans la LAM et ERYTECH recevra un prix pour le produit livré et des redevances sur les ventes réalisés par Orphan Europe avec GRASPA®, pour un total jusqu'à 45% du prix de vente.

Séparément, une autre société du groupe Recordati a souscrit des obligations qui ont été converties en une participation au capital d'ERYTECH pour une valeur de 5 M€ à l'occasion de l'IPO en Avril 2013.

Partenariat avec le Groupe Teva pour la commercialisation en Israël :

Le 28 mars 2011, ERYTECH a signé un partenariat avec le Groupe Teva, un acteur mondial de l'industrie pharmaceutique basé en Israël, pour distribuer GRASPA® dans ce pays. Le Groupe Teva est un groupe pharmaceutique diversifié avec une stratégie forte dans les produits de spécialité innovants et particulière dans les domaines thérapeutiques tels que le système nerveux central, le respiratoire, la santé féminine, l'oncologie et la douleur.

Conformément aux termes de cet accord, le Groupe Teva soumettra la demande d'autorisation du médicament pour la LAL en Israël et en assurera la commercialisation et la distribution à long terme dans ce pays. Le Groupe Teva versera des paiements d'étape et partagera les revenus nets des ventes du produit en Israël.

Autres partenariats envisagés pour d'autres pays :

ERYTECH conserve l'ensemble des droits pour ERYASPTM, en dehors des 38 pays européens couverts par le partenariat avec Orphan Europe (Groupe Recordati) dans la LAL et la LAM et Israël

avec le Groupe Teva pour la LAL. En particulier, ERYTECH possède la totalité des droits pour ERYASP™ aux Etats Unis et dans les autres indications comme, par exemple, les tumeurs solides.

ERYTECH a pour objectif de sécuriser des accords de distribution dans les pays périphériques à l'Europe et notamment les marchés clé tels que la Russie et la Turquie. Sur certains de ces pays, Orphan Europe (Groupe Recordati) bénéficie d'un droit de première négociation.

2.4.4. Processus industriel à l'échelle commerciale et un approvisionnement sécurisé

La Société dispose d'une unité de production d'une capacité suffisante pour couvrir les besoins du marché européen jusqu'en 2017/2018. Cette unité répond aux plus hautes exigences de l'ANSM et bénéficie du statut « Etablissement Pharmaceutique Exploitant ».

La société a sécurisé son approvisionnement pour les principales matières premières nécessaires à la fabrication d'ERYASP™/GRASPA® :

La L-asparaginase : ERYTECH Pharma et Medac ont signé deux accords exclusifs mondiaux de longue durée au terme desquels Medac fournit à ERYTECH deux formes d'asparaginase qu'ERYTECH utilise pour la production d'ERYASP™/GRASPA®, pour les essais cliniques conduits par ERYTECH comme pour la vente d'ERYASP™/GRASPA®, dans les indications thérapeutiques définies par ERYTECH. Medac est une société pharmaceutique allemande basée à proximité d'Hambourg qui commercialise de la L-asparaginase.

Les globules rouges : ERYTECH a signé deux contrats d'approvisionnement avec l'Établissement Français du Sang et l'American Red Cross, deux banques de sang reconnues, pour des globules rouges humains de qualité transfusionnelle.

2.4.5. Développement d'ERYASP™ dans les leucémies aux Etats-Unis

ERYTECH a pour objectif de développer ERYASP™ aux Etats-Unis, qui représentent un marché potentiel important pour la LAL et la LAM.

ERYTECH envisage de capitaliser sur les études cliniques déjà réalisées ou en cours en Europe et de répliquer le développement clinique d'ERYASP™ aux Etats-Unis. Le 21 mars 2013, ERYTECH a obtenu l'autorisation de la FDA (Investigational New Drug ou IND) de débiter une étude clinique de Phase Ib dans la LAL et devrait commencer à recruter ses premiers patients au deuxième trimestre 2014. Le coût estimé de cette étude clinique de Phase Ib est de l'ordre de 4 millions d'euros et la Société prévoit de la financer avec les fonds levés lors de l'introduction en bourse. Cette étude permettra dans un second temps, de poursuivre, seul ou en partenariat, le développement clinique dans la LAL et la LAM. La poursuite du développement clinique pourra comprendre des études de Phase II/III dans la LAL et la LAM et pourrait permettre de déposer une demande d'autorisation de mise sur le marché à un horizon de 2018-2019.

ERYTECH a mis en place un partenariat étroit avec l'American Red Cross de Philadelphie. Aux termes de cet accord, l'American Red Cross fournit les globules rouges, met à disposition une zone de production classée ainsi que du personnel formé par ERYTECH, sous la supervision d'une personne d'ERYTECH détachée à Philadelphie.

Plan de développement aux Etats-Unis

Indication	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
LAL aux Etats-Unis		Phase I			Phase II/III		
LAM aux Etats-Unis					Phase II/III		

Etude clinique de phase Ib chez le patient de plus de 40 ans en premier traitement dans la LAL

ERYTECH a lancé une étude clinique de Phase Ib aux Etats-Unis chez le patient de plus de 40 ans sans chromosome Philadelphie en premier traitement dans la LAL, en combinaison avec la chimiothérapie de référence (chimiothérapie CALGB aux Etats-Unis), sur un échantillon de 12 à 18 patients en escalade de doses (50 à 150UI/Kg). La Société a obtenu le feu vert pour cette étude de la FDA en 2013.

Cet essai clinique non-randomisé, multicentrique et strictement aux Etats- Unis, a pour principal objet de valider le profil de toxicité, de sécurité et d'efficacité d'ERYASP™, en combinaison avec la chimiothérapie de référence. Cette Phase Ib sera la première étude clinique conduite par ERYTECH aux Etats-Unis. En tant qu'étude de toxicité, ses résultats serviront également de Phase I dans la LAM.
Protocole de l'étude :

L'objectif de cette étude clinique est de déterminer le profil de toxicité d'ERYASP™ quand il est administré en combinaison avec la chimiothérapie de référence chez le sujet de plus de 40 ans en premier traitement dans la LAL sans chromosome Philadelphie.

Cette étude vise également à évaluer le profil d'ERYASP™ en termes de sécurité, de pharmacocinétique et de pharmacodynamique. L'essai clinique et le suivi des patients se dérouleront au maximum dans 6 centres spécialisés.

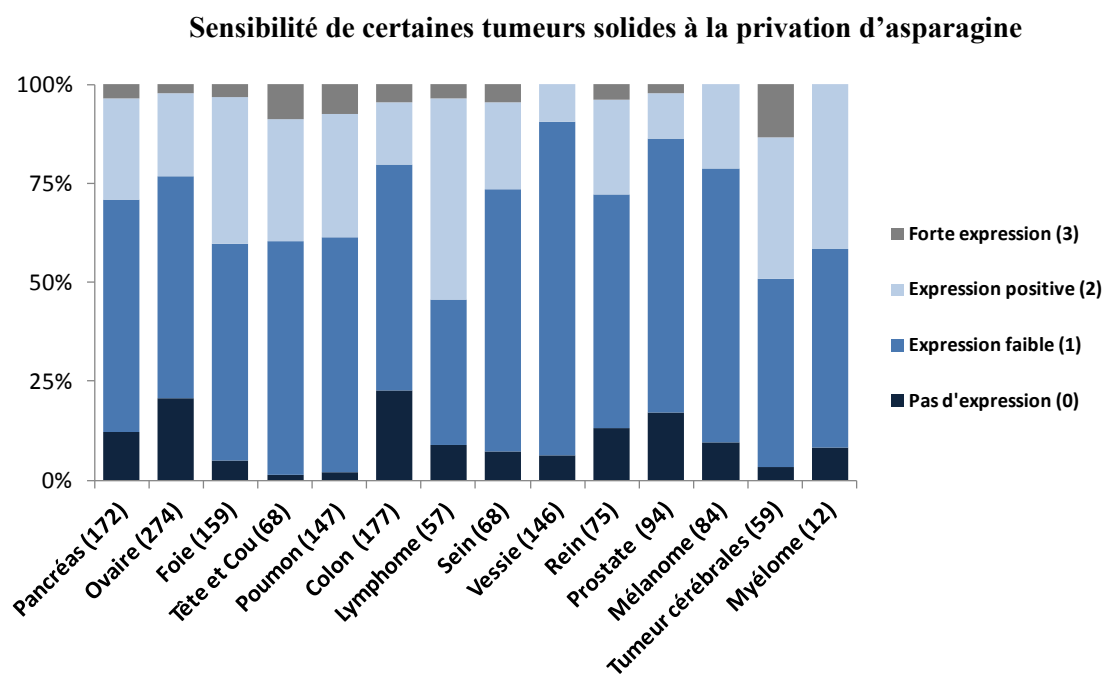
Poursuite possible du développement clinique après la phase Ib

Sur la base de l'étude clinique de Phase Ib dans la LAL, ERYTECH pourra poursuivre, seul ou avec un partenaire, le développement clinique d'ERYASP™ dans la LAL et dans la LAM à travers deux études de Phase II/III. ERYTECH estime qu'un dépôt de demande d'AMM pourrait intervenir dans les années 2018 / 2019.

Les protocoles de Phase II/III devront être finalisés en fonction des résultats de la Phase Ib aux Etats-Unis, des résultats cliniques en Europe, et des discussions avec les autorités.

2.4.6. Nouvelles indications potentielles d'ERYASP™: Les tumeurs solides

Tout comme pour les leucémies, le rationnel consistant à traiter des cellules tumorales dépourvues en asparagine synthétase (voir première figure de la section 6. Illustration du principe « Affamer la tumeur») est également applicable aux tumeurs solides pour autant qu'elles n'expriment pas l'asparagine synthétase et ont besoin de consommer l'asparagine contenue dans le plasma. Ainsi ERYTECH a mené une étude en collaboration avec le MD Anderson Cancer Center, afin d'évaluer la proportion de tumeurs potentiellement sensibles à l'asparaginase c'est-à-dire celle qui n'expriment pas ou peu d'asparagine synthétase.



Source: Dufour et al., "Pancreatic Tumor Sensitivity to Plasma L-Asparagine Starvation", *Pancreas*, 2012

ERYTECH a mené une étude de Phase I dans le cancer du pancréas afin de démontrer la sécurité de l'emploi d'ERYASP™. Cet essai clinique a démontré qu'ERYASP™ était bien toléré, même à des doses élevées. Ces résultats sont d'autant plus intéressants que les L-asparaginases actuellement commercialisés ont pour effet secondaire possible les pancréatites. Fort de ces premiers résultats cliniques dans les tumeurs solides, ERYTECH envisage de continuer le développement d'ERYASP™ dans le cancer du pancréas et d'élargir ce développement dans d'autres tumeurs solides d'intérêt.

ERYTECH développe de nouvelles indications possibles pour ERYASP™ en dehors du domaine des leucémies. Des premiers résultats précliniques et cliniques suggèrent qu'ERYASP™ pourrait également être efficace contre certaines tumeurs solides pour lesquels les options thérapeutiques sont aujourd'hui réduites. ERYTECH est en cours de lancement d'une étude de Phase II dont le coût est évalué à environ 3 millions d'euros et sera financée par les fonds levés lors de l'introduction en bourse.

Étude clinique de Phase I, en escalade de doses d'ERYASP™ dans le cancer du pancréas en dernière intention

De 2009 à 2010 (12 mois), ERYTECH a conduit un essai clinique de phase I sur 12 patients en escalade de doses, non randomisé et national. Cet essai clinique a mis en évidence qu'ERYASP™ est bien toléré dans cette population très fragile, même à la dose la plus élevée (150 IU/kg).

Protocole de l'étude :

L'objectif principal de cette étude clinique était de déterminer la dose maximale tolérée d'ERYASP™ chez des patients atteints du cancer du pancréas. Pour des raisons d'éthique, et dans la mesure où il existe des traitements de référence, l'étude clinique n'a pu être menée que sur des patients dits en dernière ligne, à savoir, des patients pour lesquels aucune thérapie n'a permis d'entrer en rémission.

Cette étude clinique visait également à déterminer le profil de tolérance générale d'ERYASP™ en évaluant la toxicité du produit chez le patient. L'étude avait comme but d'évaluer les paramètres pharmacodynamiques et pharmacocinétiques d'ERYASP™ ainsi que la réponse tumorale du patient par l'intermédiaire de marqueurs tumoraux et à travers le volume tumoral, après échec d'une première ou seconde chimiothérapie à base de gemcitabine, qui est le traitement de référence.

Le protocole de l'étude clinique prévoyait l'administration de doses d'ERYASP™ progressivement croissantes qui se sont faites par cohorte de 3 patients. Pour cette escalade de doses, quatre doses d'ERYASP™ ont été testées (25 UI/kg, 50 UI/kg, 100UI/kg et 150UI/kg).

Le protocole de l'étude prévoyait que la dose maximale tolérée serait la dose qui entraîne chez moins d'un tiers des patients des effets toxiques. Il était prévu d'inclure 3 patients pour chaque dose testée et à la fin de chaque dose, le passage à la dose suivante devait être validé par un Comité Indépendant de Surveillance. Pour chaque strate, l'inclusion du second patient ne s'est fait qu'après un suivi suffisant d'observation du premier patient inclus, d'au moins 4 semaines.

Résultats :

Cette étude de Phase I chez le patient atteint du cancer du pancréas a démontré une bonne tolérance et une absence de toxicité d'ERYASP™ même à la dose la plus élevée (150 IU/kg).

Poursuite envisagé du développement clinique

Fort de ces premiers résultats cliniques dans les tumeurs solides, ERYTECH envisage de continuer le développement d'ERYASP™ dans le cancer du pancréas et d'élargir ce développement dans d'autres tumeurs solides d'intérêt, tels que le cancer du foie ou le cancer de la vessie.

ERYTECH a également validé un test d'immuno histochimie permettant de détecter sur la base de tissu tumoral si la tumeur exprime ou non l'asparagine synthétase et donc si elle est résistante ou sensible à l'asparaginase.

Par ailleurs, la Société a conclu un accord de licence exclusif avec le NIH en vue de mettre au point un test compagnon permettant de déterminer la sensibilité des tumeurs à l'asparaginase. Ce test pourrait être utilisé dans les études cliniques et faire l'objet d'un développement commercial avec un partenaire industriel.

2.4.7. Autres projets en développement

TEDAC

Le projet TEDAC est un projet de recherche et développement ayant vocation à traiter les cancers résistants à la radio/chimiothérapie mené par ERYTECH, en association avec d'autres sociétés et organismes: Diaxonhit, l'Inserm, l'Université Paris-Diderot et l'AP-HP.

Ce projet a pour objectif de développer des thérapies enzymatiques innovantes en ciblant l'environnement métabolique des tumeurs, de prendre en charge de manière personnalisée les patients atteints de cancers radio- ou chimio-résistants grâce au développement de tests de screening et de monitoring. Ce projet permettra en outre à la Société de développer une nouvelle gamme de solutions thérapeutiques en combinant des enzymes anti-cancer de manière efficace et sûre en agissant sur l'environnement métabolique complet de la tumeur. A terme l'objectif serait d'offrir une solution englobant un test prédictif de réponse au traitement, une ou plusieurs thérapies enzymatiques adaptées, ainsi qu'un test de suivi de l'efficacité thérapeutique.

Les premières preuves de concept sur des coupes de tumeurs sont en cours. En maintenant cette vitesse de développement, et sous réserve de résultats positifs, un premier essai clinique pourrait être envisagé toute fin 2015.

Ce projet d'un coût total de 22.6 millions d'euros qui se déroulera sur 8 ans, est financé à hauteur de 10.7 millions d'euros par Oséo (BPI) dans le cadre du programme « Innovation Stratégique et Industrielle », dont 7 millions d'euros seront versés à ERYTECH. 2,1 millions sous forme de subventions et 4,9 millions en avances remboursables.

ERY-MET

Les cellules tumorales, à la différence des cellules saines, sont dépendantes pour leur croissance de la présence de certains acides aminés dans leur environnement, étant incapables de les produire elles-mêmes. La suppression complète ou partielle de ces acides aminés dans la circulation sanguine prive ainsi les cellules tumorales de nutriments nécessaires à leur croissance et peut induire leur mort en les « affamant ». Les enzymes thérapeutiques qui peuvent supprimer ces acides aminés circulant dans le sang ont souvent une demi-vie courte et sont fréquemment associées à des niveaux élevés d'effets secondaires. Or, en les encapsulant dans des globules rouges, il est possible de prolonger leur demi-vie et de réduire leur toxicité pour les patients.

Ce principe a été démontré dans des études cliniques avec ERYASP™/GRASPA®, le produit phare d'ERYTECH, actuellement en Phase III dans la leucémie aiguë lymphoblastique (LAL). ERY-ASP se compose d'asparaginase encapsulée dans les globules rouges. Il agit sur la déplétion systémique de l'asparagine.

En parallèle du développement d'ERYASP/GRASPA®, ERYTECH a réalisé des travaux de recherche approfondis pour identifier d'autres enzymes thérapeutiques pouvant affamer les tumeurs et dont l'encapsulation dans les globules rouges serait pertinente. Ce programme de recherche bénéficie d'un soutien financier de Bpifrance à hauteur de 7 millions d'euros⁶.

Cela a permis l'identification d'un nouveau candidat médicament, ERY-MET, composé de méthionine- γ -lyase (MGL) encapsulée dans les globules rouges. La MGL décompose la méthionine, un acide aminé, et peut ainsi affamer de très nombreux types de tumeurs sensibles à l'élimination de cet acide aminé.

Sous sa forme naturelle, la MGL a une demi-vie très courte et est fortement dépendante d'un co-facteur pour être efficace. Or, ce co-facteur a la particularité d'être naturellement présent à l'intérieur des globules rouges. Grâce à sa technologie exclusive d'encapsulation, ERYTECH a démontré la bonne stabilité de la MGL à l'intérieur des globules rouges, et l'augmentation de sa demi-vie à plusieurs jours contre quelques heures avec la forme libre.

⁶ Dans ce programme, Diaxonhit et INSERM U773 sont les partenaires d'ERYTECH pour développer les modèles tumoraux *ex vivo* et les tests diagnostiques pour identifier les patients répondeurs et suivre les résultats chez les patients traités.

Sur la base de ces résultats précliniques prometteurs, la société continue son développement préclinique en vue de la réalisation d'un essai clinique. La phase d'industrialisation de la fabrication sera lancée au cours des prochains mois afin de permettre une étude de Phase I chez l'homme en 2015.

2.5. POLITIQUE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE

ERYTECH Pharma est un laboratoire biopharmaceutique ayant vocation à devenir un leader international en médecine personnalisée dans le domaine du cancer.

La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) est pour ERYTECH Pharma la façon dont la Société aspire à conduire chacune de ses actions.

Placer le patient au cœur de nos priorités, faire preuve d'éthique et de respect envers chacun sont des valeurs partagées au sein d'ERYTECH Pharma et qui constituent le socle de sa démarche d'entreprise responsable.

Ce sont ses collaborateurs, qui portent ces valeurs et développent l'activité au quotidien. Aussi, la Société s'engage notamment à les former et à leur proposer un cadre de travail sain et sûr, afin qu'ils continuent à former une équipe motivée par le succès de la Société.

ERYTECH Pharma investit de manière soutenue en R&D pour répondre aux enjeux de santé publique et proposer des réponses thérapeutiques innovantes et radicales notamment dans le domaine du cancer.

Ses activités actuelles se concentrent donc dans la recherche & développement et la production pour les essais cliniques. Elles se développent en collaboration étroite avec les professionnels de santé, en particulier médecins et pharmaciens, dont les attentes guident ERYTECH Pharma.

La Société dispose du statut encadré d'Etablissement Pharmaceutique. Par ailleurs, ERYTECH Pharma a souhaité mesurer la réalité et la maturité de ses pratiques en initiant une démarche volontaire d'évaluation et s'engage donc à développer une approche ISO 26 000 en 2014.

Ce chapitre a pour but de présenter aux parties prenantes de la Société sa contribution en matière de Développement Durable.

EMPLOI ET RESPONSABILITE SOCIAL

a. Emploi

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs chiffrés retenus pour décrire l'emploi chez ERYTECH Pharma sur les deux dernières années :

	2012	2013
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe et par âge		
Effectif fin de période (en têtes)	37	36
Répartition du personnel H/F (%)	32/68	32/68
Age moyen (ans)	35	36
Collaborateurs âgés de 45 ans ou plus (salariés, %)	8%	14%
Les embauches et les licenciements		
Nombre de créations nettes d'emplois	1	-1
Les rémunérations et leur évolution		
Rémunération brute moyenne	47 072	52 852
ratio d'augmentation annuelle (effectif comparable)	nd	7%

- **L'effectif total et la répartition des salariés par sexe et par âge**

L'effectif d'ERYTECH Pharma reste stable entre l'exercice 2012 et l'exercice 2013. L'ensemble du personnel est regroupé en un site unique à Lyon, dans le 8^{ème} arrondissement. La répartition Hommes/Femmes ainsi que l'âge moyen sont globalement stables. Le taux de collaborateurs ayant plus de 45 ans augmente très légèrement, ils sont au nombre de trois en 2013.

Le personnel se caractérise par un haut niveau de qualification : les cadres représentent 51% de l'effectif. L'effectif en fin d'année comprend 9 salariés titulaires d'un Doctorat en science, médecine ou pharmacie et 14 salariés titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou de Master soit respectivement 25% et 39% du personnel total.

- **Les embauches et les licenciements**

En 2013, quatre nouveaux salariés ont intégré l'entreprise sous différents contrats : 1 contrat à durée indéterminée et 3 contrats à durée déterminée (dont un converti en contrat à durée indéterminée sur 2014). Trois salariés sous contrats à durée déterminée en 2013 sont passés en contrat à durée indéterminée en 2014. Un stagiaire a été engagé en contrat à durée déterminée pour 2014.

Quatre salariés en CDI ont quitté l'entreprise au cours de l'année, un dans le cadre d'un licenciement économique, un dans le cadre d'une rupture conventionnelle et deux dans le cadre d'une démission.

ERYTECH Pharma accueille des stagiaires venant d'écoles ou de l'université. Les stagiaires ont perçu en 2013 une indemnité au-delà du minimum légal, ils bénéficient, comme tout salarié, de tickets-restaurant et leurs frais de transport sont remboursés à hauteur de 50%. Les périodes de stage sont prises en compte dans l'ancienneté, pour les stagiaires embauchés à l'issue de leur stage. Un stagiaire a été embauché, début 2014, en CDD à l'issue de son stage.

ERYTECH Pharma permet également à de jeunes diplômés de bénéficier du Volontariat International en Entreprise (VIE). Aussi, la Société a confié à une des anciennes salariées en CDD, via UBIFRANCE, une mission professionnelle à Philadelphie (USA) de 18 mois.

- **Les rémunérations et leur évolution**

La société applique un système d'évolution individuel des rémunérations. Les primes ont deux composantes : individuelle et collective en fonction de l'atteinte des objectifs (qualité, personnel, département, société). Le personnel sous contrat à durée déterminée bénéficie du versement de la prime de précarité en cas de non renouvellement de leur contrat et de non refus d'une proposition en contrat à durée indéterminée.

b. Organisation du travail

ERYTECH Pharma respecte la loi en vigueur, et fixe l'horaire hebdomadaire de référence à 35h. Ces modalités s'appliquent prorata temporis aux salariés à temps partiel.

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs retenus pour décrire l'organisation du travail chez ERYTECH Pharma sur les deux dernières années :

	2012	2013
L'organisation du temps de travail		
Taux de salariés à temps partiel (%)	9,86%	6,69%
L'absentéisme		
Taux d'absentéisme	2,4%	2,4%

Le taux de temps partiel diminue sur 2013, trois personnes sont à temps partiel (80%) à fin 2013.

Les salariés à temps partiel le sont à leur demande ; il s'agit principalement mais pas seulement de congés parentaux. En effet, afin de trouver une juste articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale des femmes et des hommes, la Société étudie chaque demande visant à adapter l'organisation du travail.

Le taux d'absentéisme (hors congés maternité, paternité ou parentaux) est stable ; les jours d'absences sont majoritairement des jours d'absences pour maladie (97%) et des jours « enfants malades ». Aucune absence n'est liée à une maladie professionnelle.

c. Relations sociales

Compte tenu de la taille de ses effectifs (inférieure à 50 salariés), la Société dispose d'un délégué du personnel. Les réunions avec le DP se tiennent régulièrement, selon les modalités légales et même au delà puisque toutes les questions sont considérées, même celles ne relevant pas des attributions du délégué du personnel.

Les accords signés ou engagement dans la société sont les suivants :

- Le droit individuel à la formation : un accord d'entreprise sur l'exercice du droit individuel à la formation (DIF) a été signé le 27 avril 2009.
- L'intéressement : un accord d'intéressement du personnel à l'entreprise a été signé le 29 novembre 2013. Il prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2014.
- Rémunération jours « enfants malades » : engagement unilatéral de l'employeur, qui décide de rémunérer les « jours enfants malades » sous certaines limites et conditions.
- Le travail des week-ends/ jours fériés et les congés : la note est signée le 16 juillet 2013. Le personnel des départements Assurance Qualité, Recherche et Développement, Contrôle Qualité et Production pourront être amenés à intervenir les week-ends et/ou jours fériés.

- Une astreinte des week-ends et jours fériés : la note est signée le 30 mars 2012. Le personnel des départements Assurance Qualité, Contrôle Qualité et Production pourront être amenés à intervenir les week-ends et/ou jours fériés dans le cadre de l’astreinte.

- **Communication interne**

La vie de l’entreprise repose sur une communication interne active et un management participatif. L’entreprise organise régulièrement des réunions au sein des services sur les différents projets. Des réunions transversales entre les départements sont mises en place. De plus, des réunions d’information avec les salariés, les managers, ou toutes catégories confondues sont organisées par thématiques (par exemple lors de l’introduction en bourse), afin de préserver le dialogue et inciter les collaborateurs à s’exprimer.

Chaque trimestre est organisée une réunion RH, où sont évoqués des thèmes très divers, tels que les formations, les entretiens de fin d’année, les assurances sociales, l’intéressement etc.

Deux fois par an, ERYTECH Pharma propose des « journées corporate », essentielles pour renforcer la cohésion des équipes.

d. Santé et sécurité

L’exercice des activités de la société est réalisé dans un contexte particulièrement strict en termes d’agrément et d’habilitations et la sécurité du personnel est un élément fondamental pour le développement durable de l’entreprise.

De plus, la société a déployé, dès l’origine, une politique de management par la qualité avec une certification ISO 9001 : 2008 couvrant l’ensemble de ses processus. Dans ce cadre, la Société dispose d’une procédure générale Hygiène et Sécurité régissant les pratiques du personnel rattaché à l’établissement vis-à-vis des deux risques de la société : biologique et chimique.

Enfin, les problématiques relatives à l’hygiène et à la sécurité du personnel sont suivies et pilotées par la mise en œuvre du Document Unique, qui recense et évalue les risques professionnels.

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs retenus pour suivre la santé et la sécurité chez ERYTECH Pharma sur les deux dernières années :

	2012	2013
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles		
Nombre d'accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail	1	0
	18/	
Taux de fréquence* des accidents du travail avec arrêt	1000000	0
Taux de gravité** des accidents du travail	2,87%	0
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	0	1
Taux de fréquence* des accidents du travail sans arrêt	0	17
Nombre d'incidents	1	1
	18/	17/
Taux de fréquence* des incidents	1000000	1000000
Nombre de maladies professionnelles	0	0

* Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt = (Nombre d’accidents avec arrêt de travail) * 1 000 000 / (Nombre d’heures travaillées théoriques annuelles).

**Taux de gravité = (Nombre de jours liés à des accidents du travail) * 1000 / (Nombre d’heures travaillées effectives annuelles)

Le nombre d'accidents ayant donné lieu à un arrêt de travail est nul sur 2013. ERYTECH Pharma effectue les déclarations nécessaires en cas d'accident de travail ou d'accident de trajet, que ces derniers fassent l'objet d'un arrêt de travail ou non. Le nombre d'incidents est constant sur les deux exercices. Ils sont suivis dans le cahier des incidents tenu par ERYTECH Pharma.

En matière d'Hygiène et Sécurité, la Société se conforme aux dispositions légales et conventionnelles et n'a pas signé à ce jour d'accord supplémentaire ni avec une organisation syndicale ni avec le délégué du personnel.

e. Formation

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs retenus pour décrire la formation chez ERYTECH Pharma sur les deux dernières années :

	2012	2013
Le nombre total d'heures de formation		
Nombre total d'heures de formation	400	474
Volume d'heures moyen de formation/salarié/an	11	13
Proportion de personnel de 45 ans ou plus ayant bénéficié d'actions de formation (%) (nb de personnes concernées)	100%	40%
	3/3	2/5
Taux d'effort de formation*	2,13%	2,22%

- **Les politiques mises en œuvre en matière de formation**

L'entreprise poursuit sa politique de formation dans une perspective de long terme, sur la base d'actions visant à renforcer les compétences collectives et individuelles. Le taux d'effort de formation est maintenu au-delà des obligations légales (1,6% de la masse salariale selon le Code du Travail). La formation s'articule autour des orientations suivantes : compétences linguistiques, traitement des informations médicales, maîtrise des outils informatiques, audit interne qualité.

Les expressions de besoins de formation des salariés sont validées par le management en fonction notamment de leur importance pour le développement de la société.

f. Egalité de traitement

- **Mesures prises en faveur de l'égalité Hommes/Femmes**

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 3 décembre 2013, ERYTECH Pharma a proposé les mesures suivantes afin d'améliorer, à compétence et qualification égale, l'égalité Hommes/Femmes : privilégier l'embauche de femmes au niveau « Directeur », privilégier l'embauche d'hommes aux autres niveaux.

- **Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnel handicapé**

ERYTECH Pharma a fait évoluer ses procédures de recrutement afin de mieux intégrer la situation des personnes handicapées. A titre d'exemple, lorsque le poste est ouvert au personnel handicapé, la société prévoit de mettre des annonces sur des sites spécialisés de recrutement à partir de début 2014. Sur 2012 et 2013, un salarié embauché en CDI avait une reconnaissance RQTH.

*Taux d'effort de formation : Dépenses de formation/ Masse salariale. Compte tenu de la taille d'ERYTECH Pharma, l'entreprise doit respecter au minimum le taux d'effort légal de formation de 1,6%.

- **Mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations**

La procédure des recrutements externes rappelle les exigences réglementaires en termes de non-discrimination à l'embauche. La procédure illustre ces exigences par une liste des « questions interdites ».

g. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire, à l'abolition effective du travail des enfants

Les salariés de la Société exercent leur activité en France. La société se conforme aux réglementations en vigueur dans ce pays, notamment en matière de :

- liberté d'association,
- négociation collective,
- élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,
- élimination du travail forcé ou obligatoire, et d'
- abolition effective du travail des enfants.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les activités mises en œuvre comportent une production industrielle à façon. Ces activités n'engendrent donc ni utilisation massive de matière première, ni consommation significative d'énergie, ni rejets significatifs dans l'environnement ou de gaz à effet de serre, ni d'utilisation des sols. D'autre part, les activités propres de la Société ne génèrent pas de nuisances sonores particulières pour ses salariés ou les riverains.

Les activités sont localisées au sein du Bioparc, parc d'activité HSE, développé au sein du pôle de santé Rockefeller. La Société dispose des éléments quantitatifs lui permettant de suivre la quasi-totalité de ses consommations d'eau et d'électricité (hormis les consommations relatives aux parties communes du fait des modalités de gestion de l'immeuble).

La Société n'identifie pas de risques environnementaux majeurs liés à son activité qui pourraient la conduire à provisionner ces risques ou à former spécifiquement ses collaborateurs à ces problématiques.

La Société n'a pas identifié à ce jour d'opportunité à s'inscrire dans une démarche de protection de la biodiversité et d'adaptation aux conséquences climatiques.

Dans ce cadre, les indicateurs environnementaux suivants ont été retenus comme pertinents :

- Politique générale en matière environnementale ;
- Utilisation durable des ressources : consommation énergétique et volume d'eau ;
- Pollution et gestion des déchets : quantité de déchets envoyés dans un centre de traitement spécifique.

a. Politique générale en matière environnementale

Malgré un impact environnemental jugé faible, la Société et ses salariés sont impliqués, en termes de développement durable, par la mise en œuvre de différentes actions :

- Fait détruire et recycler (depuis le second semestre 2013), par une société spécialisée, l'ensemble des documents non utilisés. De plus, la société a paramétré ses imprimantes par défaut en impression noir et blanc et recto / verso. Enfin, la société dispose d'un système de gestion électronique de documents et sensibilise le personnel, grâce aux suivis des impressions, en vue de limiter les impressions en interne ;
- Recycle ses emballages par l'utilisation d'un dispositif collectif au sein de l'immeuble ;
- Met en œuvre des dispositifs d'économies d'énergie : temporisation généralisée des éclairages et des climatisations.
- Privilégie les téléconférences par rapport aux déplacements ;
- Incite les collaborateurs à privilégier les transports en commun aux véhicules personnels.

ERYTECH Pharma a choisi de s'implanter dans Lyon au cœur d'un pôle santé, bien desservi en transports en commun, plutôt qu'en dehors de la ville afin de limiter les déplacements en voiture.

b. Utilisation durable des ressources

La seule source d'énergie utilisée par la Société est l'énergie électrique. Le tableau suivant donne l'évolution de la consommation électrique annuelle.

	2012	2013
Consommation électrique (kWh)	283.798	279.558

A titre d'information, 279.558 kWh consommés en 2013 correspondent à 22 tonnes de CO2*

* Application du facteur d'émission (énergie indirecte) de l'ADEME (base carbone).

La consommation d'eau correspond aux activités de laboratoire. L'eau rejetée après utilisation est une eau issue des lavages (éviers, machine à laver). Les eaux souillées par des déchets biologiques ou chimiques sont retraitées.

	2012	2013
Consommation d'eau (M³)	8,37	8,21

Les émissions de CO2 liées aux déplacements aériens et ferroviaires, très largement intercontinentaux du fait de l'internationalisation de la Société en 2013, sont présentées ci-dessous.

	2012	2013
Emission CO2 lié aux déplacements professionnels (Trains & avions)	44,4	65,8

La Société externalise la logistique liée à ses activités et ne dispose pas des éléments quantitatifs lui permettant d'assurer un suivi des émissions de CO2 associées.

c. Pollution et gestion des déchets

La Société fait procéder à l'enlèvement et au traitement de ses déchets issus des activités de laboratoire par une société spécialisée. Deux types d'enlèvements sont pratiqués : en fûts (ou bidons) ou en « securibag ».

En termes de volumes, les quantités enlevées et envoyées en centre de traitement sont les suivantes :

	2012	2013
Fûts et bidons (en litres)	17.085	29.410
« Securibag » (en Kg)	78	90

INFORMATIONS SOCIETALES

a. Impact territorial, économique et social de l'activité de l'entreprise

Les dépenses réalisées pour conduire le développement de ses projets de recherche sont constituées à 34 % de dépenses externes. En effet, la Société sous-traite à des entités régionales notamment certaines de ses études précliniques et a créée des partenariats notamment avec l'Ecole Vétérinaire de Lyon et l'Université Claude Bernard de Lyon. Elle fait également appel à de nombreux cabinets de conseils de la région (brevets, finance, avocats).

ERYTECH Pharma participe régulièrement à des symposiums, congrès et conférences annuelles avec notamment en 2013 :

- BIO International Convention à Chicago ;
- ASCO (American Society of Clinical Oncology) Annual Meeting à Chicago ;
- EHA (European Hematology Association) congress à Stockholm ;
- ASH (American Society of Hematology) Annual Meeting à La Nouvelle Orléans.

ERYTECH Pharma est également membre actif :

- Au niveau national : de trois organisations professionnelles dans le domaine de la santé et/ou des biotechnologies : Les Entreprises du Médicament (LEEM), France Biotech et la Société Française des Sciences et Techniques Pharmaceutiques (SFSTP)
- Au niveau régional : du pôle de compétitivité Lyonbiopôle et du Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône Alpes.

Enfin, la Société permet à ses collaborateurs de dispenser des cours sur leur temps de travail, du ressort de leur expertise dans différents organismes de formation.

b. Relations avec les parties prenantes

• Relations avec ses actionnaires et investisseurs.

L'ensemble des actionnaires a accès à une information complète, transparente et claire, adaptée aux besoins de chacun et utile à une appréciation objective de la stratégie de croissance et des résultats de la Société. Cette politique de communication financière vise à assurer à l'ensemble des actionnaires une information en conformité avec les usages de place.

Une très large variété de documents publics dont ceux diffusés au titre de l'information réglementée couvre l'activité, la stratégie et l'information financière de la Société et sont accessibles sur le site Internet de la Société sous la rubrique Investisseurs, en français et en anglais. Une adresse e-mail (erytech@newcap.fr) est également dédiée aux investisseurs.

La Société diffuse au titre de l'information réglementée les informations périodiques et annuelles requises d'une société cotée. L'information financière est complétée par les communiqués de presse à

destination de la communauté financière et plus largement du public qui concernent des sujets d'importance significative pour la compréhension de l'activité et de la stratégie de la Société.

La Société a participé, par exemple, au salon Actionaria les 22 et 23 novembre 2013, ce qui lui a permis de rencontrer des investisseurs individuels.

- **Relations avec ses partenaires**

A moins une fois par an, des comités de pilotage sont organisés entre la Société et ses principaux partenaires, afin de discuter notamment de la stratégie comme de l'avancement des projets communs.

- **Actions de partenariat ou de mécénat**

Lors de la réunion *Corporate* du 16 décembre 2013, la Société a accueilli l'Association Laurette Fugain afin qu'elle puisse présenter ses objectifs et ses missions ainsi que faire réfléchir les collaborateurs de la Société aux manières selon lesquelles ils pourraient soutenir l'Association.

Dans le cadre des Journées nationales contre la leucémie le 29 et 30 mars 2014, ERYTECH Pharma a parrainé l'Association Laurette Fugain et proposé à ses collaborateurs, en collaboration avec l'Association, différentes actions de soutien (vente de gâteaux, mise en place de tirelire chez des commerçants, participation à la quête).

c. Sous-traitance et fournisseurs

La Société dispose d'une procédure d'achats dans le cadre de ses relations d'affaires avec des fournisseurs pour certains critiques (essais cliniques, essais non-cliniques, pharmacovigilance et fournisseur d'unité de production). Compte tenu des aspects réglementaires des activités de la Société, la plupart des prestataires et fournisseurs doivent également obéir aux Bonnes Pratiques de Laboratoire et/ou de Fabrication.

Conformément à la dite procédure, les fournisseurs disposant d'une politique RSE conforme aux exigences de Grenelle II seront privilégiés.

Les procédures de la Société prévoient des audits fournisseurs, en fonction des typologies d'achats (nouveau fournisseur, criticité....) ainsi que des audits de suivi. En revanche, les audits fournisseurs n'intègrent pas les aspects RSE compte tenu de la structure du marché amont.

d. Loyauté des pratiques

Différentes politiques sont mises en œuvre pour renforcer l'approche éthique :

- Politique achats :
 - limitation des autorisations d'engagement des marchés à 20.000 euros HT. Au-delà, le recours à une autorisation du département qualité est obligatoire ;
 - séparation des tâches pour les règlements.
- Guide relatif à la prévention des manquements et délits d'initiés ;
- Procédure de gestion des relations de santé visant au respect de la « loi Bertrand » ;
- Charte voyage : listant les montants maximum alloués aux frais de déplacements.

e. Mesures en faveur de santé et de la sécurité des patients

Au stade actuel de son développement, aucun des médicaments en cours de développement par la Société ne fait l'objet aujourd'hui d'une commercialisation ou d'autorisation de mise sur le marché. Le développement de médicaments est fortement encadré par une réglementation stricte. Les différentes phases du développement de médicaments imposent au préalable des essais sur l'animal (développement préclinique) puis sur l'homme (développement clinique). Chacune des phases de

développement fait l'objet d'une autorisation préalable délivrée par les autorités de tutelle après accord des comités d'éthique.

Dans le cadre des activités de recherche et développement la Société met en œuvre des études précliniques dans un cadre strict. Pour ces phases, la Société peut recourir à des prestataires qui procèdent à des expérimentations animales. Ces derniers sont soumis à une procédure nationale relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques conformément au Décret n° 2013-118 du 1^{er} février 2013 qui prévoit notamment l'obligation d'obtenir une autorisation préalable à la réalisation de tout projet comportant l'exécution d'une ou plusieurs procédures expérimentales utilisant des animaux.

f. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

La Société n'a entrepris aucune action supplémentaire en faveur des droits de l'Homme.

2.6. INFORMATIONS CONCERNANT LES DIRIGEANTS ET LES MANDATAIRES SOCIAUX

2.6.1. Organes d'administration et de direction

Il est rappelé que la Société était sous forme de société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance depuis le 29 septembre 2005. La Société, par une assemblée générale en date du 2 avril 2013, a modifié son mode de gouvernance, celle-ci étant à ce jour sous forme de société anonyme à Conseil d'administration.

2.6.1.1. Dirigeants et Administrateurs

Composition du Conseil d'administration :

Les administrateurs de la Société sont les suivants :

Nom, prénom, âge	Durée du mandat	Fonction
Gil Beyen 52 ans	1 ^{ère} nomination : Assemblée générale du 2 avril 2013 (celui-ci ayant été Président du Conseil de surveillance depuis 2012) Echéance du mandat : Assemblée générale ordinaire statuant en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
Pierre-Olivier Goineau 46 ans	1 ^{ère} nomination : Assemblée générale du 2 avril 2013 (celui-ci ayant été membre du Directoire depuis 2005, Directeur Général de 2005 à 2010 et Président du Directoire depuis 2010). Echéance du mandat : Assemblée générale ordinaire statuant en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.	Vice-Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Délégué
Yann Godfrin 42 ans	1 ^{ère} nomination : Assemblée générale du 2 avril 2013 (celui-ci ayant été membre du Directoire depuis 2005, Président du Directoire de 2005 à 2010, et Directeur Général depuis 2010). Echéance du mandat : Assemblée générale ordinaire statuant en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.	Administrateur et Directeur Général Délégué

Nom, prénom, âge	Durée du mandat	Fonction
Galenos SPRL , représenté par Sven Andréasson, 61 ans 25 rue Jean-Baptiste Meunier, B 1050 Ixelles, Belgique Administrateur indépendant ⁽¹⁾	1 ^{ère} nomination : Conseil d'administration du 2 avril 2013 (Président du Conseil de Surveillance de 2009 à 2011, Vice-Président du Conseil de surveillance depuis 2011) Echéance du mandat : Assemblée générale statuant en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.	Administrateur
Kurma Partners S.A. , représentée par Vanessa Malier 41 ans 5-7 rue de Montessuy 75007 Paris, France	1 ^{ère} nomination : Assemblée générale du 2 avril 2013 (Membre du Conseil de surveillance depuis 2011) Echéance du mandat : Assemblée générale statuant en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.	Administrateur
Philippe Archinard 54 ans 47 rue Professeur Deperet, 69160 Tassin-La-demi-Lune. Administrateur indépendant ⁽¹⁾	1 ^{ère} nomination : Assemblée générale du 2 avril 2013 (Membre du Conseil de surveillance depuis 2005) Echéance du mandat : Assemblée générale statuant en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.	Administrateur

(1) Membre indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise Middledent pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009.

Le Président Directeur Général Monsieur Gil Beyen, le Vice-Président et Directeur Général Délégué, Monsieur Pierre-Olivier Goineau, et Monsieur Yann Godfrin ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société, 60 avenue Rockefeller – 69008 Lyon.

Les adresses professionnelles des autres administrateurs sont celles indiquées dans le tableau ci-dessus.

Il n'existe aucun lien familial entre les personnes listées ci-dessus.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associé en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, et
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ; et
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires, y compris des organismes professionnels désignés.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont intervenues les modifications suivantes concernant l'ancien conseil de surveillance :

- la société AURIGA Partners, dont M. Franck LESCURE était le représentant permanent, a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance le 11 janvier 2013.
- la société AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE, membre du Conseil de surveillance du 22 décembre 2006 au 6 mai 2013, n'a pas souhaité être nommé membre du Conseil d'Administration le 6 mai 2013.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, est intervenue la modification suivante concernant le Conseil d'administration :

- Monsieur Marc BEER a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 20 décembre 2013 (démission constatée par le Conseil d'Administration en date du 22 janvier 2014).

Composition de la Direction Générale :

Le Président Directeur Général de la Société est Monsieur Gil Beyen.

Le Vice-Président et Directeur Général Délégué de la Société est Monsieur Pierre-Olivier Goineau.

La Société possède deux autres Directeurs Généraux Délégués, Messieurs Yann Godfrin et Jérôme Bailly, le pharmacien responsable.

Ensemble ces personnes forment la direction générale de la Société.

Les biographies des directeurs sont présentées ci-dessous dans la section 2.6.1.3.

2.6.1.2. Autres mandats sociaux

Les dirigeants et administrateurs actuels de la Société exerce ou ont également exercé les mandats et/ou fonctions suivants :

Nom	Autres mandats et fonctions en cours des mandataires sociaux	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des cinq dernières années et ayant cessé à ce jour
Gil Beyen	Gérant de Gil Beyen BVBA Gérant de AXXIS V&C BVBA	Administrateur de BIO.be
Pierre-Olivier Goineau	Président de France Biotech Gérant de la SCI du Grand Tambour	N/A
Yann Godfrin	Membre du Conseil de Surveillance de la société NODEA MEDICAL	N/A
Galenos SPRL, représenté par Sven Andréasson	Président de XImmune AB,Lund Administrateur d'Immunicum Président de Cantargia AB	PDG de Beta-Cell NV Président d'Unibioscreen SA Membre du Conseil de TiGenix NV
Kurma Partners S.A., représenté par Vanessa Malier	Membre du Conseil d'administration de Domain Therapeutics Administrateur et Membre du Comité de Supervision de SafeOrthopaedics Administrateur et Membre du Comité de Supervision de MeioGenics Membre du Conseil d'Administration de GenticeL Administrateur de STAT Diagnostica Administrateur de Umecrine Mood Membre du Comité de Supervision de PathoQuest Administrateur et Président du Comité de supervision de Key Neurosciences Membre du Conseil d'Administration d'AM Pharma Membre du Conseil de Bioalliance Pharma Membre du Comité Stratégique d'ABM Medical	Membre du Conseil d'administration de Theradiag Membre du conseil d'administration de Blink Censeur d'ABM Medical Membre du Conseil de Collectis Membre du Conseil de Novagali Membre du Conseil de Vivacta Administrateur de Vivalis Président du Comité Stratégique de PathoQuest Membre du Conseil d'Administration de Prosensa

Nom	Autres mandats et fonctions en cours des mandataires sociaux	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des cinq dernières années et ayant cessé à ce jour
		Membre du Conseil d'administration d'Adocia Membre du Conseil d'administration d'Integragen Membre du Conseil d'administration d'Indigix Membre du Conseil d'Administration de Zealand Pharma Membre du Conseil d'Administration d'Auris Administrateur de Hybrigenics
Philippe Archinard	Administrateur et Président Directeur Général de Transgene Représentant permanent de TSGH au conseil d'ABL Inc Directeur Général de TSGH Représentant permanent au Conseil d'administration de Finovi pour Lyonbiopôle Représentant permanent au Conseil d'administration de Synergie Lyon Cancer pour Lyonbiopôle Administrateur de Biomérieux Président de Lyonbiopôle Administrateur de CPE Lyon, représentant de FPUL Vice-Président de BioAster	
Jérôme BAILLY	Gérant de GELFRUIT SARL (France)	

2.6.1.3. Expérience des organes d'administration et de direction

L'expérience de chacun des administrateurs et des dirigeants de la Société est décrite ci-dessous.

– **Gil Beyen, Président Directeur Général, Président du Conseil d'administration, Directeur-Général:**

Gil a été co-fondateur et Directeur Général (CEO) de TiGenix (NYSE Euronext: TIG BB) pendant 12 ans. Avant de créer TiGenix, il était responsable du pôle Sciences de la Vie d'Arthur D. Little à Bruxelles. Il est titulaire d'un Master en Bio-ingénierie de l'Université de Louvain (Belgique) et d'un MBA de l'Université de Chicago (U.S.A.).

– **Pierre-Olivier Goineau, Vice-Président du Conseil d'Administration, Directeur Général Délégué :**

Avant de co-fonder la société, Pierre-Olivier a notamment été Consultant Sénior en Stratégie et Développement chez KPMG à Lyon, France où il était en charge du pôle Santé. Pierre-Olivier est Président du conseil d'administration de France Biotech, l'association française de biotechnologie. Pierre-Olivier a un DEA de Sciences de Gestion et un Master en Management des Industries Pharmaceutiques de l'IAE de Lyon, France.

– **Yann Godfrin, Directeur Général délégué et administrateur :**

Avant de co-fonder la société, Yann était le directeur de R&D d'Hemoxymed Europe. Il a également été consultant en développement industriel pour BioAlliance Pharma et Hemosystem. Yann est Docteur ès Sciences de la Vie et de la Santé de l'Université de Nantes, Ingénieur Biomédical de l'Université de Technologie de Compiègne et est titulaire d'un Master «Développement Clinique des Produits de Santé» de l'Université de Lyon, France. Il est inventeur de nombreux brevets et co-auteur de nombreuses publications scientifiques. Il est membre de plusieurs sociétés savantes.

– **Jérôme Bailly, Directeur Général délégué:**

Avant de rejoindre la société en 2007, Jérôme était Responsable AQ / Production au sein de Skyepharma et du Laboratoire Aguetant. Jérôme est Docteur en Pharmacie et titulaire d'un diplôme d'Ingénieur Chimique option Génie Biopharmaceutique : production cellulaire de l'École Polytechnique de Montréal.

– **Galenos, représentée par Mr Sven Andréasson, administrateur :**

Sven est ancien Président Directeur Général d'Isconova AB (Uppsala, Suède), Beta-Cell NV (Bruxelles), Active Biotech AB (Lund, Suède) et plusieurs sociétés du groupe Pharmacia. Il a une grande expérience dans les sociétés de biotechnologie internationales et en industrie pharmaceutique. Sven est titulaire d'un Bachelor en sciences et administration des entreprises et en Finance de « Stockholm School of Economics and Business Administration ».

– **Kurma Partners S.A., représentée par Mme Vanessa Malier, administrateur:**

Avant de rejoindre Kurma Partners, Vanessa était Vice-Présidente R&D de la Planification Stratégique chez Ipsen. Vanessa a démarré sa carrière dans le capital-risque en 1998 en tant qu'analyste chez CDC Innovation puis a rejoint une start-up basée en Californie pour y être responsable du business development. En 2003, Vanessa a rejoint Ipsen en tant que Conseiller Stratégique du PDG. En 2005, Vanessa a été nommée Project & Product Leader pour le febuxostat, qui a été enregistré en Europe en 2008. En 2009, Vanessa a été nommée Senior Director, Business Development Oncology et a réalisé l'acquisition des droits européens d'un actif en Phase III. Vanessa est diplômée en Biologie de l'École Normale Supérieure de Cachan et en Immunologie de l'Institut de Pasteur. Après 15 ans passés dans l'industrie de la biotechnologie et de la pharmacie, notamment dans des fonctions de gestion de portefeuille, de gestion de projets trans-fonctionnels, de marketing stratégique global et de business development, Vanessa a rejoint Kurma en septembre 2013.

– **Mr Philippe Archinard, administrateur:**

Philippe a été nommé Directeur Général de Transgene le 7 décembre 2004, après 15 années passées au sein de bioMérieux dans différentes fonctions dont la direction de la filiale américaine. Philippe était Directeur Général de la société Innogenetics depuis mars 2000. Il est ingénieur en chimie et titulaire d'un Doctorat en biochimie de l'Université de Lyon, complété par le programme de management PMD de la Harvard Business School.

2.6.2. Remunerations et avantages

2.6.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux mandataires sociaux de la Société

Les fonctions exercées à ce jour par les personnes indiquées ci-dessous sont détaillées dans le chapitre 2.6.1 – Organes d'administration et de direction du présent Rapport.

Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

	Exercice 2013
Gil BEYEN – Président Directeur Général	
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	164 736 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	239 811 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	

TOTAL	404 547 €
Pierre-Olivier GOINEAU - Président du Directoire puis Vice Président et Directeur Général Délégué	
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	251 007 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	107 089 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	
TOTAL	358 096 €
Yann GODFRIN – Directeur Général puis Directeur Général Délégué	
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	251 110 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	107 089 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	
TOTAL	358 199 €
Jérôme BAILLY – Directeur Général puis Directeur Général Délégué	
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	62 644 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	21 929 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	
TOTAL	84 573 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social :

Gil BEYEN	Exercice 2013	
	Montants dus (5)	Montants versés (6)
rémunération fixe (1)	164 736 €	164 736 €
rémunération variable (1) (2)	€	€
rémunération exceptionnelle (1)(4)		
jetons de présence		
avantages en nature (3)	€	€
TOTAL	164 736 €	164 736 €
Pierre-Olivier GOINEAU	Exercice 2013	
	Montants dus (5)	Montants versés (6)
rémunération fixe (1)	165 771 €	165 771 €

rémunération variable (1) (2)	75 000 €	75 000 €
rémunération exceptionnelle (1)(4)		
jetons de présence		
avantages en nature (3)	10 236 €	10 236 €
TOTAL	251 007 €	251 007 €

Yann GODFRIN	Exercice 2013	
	Montants dus (5)	Montants versés (6)
rémunération fixe (1)	164 996 €	164 996 €
rémunération variable (1) (2)	75 000 €	75 000 €
rémunération exceptionnelle (1)(4)		
jetons de présence		
avantages en nature (3)	11 114 €	11 114 €
TOTAL	251 110 €	251 110 €
Jérôme BAILLY	Exercice 2013	
	Montants dus (5)	Montants versés (6)
rémunération fixe (1)	55 293 €	55 293 €
rémunération variable (1) (2)	5 000 €	5 000 €
rémunération exceptionnelle		
jetons de présence		
avantages en nature (4)	2 351 €	2 351 €
TOTAL	62 644 €	62 644 €

(1) *Eléments de rémunération sur une base brute avant impôt*

(2) *Les rémunérations variables sont des primes sur objectifs*

(3) *Les avantages en nature sont constitués de : la location d'un véhicule, de cartes carburants, ainsi que d'un contrat d'assurance chômage avec l'association pour la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise (GSC)*

(4) *Les avantages en nature sont constitués de la location d'un véhicule*

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants :

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2013
Sven ANDREASSON	
Jetons de présence	12 958 €
Autres rémunérations (1) (2)	5 250 €
Marc BEER	
Jetons de présence	8 333 €
Autres rémunérations	
Philippe ARCHINARD	
Jetons de présence	13 083 €
Autres rémunérations	
Alain MAIORE	
Jetons de présence	7 875 €
Autres rémunérations	
GIL BEYEN	
Jetons de présence	
Autres rémunérations (1) (3)	87 500 €
TOTAL	160 262 €

- (1) Les montants correspondent aux honoraires et débours, payés par la Société.
(2) Montants versés à GALENOS SPR, société contrôlée par Sven ANDREASSON
(3) Dont 241 500 € au titre d'honoraires de prime de succès. (« success fee »)

Options de souscription ou d'achat d'actions et autres instruments financiers donnant accès au capital, attribués durant les exercices 2010 à 2013 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes IFRS	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice par action nouvelle souscrite *	Période d'exercice
Gil BEYEN	BSPCE2012 21/05/2012	Souscription	Juste valeur (Black & Scholes) IFRS 7	5 632 en 2013	7,362 €	Caducité au 20/05/2020
Pierre-Olivier GOINEAU	BSPCE2012 21/05/2012	Souscription	Juste valeur (Black & Scholes) IFRS 7	2 515 en 2013	7,362 €	Caducité au 20/05/2020
Pierre-Olivier GOINEAU	BSPCE2012 21/05/2012	Souscription	Juste valeur (Black & Scholes) IFRS 7	2 478 en 2012	7,362 €	Caducité au 20/05/2020
Yann GODFRIN	BSPCE2012 21/05/2012	Souscription	Juste valeur (Black & Scholes) IFRS 7	2 515 en 2013	7,362 €	Caducité au 20/05/2020
Yann GODFRIN	BSPCE2012 21/05/2012	Souscription	Juste valeur (Black & Scholes) IFRS 7	2 478 en 2012	7,362 €	Caducité au 20/05/2020
Jérôme BAILLY	BSPCE2012 21/05/2012	Souscription	Juste valeur (Black & Scholes) IFRS 7	515 en 2013	7,362 €	Caducité au 20/05/2020
Jérôme BAILLY	BSPCE2012 21/05/2012	Souscription	Juste valeur (Black & Scholes) IFRS 7	428 en 2012	7,362 €	Caducité au 20/05/2020
Jérôme BAILLY	BSPCECadre 22/12/2006	Souscription	Juste valeur (Black & Scholes) IFRS 7	75 en 2011	7,362 €	Caducité au 22/12/2016, annulé par le nouveau plan du 22/05/2012
Jérôme BAILLY	BSPCECadre 22/12/2006	Souscription	Juste valeur (Black & Scholes) IFRS 7	50 en 2010	7,362 €	Caducité au 22/12/2016, annulé par le nouveau plan du 22/05/2012
Véronique SEZANNE	BSPCECadre 22/12/2006	Souscription	Juste valeur (Black & Scholes) IFRS 7	100 en 2011	7,362 €	Caducité au 22/12/2016, annulé par sa démission
Véronique SEZANNE	BSPCECadre 22/12/2006	Souscription	Juste valeur (Black & Scholes) IFRS 7	200 en 2010	7,362 €	Caducité au 22/12/2016, annulé par sa démission

* Suite à la décision de division par 10 de l'avaleur nominale des titres (décision de l'Assemblée générale du 2 avril 2013), les termes et conditions des bons ont été modifiés afin de prendre en compte cette modification. Ainsi le prix d'exercice antérieurement à 73,62€ est désormais fixé à 7,362€.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET BSPCE CONSENTIS AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1 (1)	Plan n° 2 (2)
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	3 375	n.a.	3 375	0
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	0	n.a.	0	0

(1) BSPCE₂₀₁₂(2) BSPCE₂₀₁₄

Conditions de rémunération et autres avantages consentis aux seuls dirigeants mandataires sociaux								
Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui (1)	Non	Oui (2)	Non	Oui (3)	Non	Oui(4)	Non
Gil BEYEN Président Directeur Général		X	X		X			X
Pierre Olivier GOINEAU Vice-Président – Directeur Général Délégué		X	X		X			X
Yann GODFRIN Directeur Général Délégué		X	X		X			X
Jérôme BAILLY Directeur Général Délégué	X		X			X	X	

- (1) Mr Jérôme Bailly bénéficiait d'un contrat de travail avant sa nomination en DG puis en DGD. Il a été considéré de maintenir ce contrat de travail après les dites-nominations dans la mesure ce contrat couvre des missions distinctes de son mandat de Pharmacien responsable, missions au titre desquelles il est soumis à un pouvoir de subordination.
- (2) Souscription au régime de retraite supplémentaire à cotisations définies, dans le cadre d'un contrat de retraite collective souscrit par la société auprès d'AXA. Investissement des comptes individuels alimenté par les cotisations de retraite de 5% des salaires bruts sous déductions de 2,50% de frais, sur des FCP « Horizon » gérés par AXA.
- (3) Indemnité d'un montant égal à un an de rémunération+ GSC uniquement pour Messieurs Godfrin et Goineau
- (4) Indemnité égale à 1/3 de la moyenne mensuelle du salaire perçu au cours des trois derniers mois de présence dans la société ERYTECH Pharma pendant 18 mois.

Par ailleurs, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient également d'un régime complémentaire de frais de santé et de prévoyance et de l'intéressement (voir également la section 2.5 du Rapport).

2.6.2.2. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

La Société n'a pas provisionné de somme aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux et/ou dirigeants mandataires sociaux qui ne bénéficient pas ailleurs (ou n'ont bénéficié) de prime de départ ou d'arrivée au sein de la société.

2.6.2.3. Bons de souscription d'actions, bons de souscription de part de créateurs d'entreprises ou autres titres donnant accès au capital attribués aux administrateurs et dirigeants.

Les BSA ou BSCPCE octroyées aux mandataires sociaux ou dirigeants mandataires sociaux font l'objet d'un recensement précis dans le chapitre 2.6.2 du Rapport.

2.6.2.4. Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice écoulé

Le 15 octobre 2013, Mr Marc Beer a exercé 1084 bons de souscription d'actions (BSA₂₀₁₂) au prix unitaire de 73,62 euros.

2.6.2.5. Participation des mandataires sociaux

Sur la base de la composition du capital et des éléments dilutifs existants à la date du présent Rapport, les participations détenues par les mandataires et les dirigeants mandataires sociaux peuvent être résumées comme suit :

	Bons de souscription										
	Nombre d'actions	% capital **	% droits de vote	Nature des bons	Date de création	Nombre attribué et non exercé	Nombre souscrit et non exercé* **	Prix d'exercice en € par action nouvelle souscrite*** *	Date maximale d'exercice	Nombre max d'actions lié	Stocks options
Gil Beyen*	-	-	-	BSA ₂₀₁₂	21/05/12	11 263	5 632	7,362	20/05/20	112 630	N/A
				BSPCE ₂₀₁₄	22/01/14	6 000	0	12,25	22/01/24	60 000	N/A
Pierre-Olivier Goineau *	263 490	4,7%	7,49%	BSPCE ₂₀₁₂	21/05/12	7 508	4 993	7,362	20/05/20	75 080	N/A
				BSPCE ₂₀₁₄	22/01/14	3 000	0	12,25	22/01/24	30 000	N/A
Yann Godfrin *	292 990	5,27%	8,33%	BSPCE ₂₀₁₂	21/05/12	7 508	4 993	7,362	20/05/20	75 080	N/A
				BSPCE ₂₀₁₄	22/01/14	3 000	0	12,25	22/01/24	30 000	N/A
Philippe Archinard *	-	-	-	BSA ₂₀₁₂	21/05/12	9 363	837	7,362	20/05/20	93 630	N/A
Sven Andréasson *	-	-	-	BSA ₂₀₁₂	21/05/12		1 288	7,362	20/05/20		N/A
Jérôme Bailly*	-	-	-	BSPCE ₂₀₁₂	21/05/12	N/A	943	7,362	20/05/20	N/A	N/A

* cf. détails des fonctions exercées à ce jour dans le Chapitre 2.6.1. - Organes d'administration et de direction

** Actions tenues au nominatif

*** Sur délégation de l'Assemblée Générale

**** un bon donne droit à 10 actions nouvelles

2.7 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

A. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre de son introduction en bourse, la Société a modifié sa gouvernance pour créer un Conseil d'administration en lieu et place du Directoire et du Conseil de surveillance.

La Société était, antérieurement, constituée sous forme de société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

Lors de sa séance du 6 mai 2013, le Conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur dont la dernière mise à jour date du 25 avril 2014. Ce règlement intérieur est disponible pour consultation sur le site internet de la Société. Il précise, notamment, le rôle et la composition du Conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du Conseil d'administration de la Société et les modalités du fonctionnement du Conseil d'administration et des comités, les règles de détermination de la rémunération de leurs membres. Chaque membre du Conseil d'administration s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Il informe le Conseil des situations de conflit d'intérêt auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, le règlement intérieur rappelle la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et précise que ses membres doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées. Chaque membre du Conseil d'administration est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

Après avoir pris connaissance des dispositions du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par MiddleNext en décembre 2009, notamment des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance », le Conseil d'administration, dans sa séance du 6 mai 2013, a décidé d'adopter un règlement intérieur dans lequel il est précisé que la Société se conformerait au Code MiddleNext en tant que code de gouvernement d'entreprise de la Société.

Le Code MiddleNext peut être consulté sur le site suivant :

http://www.middlenext.com/IMG/pdf/Code_de_gouvernance_site.pdf.

Les recommandations du Code MiddleNext sont d'ores et déjà appliquées par la Société comme cela est précisé ci-après. Il faut savoir que la recommandation relative aux stock-options et attribution gratuite d'actions n'est pas applicable par la Société dans la mesure où aucune stock options ou action gratuite n'ayant été attribuée par la Société à ses dirigeants.

A.1. COMPOSITION DU CONSEIL :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont intervenues les modifications suivantes concernant l'ancien Conseil de surveillance :

- La société AURIGA Partners, dont M. Franck LESCURE était le représentant permanent, a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance le 11 janvier 2013.
- La société AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE, membre du Conseil de surveillance du 22 décembre 2006 et 6 mai 2013, n'a pas souhaité être nommée membre du Conseil d'Administration le 6 mai 2013.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, est intervenue la modification suivante concernant le Conseil d'administration :

- Monsieur Marc BEER a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 20 décembre 2013 (démission constatée par le Conseil d'Administration en date du 22 janvier 2014).

En vertu des dispositions légales et statutaires, le Conseil d'administration est composé de trois administrateurs au moins et de dix-huit au plus. Les administrateurs sont nommés, renouvelés dans leur fonction ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire de la Société. La durée de leurs mandats, conformément à l'article 17 des statuts, est de 3 ans.

Au 31 décembre 2013, le Conseil d'administration est composé de six membres, à savoir :

Nom	Date de nomination ou cooptation	Expiration du mandat en
M. Gil BEYEN (Président Directeur Général)	6/05/2013	2016
M. Pierre-Olivier GOINEAU (Vice-président, Directeur Général délégué)	6/05/2013	2016
M. Yann GODFRIN (Directeur Général délégué)	6/05/2013	2016
M. Sven ANDREASSON	6/05/2013	2016
M. Philippe ARCHINARD	6/05/2013	2016
KURMA PARTNERS représentée par M. Alain MUNOZ	6/05/2013	2016

Il est précisé que le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 22 janvier 2014, a constaté :

- la démission de Monsieur Sven ANDREASSON de ses fonctions d'administrateur et de membre du Comité des rémunérations et de nomination. La société GALENOS, représentée par Monsieur Sven ANDREASSON a été cooptée en remplacement de Monsieur Sven ANDREASSON ;
- le remplacement de Monsieur Alain MUNOZ par Madame Vanessa MALIER en qualité de représentant permanent de KURMA PARTNERS. Après 15 ans passés dans l'industrie de la biotechnologie et de la pharmacie, notamment dans des fonctions de gestion de portefeuille, de gestion de projets trans-fonctionnels, de marketing stratégique global et de business development, Vanessa a rejoint KURMA en septembre 2013.

Ces administrateurs ont été nommés au Conseil d'administration du fait de leur connaissance de l'activité de la Société, de leurs compétences techniques et générales ainsi que de leur aptitude à remplir les fonctions d'administration requises au sein dudit Conseil.

La Société a pris connaissance des dispositions prévues par la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration. Le Conseil d'administration de la Société est composé de 5 hommes et une femme, soit une proportion de femmes inférieure à 20% des membres du Conseil d'administration. La Société veillera à se conformer aux dispositions de cette loi qui préconisent d'atteindre une proportion de femmes au sein du Conseil d'administration (i) au moins égale à 20% à l'issue de la première assemblée générale ordinaire qui suivra le 1^{er} janvier 2014 et (ii) au moins égale à 40% à l'issue de la première assemblée générale ordinaire qui suivra le 1^{er} janvier 2017.

Conformément au Code MiddleNext, le Conseil d'administration comprend plusieurs administrateurs indépendants, la société GALENOS et Philippe ARCHINARD qui répondent aux critères d'indépendance définis par le Code MiddleNext.

Les critères précisés par le Code MiddleNext permettent de justifier l'indépendance des membres du Conseil, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement, à savoir :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

La liste des administrateurs de la Société incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés figure au paragraphe 2.6.1 du Rapport.

En date du 6 mai 2013, le Conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Gil BEYEN en qualité de président du Conseil d'administration et de directeur général.

En sa qualité de président, il est chargé de l'organisation et de la direction des travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale, et de veiller au bon fonctionnement des organes de la Société. En sa qualité de directeur général, il assure, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société, représente la Société dans ses rapports avec les tiers, est investi des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

En date du 6 mai 2013, Messieurs Pierre-Olivier GOINEAU, Yann GODFRIN et Jérôme BAILLY, ont chacun été nommés Directeur Général délégué. Le directeur général délégué dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le directeur général.

A.2. JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

La Société applique l'ensemble des recommandations du code Middledext relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et à celle des administrateurs non dirigeants.

Les informations détaillées relatives à ces rémunérations et leur présentation figurent au chapitre 2.6.2. du Rapport établi au titre de l'année 2013.

Lors de l'Assemblée générale mixte de la Société du 2 avril 2013, le montant global annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs a été fixé à 60.000 euros et ce, pour l'exercice en cours.

A.3. FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

L'article 19 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013 :

- le Conseil de Surveillance s'est réuni sept fois,
- et, depuis l'admission des titres de la Société sur le marché NYSE Euronext Paris, le Conseil d'administration s'est réuni six fois, le 6 mai 2013, le 24 mai 2013, le 18 juillet 2013, le 28 août 2013, le 16 septembre 2013 et le 3 décembre 2013.

Le nombre de réunion du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013 est conforme à la recommandation du Code MiddleNext qui prévoit un minimum de quatre réunions annuelles.

L'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration au cours de cet exercice figure ci-après au paragraphe A.7.

Le taux de présence des membres du Conseil de Surveillance puis du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013 a été de 86%.

A.4. CONVOCATIONS DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs ont été convoqués conformément à l'article 19 des statuts et avec un délai raisonnable.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

A.5. INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués en même temps que la convocation ou remis au début de chaque réunion du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est assisté de trois comités permanents dont les attributions et le mode de fonctionnement sont précisés par le règlement intérieur : le Comité d'audit, le Comité des rémunérations et de nomination et le Conseil scientifique.

A.6. TENUE DES RÉUNIONS

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre lieu indiqué sur la convocation, conformément à l'article 19 des statuts.

A.7. DÉCISIONS ADOPTÉES

Au cours de l'exercice écoulé, ont été notamment traités les principaux sujets ci-après par :

– **le Conseil de Surveillance :**

- Le budget de l'année 2013 ;
- La répartition des jetons de présence de l'année 2012 ;
- La rémunération des membres du Directoire ;
- Les comptes annuels et le rapport de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Les décisions à prendre en vue de l'Assemblée Générale Mixte du 2 avril 2013 ;
- La ratification du document de base établi en vue de l'admission aux négociations et à la première cotation des actions de la société ERYTECH PHARMA sur le marché Euronext Paris ;
- L'augmentation de capital par offre au public.

– **le Conseil d'administration :**

- La nomination de Président du Conseil d'Administration ;
- Le choix de la modalité d'exercice de la direction générale ;
- La nomination des dirigeants ;
- Les conditions de rémunérations des dirigeants ;
- La nomination des membres du Comité des rémunérations et de nomination ;
- Les augmentations de capital liées à l'exercice de BSA2012 ;
- La liste des bénéficiaires de BSA2012 et de BSPCE2012 ;
- La modification des caractéristiques des BSA2012 et des BSPCE2012 ;
- Les comptes semestriels et le rapport financier semestriel ;
- La continuation de la Société ;
- L'égalité professionnelle.

A.8. PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs. Ils sont approuvés au début de la séance du conseil suivant.

A.9. EVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président invite, une fois par an, les administrateurs à s'exprimer sur le fonctionnement et sur la préparation des travaux du Conseil. Lors du Conseil d'Administration du 25 avril 2014, le Président a invité les membres du comité des Rémunérations et Nomination à émettre un avis motivé sur ces sujets. Sur la base de cet avis, les administrateurs s'exprimeront lors du prochain Conseil d'Administration.

A.10. COMITÉS SPÉCIALISÉS

ERYTECH poursuit une politique d'information relative au Gouvernement d'entreprise, ainsi qu'à la transparence des rémunérations de l'ensemble de ses principaux dirigeants.

Dans ce cadre, ont été constitué, en 2007, un Conseil Scientifique et en 2008, un Comité d'Audit, et un Comité des Rémunérations et Nominations pour assister le Conseil de Surveillance puis le Conseil d'Administration, dans sa réflexion et ses décisions. Ces comités sont décrits dans le règlement intérieur dont la dernière mise à jour date du Conseil d'administration du 25 avril 2014.

Le Conseil d'administration fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité. Ces attributions ne peuvent avoir pour objet de déléguer à un Comité les pouvoirs qui lui sont expressément attribués par la loi ou par les statuts ou tout autre accord d'actionnaires opposable à la Société.

Ces Comités ont un caractère purement interne à la Société. Ils ne disposent d'aucun pouvoir propre et notamment d'aucun pouvoir délibératif. Ils ont un rôle strictement consultatif.

Chaque Comité rend compte de ses missions au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les Comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par les études, investigations ou rapports des Comités, ni de leurs éventuelles recommandations.

Chaque Comité comprendra au minimum deux membres et au maximum dix membres.. Les membres sont désignés à titre personnel par le Conseil d'administration en fonction de leur expérience et ne peuvent se faire représenter. Les Comités peuvent être exclusivement composés d'administrateurs ou bien comporter des personnalités extérieures. La composition de ces Comités peut être modifiée à tout moment par décision du Conseil d'administration.

La durée du mandat des membres des Comités coïncide avec celle de leur mandat d'administrateurs lorsqu'ils en font partie. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que celui d'administrateur. Pour les membres des Comités ne faisant pas partie du Conseil d'administration, la durée des fonctions est fixée à un (1) an, renouvelable tacitement.

Les réunions des Comités se tiennent au siège social de la Société ou en tout autre lieu décidé par le Rapporteur du Comité. Toutefois, les réunions des Comités peuvent se tenir, si nécessaire, par téléconférence ou visioconférence.

Pour le bon fonctionnement des Comités et de leur tenue administrative, le Rapporteur de chaque Comité :

- Établit l'ordre du jour de chaque réunion répondant aux besoins exprimés par le Conseil d'administration;
- Convoque les membres formellement ; et
- Dirige les débats.

La Rapporteur désigne au sein du Comité une personne qui sera chargée de dresser un compte-rendu à l'issue de chaque réunion. Celui-ci sera transmis au Président du Conseil d'administration. Les comptes-rendus seront conservés par la Société. Le compte-rendu des travaux et recommandations de chaque Comité seront présentés par le Rapporteur au Conseil d'administration.

Dans son domaine de compétence, chaque Comité émet des recommandations, des propositions et des avis.

Confidentialité :

Les informations communiquées aux Comités ou auxquelles les membres des Comités auraient accès à l'occasion de leur mission ayant un caractère confidentiel, les membres du Comité sont tenus envers tout tiers au Conseil d'administration à la plus stricte confidentialité, identique à celle applicable aux administrateurs. Cette disposition est également applicable aux personnes extérieures qui seraient invités.

A.10.1. Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé, à ce jour, de deux membres nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur. Un troisième membre est en cours de recrutement par le Conseil d'Administration.

Le comité d'audit doit se réunir au moins une fois par an.

La mission du comité d'audit est d'évaluer en permanence l'existence et l'efficacité des procédures de contrôle financier et de contrôle des risques de la Société. Ce comité est notamment chargé :

- d'examiner les comptes sociaux annuels et semestriels ;
- de valider la pertinence des choix et méthodes comptables ;
- de contrôler la pertinence des informations financières publiées par la Société ;
- de s'assurer de la mise en place des procédures de contrôle interne ;
- de vérifier le bon fonctionnement du contrôle interne avec le concours de l'audit qualité interne ;
- d'examiner le programme des travaux des audits internes et externes ;
- d'examiner tout sujet susceptible d'avoir une incidence significative, financière et comptable ;
- d'examiner l'état des contentieux importants ;
- d'examiner les risques et engagements hors bilan ;
- d'examiner la pertinence des procédures de suivi des risques ;
- d'examiner les éventuelles conventions réglementées ;
- de piloter la sélection des commissaires aux comptes, leur rémunération et s'assurer de leur indépendance ;
- de veiller à la bonne exécution de la mission des commissaires aux comptes ;
- de fixer les règles de recours aux commissaires aux comptes pour les travaux autres que le contrôle des comptes et en vérifier la bonne exécution.

Le comité d'audit peut procéder à des visites ou à l'audition des responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de leur mission. Il peut également entendre les commissaires aux comptes, même en –dehors de la présence des dirigeants. Il peut recourir à des experts extérieurs avec l'accord préalable du Conseil d'administration.

A ce jour, les membres du comité d'audit sont :

- La société GALENOS, représentée par Monsieur Sven ANDREASSON rapporteur et membre indépendant (*voir également la section A.1 ci-dessus*).
- Monsieur Philippe ARCHINARD, membre indépendant ;

L'expérience des membres du Comité d'Audit est présentée dans la section 2.6.1.3 du Rapport.

Il est précisé que ces deux membres :

- Ont été nommés en remplacement des membres historiques (à savoir Messieurs Franck RICHARD, Jean-Marie BARBEREAU, et Henri BISCARRAT) dont les fonctions ont pris fin à l'issue du Conseil d'Administration en date du 22/01/2014.
- disposent de compétences spécifiques en matière financière et comptable du fait de leur expérience de près de 25 ans dans l'industrie pharmaceutique et des postes de direction générale qu'ils ont tenu et tiennent encore.

Les membres historiques du comité se sont réunis deux fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Parmi les points abordés lors de ces réunions :

- Les comptes annuels et le rapport de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Les comptes semestriels et le rapport financier semestriel ;
- La continuation de la Société.

A.10.2. Comité des rémunérations et de nominations

Le Comité des rémunérations et de nominations est composé de trois membres, dont deux sont des membres indépendants conformément aux dispositions du règlement intérieur :

- Monsieur Philippe ARCHINARD, rapporteur et membre indépendant,
- La société GALENOS, représentée par Monsieur Sven ANDREASSON et membre indépendant, et
- La société KURMA PARTNERS représentée par Madame Vanessa MALIER.

L'expérience des membres du Comité des Rémunération et de Nomination est présentée dans la section 2.6.1.3 du Rapport.

Ce comité entend les administrateurs sur l'évaluation de la performance de la Société par rapport aux objectifs définis. Le comité exerce en outre, et notamment, les missions suivantes :

- Formuler des recommandations et propositions concernant (i) les différents éléments de la rémunération, les régimes de retraite et de prévoyance des mandataires sociaux, de définir notamment, (ii) les modalités de fixation de la part variable de leur rémunération ; (ii) de formuler des recommandations et propositions concernant une politique générale d'attribution de BSA et de BSPCE ;
- Examiner le montant des jetons de présence et le système de répartition entre les administrateurs en tenant compte de leur assiduité et des tâches accomplies au sein du Conseil d'administration ;
- Conseiller, et assister le cas échéant, le Conseil d'administration dans la sélection des cadres dirigeants et dans la fixation de leur rémunération ;
- Evaluer d'éventuelles augmentations de capital réservées aux salariés ;
- Assister le Conseil d'administration dans le choix de nouveaux membres ;
- Veiller à la mise en place des structures et procédures permettant l'application des bonnes pratiques de gouvernance au sein de la Société ;
- Prévenir les conflits d'intérêts au sein du Conseil d'administration ;
- Mettre en œuvre la procédure d'évaluation du Conseil d'administration.

Le comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Parmi les points abordés lors de ces réunions :

- La rémunération des membres du Directoire ;
- La nomination de Président du Conseil d'Administration ;
- Le choix de la modalité d'exercice de la direction générale ;
- La nomination des dirigeants ;
- Les conditions de rémunérations des dirigeants ;
- L'émission d'un nouveau plan d'intéressement au capital.

A.10.3. Conseil scientifique

Les membres du Conseil scientifique ont été choisis en raison de leur expertise scientifique dans les domaines d'activités exercées et développées par la Société.

Le Conseil est donc composé principalement de personnalités extérieures à la Société, il se réunit au moins une fois par an pour évaluer, du point de vue scientifique, (i) la conduite et l'évolution des programmes de recherche menés par la Société, (ii) la stratégie de développement de la Société compte tenu notamment des besoins thérapeutiques et des besoins du marché et (iii) les risques que pourraient représenter les programmes de recherche et développement des concurrents de la Société.

Les six membres de ce conseil ont été nommés pour une durée de un (1) an renouvelable tacitement (à l'exclusion du Directeur Général Délégué en charge notamment des fonctions scientifiques qui est rapporteur et membre de droit):

Les membres du Conseil scientifique ainsi que leurs relations avec la Société sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Nom	Lien avec la Société	Membre du Conseil scientifique depuis
Dr Yann Godfrin	Directeur Général Délégué	2007
Pr. Eric Raymond	Consultant	2009
Dr. Philip L. Lorenzi	Consultant	2010
Dr. Bridget Bax	Consultant	2012
Pr. Arthur E. Frankel	Consultant	2012
Dr. Kurt Gunter	Consultant	2012

L'expérience du Dr Yann GODFRIN est présentée dans la section 2.6.1.3 du Rapport.

Pr. Eric RAYMOND, Docteur en Médecine,

Chef du Service cancérologie (SIHC) de l'Hôpital Universitaire de Beaujon-Bichat (Paris), Pr Raymond est expert en oncologie. Il a publié plus de 100 articles et est membre de plusieurs associations internationales d'experts en oncologie.

Pr Raymond est titulaire d'un diplôme d'études approfondies (DEA) de génie biologique et médical option bio-imagerie de l'Université de Créteil.

Dr. Philip L. LORENZI, Docteur en Médecine

Actuellement superviseur de laboratoire et de recherche dans le département de bio-informatique et de biologie computationnelle au MD Anderson Cancer Center, Houston, Texas, Etats-Unis, il est expert en pharmacogénomique, en pharmacologie des systèmes, et en recherche translationnelle, avec une spécialisation en identification des biomarqueurs liés à l'utilisation de l' L-asparaginase en chimiothérapie.

Dr. Bridget BAX, PhD (Docteur en sciences)

Bridget Bax est professeur associée à la London Metropolitan University et dirige ses recherches dans le département des Sciences de développement clinique à l'hôpital Saint George.

Elle est experte en maladies métaboliques et en thérapie de remplacement enzymatique.

Pr. Arthur E. FRANKEL, Docteur en Médecine

Arthur E. Frankel est à la tête du département d'Hématologie / Oncologie du Scott & White Cancer Institute au Texas et professeur au Texas Health Science Center College of Medicine. Il s'intéresse à l'implication des acides aminés dans le cancer et notamment à leur réduction comme thérapie contre le cancer.

Dr. Kurt GUNTER, Docteur en Médecine

Kurt GUNTER est le président de l'International Society of Cellular Therapy (société internationale de thérapie cellulaire) jusqu'en 2014 et depuis fin mars 2013 Chief Medical Officer de Cell Medica (U.K.). Jusqu'à fin mars 2013 il était à la tête du département de Médecine Régénérative de la société Hospira Inc. à Chicago (USA). Il est expert en développement de médicament et notamment quant aux aspects réglementaires. Il a été Acting Deputy Director au sein de la FDA (Food and Drug administration) au CBER (Centre d'Evaluation des produits Biologiques).

B. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES AU SEIN DE LA SOCIETE**B.1. CADRE CONCEPTUEL DU CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES****Référentiel**

La Société s'appuie sur le cadre de référence de l'AMF (recommandation 2010-16) relatif aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, sur la recommandation AMF n°2010-15 du 7 décembre 2010 relative au rapport complémentaire de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants et le contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites se référant au Code MiddleNext, et la recommandation AMF 2013-17 intitulée Rapports des présidents sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques – Présentation consolidée des recommandations contenues dans les rapports annuels de l'AMF.

B.2. GESTION DES RISQUES**Objectifs :**

- Favoriser l'atteinte des objectifs de la Société (*voir également ci-après la section B.4*);
- Analyser et traiter les risques identifiés à ce jour par la Société et présentés au chapitre 2.2. du Rapport, notamment en :
 - Maintenant un haut niveau de qualité et de sécurité de ses produits ;
 - Préservant les intérêts de la Société;
 - Sécurisant les processus de la Société.

Composantes du dispositif :

La responsabilité de la gestion des risques revient au Vice Président, Directeur Général Délégué, Mr Pierre-Olivier Goineau.

Le dispositif de gestion des risques prévoit notamment :

- des analyses de risques (Identification, analyse et traitement du risque selon la PO-QUAL-007 dont la dernière version date du 23/05/2011) ;
 - sur les processus et tout particulièrement sur le processus Production, ainsi que sur ;
 - la sécurité physique et des systèmes d'informations et ;
 - les actifs et la réputation de la Société.

- Une procédure de management du risque (PG-QUAL-017 dont la dernière version date du 29/03/2012) encadrant notamment :
 - le rôle :
 - Des pilotes de processus ;
 - Du département Assurance-Qualité et du Pharmacien Responsable.
 - Le pilotage du dispositif, notamment via le processus de Direction (PG-MAQ-A3 du 02/09/2013) et d'Amélioration continue (PG-MAQ-A4 du 30/07/2013) et les revues de direction (PG-QUAL-012 dont la dernière version date du 25/06/2013).
 - une communication adéquate en vue de sa mise en œuvre par les acteurs externes comme internes.

B.3. LE CONTRÔLE INTERNE

Objectifs du contrôle interne :

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société (*voir également ci-après la section B.4*), le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Composantes :

En collaboration notamment avec le comité d'audit (*voir également ci-après la section B.4.4*), la responsabilité du contrôle interne revient au Vice Président, Directeur Général Délégué, Mr Pierre-Olivier Goineau.

Le dispositif de contrôle interne prévoit :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates (*voir également ci-après la section B.4.4*) et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés (*voir également ci-après la Section B.4.1*) ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables (notamment via un système de gestion électronique des documents), dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la Société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la Société ;
- une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

B.3.1. Périmètre de la gestion du risque et du contrôle interne

B.3.2. Procédures relatives à l'information financière

La Société a notamment mis en place l'organisation suivante pour limiter les risques en matière de gestion comptable et financière :

- La Direction générale de la Société et plus particulièrement le personnel du Pôle Corporate ont le souci de l'amélioration du contrôle interne et intègrent les recommandations des auditeurs externes et du comité d'audit,
- La Société a mis en place plusieurs procédures pour gérer le processus Achats. Dans lesdites procédures, les moyens de prévenir les risques inhérents à la taille de la Société et attachés à la séparation en interne, entre la production et la supervision des états financiers, sont d'ores et déjà prévus,
- Un expert-comptable intervient pour vérifier les comptes présentés aux normes IFRS au titre des exercices 2013 et 2014.

B.3.3. Politique qualité (PG-MAQ-A1):

ERYTECH Pharma développe et met à disposition des patients, des clients et partenaires des produits alliant sécurité, qualité et technologie.

ERYTECH Pharma, «specialty pharma», commercialise des médicaments et des solutions thérapeutiques destinés au traitement de pathologies graves, d'indications orphelines pour des patients fragiles dans les domaines de l'hématologie, de l'oncologie et de l'immunologie.

Ces technologies et produits représentent une nouvelle génération de médicaments utilisant les globules rouges comme vecteur d'agents thérapeutiques. Ils visent à :

- Fournir une solution thérapeutique en absence d'alternative ;
- Améliorer l'index thérapeutique des traitements actuels ;
- Améliorer le confort des patients.

La volonté du management d'ERYTECH est de toujours proposer le meilleur service possible et les meilleurs conseils afin de répondre parfaitement aux besoins et exigences des professionnels de santé hospitaliers. Cette orientation lui permet de garantir son développement et sa pérennité.

L'application de cette politique qualité implique l'ensemble des départements de l'entreprise. Elle se traduit par l'établissement et le suivi d'objectifs communs.

Les objectifs qualité d'ERYTECH Pharma pour l'année 2014 sont :

1. Finaliser la mise en place du processus Relation Clients intégrant les composantes Vente & Business Développement ;
2. S'engager dans la certification RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) et l'ISO26000 ;
3. Intégrer activement le management de risques dans le processus « Mesure, analyse et amélioration » de façon à développer une amélioration continue proactive ;
4. Dans le respect des bonnes pratiques de fabrication, améliorer la productivité de l'unité de production ;
5. Optimiser le processus R&D de façon à le rendre plus efficace.

B.3.4. Système Qualité et engagement de la Direction :

Pour mener à bien cette politique, la Société s'appuie sur son système qualité existant, certifié ISO 9001 et décrit dans le Manuel Qualité.

Dans le but de faire appliquer cette politique, les dirigeants s'engagent personnellement et délèguent au département Assurance Qualité (en collaboration avec les départements concernés) la mise en œuvre et le suivi du système qualité. Dépendant directement de la direction, il doit rendre compte du fonctionnement du système. Il s'appuie sur les pilotes de processus pour une gestion efficace du système qualité.

La Direction s'engage également à mettre tous les moyens en place pour assurer personnellement la mise en œuvre et l'efficacité du système qualité lors des revues de direction et des réunions du comité de direction.

L'évolution de l'entreprise d'une structure de recherche et développement vers une structure intégrant la vente impose une modification du système actuel pour la prise en compte des nouvelles exigences clients au travers de la recherche de l'excellence opérationnelle et de l'implication collective de cette démarche.

B.3.5. Acteurs de la gestion du risque et du contrôle interne

La Direction Générale :

Ils sont chargés de définir, d'impulser et de surveiller le dispositif le mieux adapté à la situation et à l'activité de la Société.

Dans ce cadre :

- Ils veillent à l'engagement des actions correctives nécessaires ;
- Ils informent le Conseil d'administration sur les points importants.

Il appartient à la Direction Générale de rendre compte au Comité d'audit des caractéristiques essentielles du dispositif de gestion du risque et de contrôle interne.

Les membres de la Direction Générale sont :

- Mr Gil BEYEN, Président Directeur Général ;
- Mr Pierre-Olivier GOINEAU, Vice-Président et Directeur Général Délégué ;
- Mr Yann GODFRIN, Directeur Général Délégué ;
- Mr Jérôme BAILLY, Directeur Général Délégué.

Les fonctions des Directeurs Généraux Délégués sont précisées dans la section C ci-dessous.

Le Comité de direction

Il appartient aux membres du comité de direction de tenir régulièrement informée la Direction générale de tout dysfonctionnement, insuffisances, et difficultés.

Le comité de direction est composé de la Direction Générale et de :

- Mr François FOSSIEZ, Directeur de Production ;
- Mme Françoise HORAND-PHOTHIRAH, Directrice des Opérations de R&D.

Le Comité d'Audit :

Conformément au Règlement intérieur du Conseil d'Administration dont la dernière mise à jour date du 25/04/2014, il appartient au Comité d'audit de rendre compte au Conseil d'administration de tous risques et/ou faiblesses majeures du contrôle interne et qui seraient susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière.

Le Conseil d'administration :

En tant que de besoin, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

Le Commissaire aux comptes :

Il lui appartient de présenter au Comité d'audit tous risques et/ou faiblesses majeures du contrôle interne qu'il identifierait lors de la certification des comptes de la Société et qui seraient susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière.

Les auditeurs qualité internes :

Conformément à la procédure PG-QUAL-004 dont la dernière version date du 21/02/2011, la Société forme puis désigne des auditeurs internes en vue afin de vérifier si les procédures et/ou processus sont respectés et efficaces.

Un programme d'audits qualité internes est défini chaque année par la Direction avec comme priorité de champ : les activités en lien direct avec l'établissement pharmaceutique et la sécurité du patient.

Il appartient aux auditeurs internes de rendre compte au département Assurance-Qualité notamment de tout écart aux procédures et/ou processus.

Le département Assurance-Qualité:

Il lui appartient de rendre compte à la Direction Générale notamment de tout écart significatif à la politique qualité et/ ou aux procédures et/ou aux processus.

Les auditeurs externes ou organismes certificateurs ou autorités réglementaires:

Ainsi :

- l'Agence Nationale de la Sécurité du Médicament (ANSM), l'*European Medicines Agency* (EMA) et la *Food and Drug Administration* (FDA) et ;
 - l'auditeur ISO (*International Organization for Standardization*);
- participent via leurs contrôles et/ou audits à la gestion des risques.

B.4. Pistes d'amélioration/Perspectives d'évolution

En 2014, la Société va s'attacher à encore améliorer le suivi des plans d'actions des analyses de risques et à mieux articuler le contrôle interne avec la gestion des risques.

C. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Gil BEYEN, Directeur Général.

Le Conseil d'Administration en date du 6 mai 2013 a précisé que:

- Monsieur Pierre-Olivier GOINEAU est plus particulièrement en charge des fonctions suivantes : stratégie, organisation et gestion des opérations, contrôle interne, finance, administration, juridique, ressources humaines, ventes et partenariats. ;
- Monsieur Yann GODFRIN est plus particulièrement chargé des fonctions de stratégie scientifique, recherche et développement préclinique, clinique et affaires réglementaires ;
- Monsieur Jérôme BAILLY voit quant à lui ses attributions fixées conformément à l'article R. 5124-36 du Code de la Santé Publique.

Se référer également à la section 2.6.1. du Rapport « Composition de la Direction Générale».

D. PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES ET INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Il n'y a pas de modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires en dehors de celles prévues à l'article 27 des statuts.

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce (concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ayant pour cible la Société) figurent dans le chapitre 2.8 du présent Rapport.

2.8 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

2.8.1. Capital social

A la date du présent Rapport, le capital social, entièrement libéré, s'élève à 555.895,20 euros, divisé en 5.558.952 actions ordinaires de 0,10 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

2.8.2. Répartition du capital et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires dont le seuil dépasse 5% du capital et/ou 5% des droits de vote.

L'actionnariat de la Société au 31 décembre 2013 se présentait comme suit, sur la base des informations disponibles :

Nom Prénom/ Dénomination Sociale	% de capital	% de droits de vote	Nombre d'actions
FCPR AURIGA VENTURES III	18,317%	20,94%	1 018 212
RECORDATI ORPHAN DRUGS	7,754%	5,07%	431 034
AXA VENTURE FUNDS IV*	5,286%	6,92%	293 820
GODFRIN YANN	5,271%	6,90%	292 990
GOINEAU PIERRE-OLIVIER	4,740%	6,20%	263 490
ALLIANZ CROISSANCE 2005**	4,561%	5,31%	253 557
ALLIANZ INNOVATION 6**	4,116%	4,79%	228 801
ALLIANZ INNOVATION 7**	3,974%	4,63 %	220 928
POSTE INNOVATION 8**	2,062%	2,40%	114 619
AMORCAGE RHONE ALPES	1,964%	2,59%	109 200
AXA PLACEMENT INNOVATION V*	1,883%	2,46%	104 680
FCPI CAPITAL CROISSANCE***	1,719%	2,00%	95 553
FCPI OBJECTIF INNOVATION ET PATRIMOINE**	1,613%	1,88%	89 682
FCPI OBJECTIF INNOVATION ET PATRIMOINE**	1,500%	1,75%	83 361
FCPI CAPITAL CROISSANCE 2**	1,500%	1,75%	83 361
MATIGNON DEVELOPPEMENT 1*	1,439%	1,88%	79 980
HOLDING ENTREPRISE ET PATRIMOINE**	0,927%	1,21%	51 530
Actionnaires au nominatif dont la détention du capital est inférieure ou égale à 0,5%	1,248%	1,61%	69 372
TITRES AU PORTEUR (FLOTTANT)	30,128%	19,71%	1 674 782
TOTAL	100,00%	100,00%	5 558 952

* Fonds gérés par ARDIAN (anciennement AXA Private Equity)

** Fonds gérés par IDINVEST PARTNERS

L'actionnariat de la Société au 31 mars 2014 se présentait comme suit, sur la base des informations disponibles :

Nom Prénom/ Dénomination Sociale	% de capital	% de droits de vote	Nombre d'actions
FCPR AURIGA VENTURES III	18,29%	25,26%	1 018 212
RECORDATI ORPHAN DRUGS	7,74%	6,12%	431 034
GODFRIN Yann	5,26%	8,32%	292 990
GOINEAU Pierre-Olivier	4,73%	7,48%	263 490
AMORCAGE RHONE ALPES	1,12%	1,77%	62 200
HOLDING ENTREPRISE ET PATRIMOINE *	0,93%	1,46%	51 530
Actionnaires au nominatif dont la détention du capital est inférieure ou égale à 0,5%	0,94 %	1,38 %	52 342
Autres actionnaires au porteur (Flottant)**	60,99%	48,20%	3 394 774
TOTAL	100,0%	100,00%	5 566 572

* Fonds gérés par IDINVEST PARTNERS. Le nombre de titres total (au nominatif et au porteur) détenus par les Fonds gérés par IDINVEST PARTNERS est estimé à 989 543 sur la base des informations disponibles (soit 18,37% du capital et 16,36% de droits de vote estimés).

**Fonds gérés par IDINVEST PARTNERS au porteur y compris.

La Société n'a reçu aucun franchissement de seuil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Depuis le 31 décembre 2013, la Société a reçu les déclarations de franchissement de seuils suivantes :

- Le seuil de 5% à la baisse d'AXA Venture IV le 13 février 2014. A cette date, AXA Venture Fund IV ne détenait plus aucune action, ni droits de vote.
- Le seuil de 20% à la baisse d'IDINVEST PARTNERS le 13 février 2014. A cette date, IDINVEST PARTNERS détenait 17,8 % du capital.
- Le seuil de 25% de droits de vote à la hausse d'AURIGA Venture III le 28 février 2014. A cette date, d'AURIGA Venture III 1 147 522 actions représentant 1 908 342 droits de vote, soit 20,64% du capital et 27,12% des droits de vote.

2.8.3. Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'Administration

A la date du présent Rapport, deux actionnaires significatifs et inscrits au nominatif à savoir Auriga Venture III et Recordati Orphan Drugs, ne sont pas représentés au Conseil d'Administration. En effet, depuis le 31/12/2013, Axa Venture Funds IV a cédé ses titres.

2.8.4. Droits de vote des actionnaires

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société, chaque action donne droit à une voix sauf pour les cas de droit de voter double.

2.8.5. Contrôle de la Société

A la connaissance de la Société :

- aucun actionnaire ne détient, directement ou indirectement, une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales de la Société ;
- il n'existe aucun accord conclu entre les actionnaires conférant à un actionnaire la majorité des droits de vote dans la Société ;
- aucun actionnaire n'est en mesure de déterminer, sur la base des droits de vote dont il est titulaire dans la Société, les décisions dans les assemblées générales des actionnaires de la Société ; et
- aucun actionnaire ne dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes de direction ou de surveillance de la Société.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun actionnaire ou groupe d'actionnaires, ne détient, directement ou indirectement, plus de 40% des droits de vote de la Société, susceptible de faire présumer le contrôle de la Société à l'égard de l'un des actionnaires ou d'un groupe d'actionnaires.

2.8.6. Pacte d'actionnaires

Le pacte d'actionnaires en date du 22 décembre 2006 conclu entre les actionnaires de la Société, tel qu'amendé en date du 11 juin 2010, en vigueur à la date du Rapport, est devenu caduc à compter du jour de la première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris.

Les actionnaires n'ont pas indiqué avoir l'intention de conclure un nouveau pacte d'actionnaires.

2.8.7. Concerts

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune action de concert entre les actionnaires.

2.8.8. Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

2.8.9. Acquisition par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 2 avril 2013 a autorisé, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur NYSE Euronext Paris, le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce et au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Nombre maximum d'actions pouvant être rachetées : 10 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de réalisation de ces achats tel que calculé conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, étant toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10% du capital.

Objectifs des rachats d'actions :

- D'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui seraient liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions ;
- De conserver les actions en vue de les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers et dans les limites prévues par l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- D'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataires de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des Marchés Financiers, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;
- De réduire le capital de la Société en application de la vingt-et-unième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption ;
- De remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ;
- De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

Prix d'achat maximum : 300% du prix des actions offertes au public dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris, hors frais d'acquisition, étant précisé qu'un cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ou de division ou de regroupement des actions, ou encore de modification du montant nominal des actions, ce prix serait ajusté en conséquence.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, ce programme de rachat a été utilisé exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité répondant à l'objectif d'animation du marché ou de la liquidation de l'action de la Société conclu avec la société Bryan Garnier en qualité de prestataire de service d'investissement.

Titres achetés	63 856
Valeur nominale de l'action	0,10 euros
Cours moyen de l'action	10,39 euros
Montant total versés pour l'acquisition des titres	715 373,22 euros
Titres vendus	10 931
Valeur nominale de l'action	0,10 euros
Cours moyen de l'action	10,40 euros
Montant total perçus pour la cession des titres	103 329,59 euros

Le montant des frais de négociation s'élève pour l'exercice 2013 à 769,29 euros.

Au 31 décembre 2013, la Société détenait 52 925 actions ERYTECH, évaluées à 526 074,50 euros (0,95% du capital social), réduit à 9 010 actions au 31 mars 2014 (0,16% du capital social).

2.8.10. Capital autorisé non émis

L'assemblée générale des actionnaires en date du 21 mai 2012 a décidé l'émission maximale de :

- 30 034 bons de souscription d'actions (BSA₂₀₁₂) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales et/ou aux salariés de ses filiales et/ou de la société Gil Beyen BVBA,
- 33 788 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE₂₀₁₂) avec suppression du droit préférentiel de souscription aux salariés et/ou aux dirigeants de la Société,

et a délégué au Directoire, pour une durée de 36 mois, les pouvoirs nécessaires pour attribuer lesdits BSA₂₀₁₂ et BSPCE₂₀₁₂.

Le Conseil d'administration, suite à la modification de la gouvernance de la Société, a utilisé cette délégation lors de sa réunion du 18 juillet 2013 et a procédé à l'attribution de 459 BSA₂₀₁₂ et de 13 177 BSPCE₂₀₁₂ aux principaux cadres et mandataires sociaux de la Société.

Au 31 mars 2014, il restait 43 150 bons à attribuer.

L'assemblée générale des actionnaires en date du 2 avril 2013 a délégué au Conseil d'administration de la Société, la compétence à l'effet d'émettre des titres dans les proportions et pour les montants résumés dans le tableau ci-dessous.

Nature de l'autorisation	Montant maximum nominal de l'augmentation de capital ou de l'émission de valeurs mobilières représentatives de titres de créances pouvant résulter de l'émission	Plafond cumulé	DPS	Durée	Utilisation	Montant maximal nominal restant au 31/03/2014
Augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	1 million d'euros	1 million d'euros	oui	26 mois	N/A	825 066,66 euros (plafond cumulé)
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories d'investisseurs	1 million d'euros		non	18 mois	N/A	
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public	1 million d'euros		non	26 mois	30/04/2013 à hauteur de 148 711,40 euros	

Nature de l'autorisation	Montant maximum nominal de l'augmentation de capital ou de l'émission de valeurs mobilières représentatives de titres de créances pouvant résulter de l'émission	Plafond cumulé	DPS	Durée	Utilisation	Montant maximal nominal restant au 31/03/2014
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre visée au ii de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	20% du capital social (par période de 12 mois) dans la limite d'1 million d'euros soit au 31/03/2014 : 111 179,04 euros	1 million d'euros	non	26 mois	22/01/2014 à hauteur de 22 500 euros	88 679,04 euros jusqu'au 21/01/2015
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription	Limité à 15 % de l'émission initiale en application des 22 ^{ème} , 24 ^{ème} et 25 ^{ème} résolutions de l'assemblée générale du 2 avril 2013		oui / non	26 mois	30/04/2013 à hauteur de 3 722 euros	123 759,99 euros (15% de 825 066,66 euros)
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	Limité à 15 % de l'émission initiale en application de la 23 ^{ème} résolution de l'assemblée générale du 2 avril 2013		non	18 mois	N/A	123 759,99 euros (15% de 825 066,66 euros)
Augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou primes	1 million d'euros		-	26 mois	N/A	1 million d'euros

Utilisation de ces délégations :

Le Directoire dans ses réunions du 12 avril 2013 et du 30 avril 2013 a fait usage de la délégation qui lui a été conférée par la vingt-quatrième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 2 avril 2013 relative à l'augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public et a ainsi procédé à l'émission de 1.487.114 actions au prix unitaire de 11,60 euros.

Le Directoire du 30 avril 2013 a fait usage de la délégation qui lui a été conférée par la vingt-sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 2 avril 2013 relative à l'augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription et a ainsi procédé à l'émission de 37.220 actions au prix unitaire de 11,60 euros.

Le Conseil d'Administration du 22 janvier 2014 a fait usage de la délégation qui lui a été conférée par la vingt-cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 2 avril 2013 relative à l'augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre visée au ii de l'article 1.411-2 du code monétaire et financier, et a ainsi procédé à l'émission de 22.500 BSPCE₂₀₁₄, au bénéfice des principaux managers et cadres salariés de la Société.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les opérations survenues sur le capital social au cours des trois derniers exercices :

Date	Opération	Titres émis / exercés	Montant de l'augmentation de capital (hors prime d'émission)	Nombre d'actions/titres émis	Valeur nominale	Prime d'émission par action	Nombre d'actions après opération	Prix par action (prime d'émission incluse)	Capital post opération
16/07/10	Augmentation de capital	ABSA A- Full Ratchet 2010	63 283 €	63 283	1 €	72,62 €	307 782	73,62 €	307 782 €
29/07/10	Augmentation de capital	ABSA A- 2010	7 573 €	7 573	1 €	72,62 €	315 355	73,62 €	315 355 €
30/04/13	Augmentation de capital	Compensation des intérêts obligataires	8 375 €	83 750	0,10 €	11,50 €	3 237 300	11,60 €	323 730 €
30/04/13	Augmentation de capital	Actions Nouvelles	144 058,40 €	1 440 584	0,10 €	11,50 €	4 677 884	11,60 €	467 788,40 €
30/04/13	Augmentation de capital	Obligations convertibles	86 206,80€	862 068	0,10 €	11,50 €	5 539 952	11,60 €	553 995,20 €
18/07/13	Augmentation de capital	BSA ₂₀₁₂	60 073,92 €	8 160	0,10 €	7,262 €	5 548 112	7,362 €	554 811,20 €
03/12/13	Augmentation de capital	BSA ₂₀₁₂	79 804,08 €	10 840	0,10 €	7,262 €	5 558 952	7,362 €	555 895,20 €

2.8.11. Évolution du titre

Depuis la première cotation des actions de la Société sur la marché réglementé de NYSE Euronext à Paris le 07/05/2013 et jusqu'au 31/12/2013 un nombre de 582 048 titres ont été échangés.

Le titre, qui cotait 11,60 euros lors de la première cotation des actions de la Société cotait 9,94 euros au 31/12/2013.

Le cours le plus bas enregistré au cours de l'année 2013 s'est situé à 8,58 euros le 16 décembre et le cours le plus haut à 12,07 le 07 mai.

La capitalisation boursière au 31/12/2013 ressortait à 55 millions d'euros.

Depuis le 31/12/2013 et jusqu'au 31/03/2014 un nombre de 3 322 212 titres ont été échangés.

Le titre, qui cotait 11,60 euros lors de la première cotation des actions de la Société cotait 13,54 euros au 31/03/2014.

Historiquement, le cours le plus bas enregistré au cours de l'année 2014 s'est situé à 10,16 euros le 2 janvier et le cours le plus haut à 18,36 euros le 17 février.

La capitalisation boursière au 31/03/2014 ressortait à 75,3 millions d'euros.

2.8.12. Organisation de la société

A la date du présent Rapport, la Société ne détient pas de succursales et d'établissements secondaires.

Elle détient à 100% une filiale « ERYTECH Pharma, Inc » créée dans le Delaware (US) le 9 avril 2014.

2.8.13. Participation des salariés de la Société non mandataires sociaux

Sur la base de la composition du capital et des éléments dilutifs existants à la date du présent Rapport, les participations détenues par les salariés non mandataires sociaux peuvent être résumées comme suit :

	Nombre d'actions et droits de vote*	% capital*	% droits de vote**	Bons de souscription							Stocks options
				Nature des bons	Date de création	Nombre attribué et non exercé*	Nombre souscrit et non exercé	Prix d'exercice en € par action nouvelle souscrite	Date maximale d'exercice	Nombre max d'actions liés	
Salariés non mandataires	870	0%	0%	BSPCE ₂₀₁₂	21/05/2012	4 050	4 050	7,362	20/05/2020	65 650	N/A
				BSPCE ₂₀₁₄	22/01/2014	N/A	0	12,25	22/01/2024	N/A	N/A

*Actions tenues au nominatif

** Sur délégation de l'Assemblée Générale

2.8.14. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

2.8.14.1. Structure du capital de la Société

Voir la section 2.8.2 du Rapport ci-dessus.

2.8.14.2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Engagement de conservation des actionnaires financiers (Auriga, et Idinvest)

Les actionnaires financiers de la Société (détenant collectivement 69,9% du capital avant l'introduction en bourse dont le règlement-livraison a eu lieu le 6 mai 2013) ont souscrit envers Bryan, Garnier & Co et Gilbert Dupont un engagement de conservation portant sur les actions de la Société qu'ils détiennent ainsi que celles qu'ils détiendront à l'issue de l'exercice des instruments dilutifs donnant accès au capital sur (i) 50% desdites Actions qu'ils détiennent jusqu'à l'expiration d'un délai de 360 jours à compter du 6 mai 2013* et (ii) 25% desdites Actions (hors celles issues des obligations convertibles pour cette période) qu'ils détiennent jusqu'à l'expiration d'un délai de 540 jours, étant précisé que sont exclues du champ de ces engagements de conservation (a) toute opération portant sur des actions de la Société dans le cadre d'une offre publique visant les titres de la Société, (b) les actions issues de l'augmentation de capital par compensation de créances, (c) toute opération portant

sur des actions de la Société souscrites dans le cadre de l'Offre, ou acquises sur le marché postérieurement à la première cotation des actions de la Société, et (d) toute cession par un fonds d'investissement à un autre fonds d'investissement géré par la même société de gestion ou à un tiers, sous réserve que le cessionnaire ait souscrit un engagement équivalent envers Bryan, Garnier & Co et Gilbert Dupont pour la durée restante de l'engagement de conservation.

*Il est cependant précisé qu'en raison de la demande, Idinvest, avec l'accord des banques Bryan Garnier & Co et Gilbert Dupont, a cédé, de manière anticipée, le 12 février 2014, une partie des Actions dont l'engagement de conservation expirait le 6 mai 2014.

Engagement de conservation des actionnaires financiers d'amorçage (Cap Decisif et Amorçage Rhone Alpes)

Les actionnaires financiers d'amorçage de la Société (détenant collectivement 9,8% du capital avant l'introduction en bourse dont le règlement-livraison a eu lieu le 6 mai 2013) ont souscrit envers Bryan, Garnier & Co et Gilbert Dupont un engagement de conservation portant sur les actions de la Société qu'ils détiennent ainsi que celles qu'ils détiendront à l'issue de l'exercice des instruments dilutifs donnant accès au capital sur 25% desdites Actions qu'ils détiennent jusqu'à l'expiration d'un délai de 360 jours à compter du 6 mai 2013, étant précisé que sont exclues du champ de ces engagements de conservation (a) toute opération portant sur des actions de la Société dans le cadre d'une offre publique visant les titres de la Société, (b) toute opération portant sur des actions de la Société souscrites dans le cadre de l'Offre, ou acquises sur le marché postérieurement à la première cotation des actions de la Société, et (c) toute cession par un fonds d'investissement à un autre fonds d'investissement géré par la même société de gestion ou à un tiers, sous réserve que le cessionnaire ait souscrit un engagement équivalent envers Bryan, Garnier & Co et Gilbert Dupont pour la durée restante de l'engagement de conservation. Pour le cas où ces actionnaires envisageraient de céder des titres libres de tout engagement de cession, ces actionnaires ont également pris l'engagement envers Bryan, Garnier & Co et Gilbert Dupont à agir de manière coordonnée et à privilégier des cessions de blocs hors marché.

Engagement de conservation des principaux managers

Messieurs Pierre-Olivier Goineau et Yann Godfrin ont souscrit un engagement de conservation portant sur (i) 100% des actions qu'ils détiennent jusqu'à l'expiration d'un délai de 360 jours à compter du 6 mai 2013, et sur 25% des actions qu'ils détiennent jusqu'à l'expiration d'un délai de 540 jours à compter du 6 mai 2013.

Monsieur Gil Beyen a souscrit un engagement de conservation portant sur (i) 100% des actions qu'il détiendra à l'issue de l'exercice des instruments dilutifs donnant accès au capital jusqu'à l'expiration d'un délai de 360 jours à compter du 6 mai 2013, et sur 25% des actions qu'il détiendra à l'issue de l'exercice des instruments dilutifs donnant accès au capital jusqu'à l'expiration d'un délai de 540 jours à compter du 6 mai 2013.

2.8.14.3. Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce

Néant.

2.8.14.4. Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Néant.

2.8.14.5. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

2.8.14.6. Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

2.8.14.7. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables en cette matière sont statutaires et sont conformes à la loi.

2.8.14.8. Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

L'assemblée générale de la Société du 2 avril 2013 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre, sous condition suspensive de la cotation des titres sur le marché Euronext Paris, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers (*voir la section 2.8.9 du présent Rapport*).

2.8.14.9. Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

- Les caractéristiques des BSA/BSPCE contiennent des modalités d'exercice anticipé, sous certaines conditions, en cas de changement de contrôle de la Société.
- Le remboursement anticipé de l'Avance Remboursable du projet TEDAC pourra être exigé par OSEO, notamment dans l'hypothèse d'une cession de contrôle de la Société.
- La résiliation anticipée de l'accord avec le Groupe TEVA pourra être demandé par une partie dans l'hypothèse d'une cession de contrôle de l'autre partie.

2.8.14.10. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Conformément à la loi « TEPA » et au Code de gouvernement d'entreprise Middledext, le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 24 mai 2013, a fixé les termes d'une indemnité de départ consentie aux dirigeants mandataires sociaux (à savoir Messieurs Gil Beyen, Pierre-Olivier Goineau et Yann Godfrin).

Cet engagement prévoit qu'en cas de départ de l'intéressé de la Société, c'est-à-dire en cas :

- d'expiration du mandat (sauf renouvellement refusé par l'intéressé) ou
- de révocation (sauf révocation pour faute grave ou faute lourde tel que ce terme s'entend au regard de la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation),

le dit intéressé pourra prétendre à une indemnité égale à douze fois la moyenne mensuelle des rémunérations (primes comprises) effectivement perçus au cours des douze mois précédant la décision de révocation ou l'expiration du mandat (ou concernant uniquement Monsieur Gil Beyen, la rémunération fixe annuelle définie par le Conseil d'Administration, en cas de révocation décidée dans les douze mois suivant sa nomination).

La décision du Conseil d'Administration du 24 mai 2013 prise dans le cadre de la procédure des conventions et engagements réglementés prévue par la loi « TEPA » a été publiée dans son intégralité sur le site Internet de la Société. L'engagement sera approuvé par l'Assemblée Générale des

actionnaires du 17 juin 2014 dans le cadre d'une résolution spécifique relative à chacun des dirigeants mandataires sociaux.

Le Conseil d'Administration a décidé que le versement des indemnités de départ est subordonné au respect, dûment constaté par le Conseil d'Administration au moment ou après la cessation des fonctions, de conditions liées aux performances de l'intéressé appréciées au regard de celles de la Société, définies à ce jour comme suit :

Le droit de bénéficier de l'indemnité ci-dessus est subordonné à la constatation des conditions de performance suivantes :

- Respect du budget de dépenses de la Société et
- Au moins l'une des deux conditions suivantes :
- au moins un accord de collaboration ou de licence en cours
- au moins un produit en phase active de développement clinique par la Société.

Partie 3

ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES

3. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES



ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER 2013

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Le 29 avril 2014

M. Gil Beyen
Président Directeur Général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Gil Beyen", written over a faint circular stamp.

M. Pierre-Olivier Goineau
Vice-Président
Directeur Général Délégué

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. Goineau", written over a faint circular stamp.

Partie 4

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ÉTABLIS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Erytech Pharma S.A.

Siège social : 60 avenue Rockefeller - Bâtiment Adénine - 69008 Lyon

Capital social : € 555 895

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Erytech Pharma S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et principes comptables

Les notes «Reconnaissance des produits des subventions» et «Essais cliniques» exposent les règles et méthodes comptables relatives au traitement en compte de résultat des subventions et du coût des essais cliniques.

Dans le cadre de notre appréciation sur les règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 28 avril 2014

KPMG Audit Rhône Alpes Auvergne

Gaël Dhalluin
Associé

4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES RETRAITÉS SELON LES NORMES IFRS

Erytech Pharma S.A.

Siège social : 60 avenue Rockefeller - Bâtiment Adénine - 69008 Lyon
Capital social : €.555 895

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes retraités selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne pour les exercices clos le 31 décembre 2013 Exercice clos le 31 décembre 2013

Au Conseil d'administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de Erytech Pharma S.A. et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des comptes retraités selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne de la société Erytech Pharma S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes retraités ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes retraités selon les normes IFRS ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes retraités selon les normes IFRS présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Lyon, le 28 avril 2014

KPMG Audit Rhône Alpes Auvergne

Gaël Dhalluin
Associé

4.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

Erytech Pharma S.A.

Siège social : 60 avenue Rockefeller - Bâtiment Adénine - 69008 Lyon
Capital social : €555 895

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Erytech Pharma S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Erytech Pharma S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Lyon, le 28 avril 2014

KPMG Audit Rhône Alpes Auvergne

Gaël Dhalluin
Associé

Partie 5

ATTESTATION DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS LÉGAUX

5. ATTESTATION DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS LÉGAUX

Le tableau ci-dessous présente les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par la Société sur les trois dernières années :

En euros (HT)	KPMG SA puis KPMG Rhône Alpes Auvergne					
	2013	%	2012	%	2011	%
Audit :						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	69 750		15 300		15 000	100%
Diligences directement liées	1 800		11 390		21 026	
Sous-total	71 550	100%	26 690	100%	36 026	100%
Autres prestations :						
Juridiques, fiscal, social	Néant		Néant		Néant	
Audit interne Autres						
Sous-total						
Total	71 550	100%	26 690	100%	36 026	100%